

RAPPORT ANNUEL
2009

oseo  **financement**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} juin 2010 conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF

Sommaire

1.	Message du Président.....	4
2.	Capital, actionariat et périmètre de consolidation	6
2.1.	Capital et actionariat	6
2.2.	Périmètre de consolidation d'OSEO financement au 31 décembre 2009.....	7
3.	Organes de Direction et de Surveillance.....	8
4.	Chiffres clés	10
5.	Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale du 27 mai 2010	11
5.1.	Les faits marquants de l'année 2009.....	11
5.2.	Les interventions d'OSEO financement.....	15
5.3.	La structure et la gestion financière d'OSEO financement et d'OSEO garantie	21
5.4.	Les risques.....	26
5.5.	Les résultats consolidés et sociaux d'OSEO financement.....	34
5.6.	Les perspectives pour 2010.....	36
5.7.	Le contrôle et la gestion des risques	38
5.8.	Les propositions du Directoire à l'Assemblée Générale du 27 mai 2010	41
5.9.	Les informations légales	41
6.	Observations du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale du 27 mai 2010	46
7.	Rapport du Président du Conseil de Surveillance.....	47
7.1.	Le gouvernement d'entreprise	47
7.2.	Le dispositif de contrôle interne d'OSEO financement et d'OSEO garantie	51
7.3.	Élaboration et traitement de l'information comptable.....	55
7.4.	Rapport des CAC sur le rapport du Président	58
8.	Résolutions votées par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010	60
9.	Organigrammes du groupe OSEO	64
9.1.	Organigramme fonctionnel du groupe OSEO	64
9.2.	Organigramme du réseau OSEO.....	65
10.	Résultats financiers des 5 derniers exercices	66
11.	Rapports des Commissaires aux Comptes.....	67
11.1.	Rapport sur les comptes consolidés	67
11.2.	Rapport sur les comptes annuels	69
11.3.	Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés.....	73
12.	Comptes consolidés + annexes	80
13.	Comptes sociaux + annexes	161

14. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	203
14.1. Historique et évolution de la société	203
14.2. Raison sociale, immatriculation, date de constitution et durée de vie, siège social.....	204
14.3. Forme juridique, textes réglementaires, législation applicable	204
15. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes	206
15.1. Personnes responsables	206
15.2. Contrôleurs légaux des comptes	207
16. Table de correspondance	209

1. Message du Président d'OSEO



Soutenir l'innovation et la croissance des entreprises pour qu'elles deviennent davantage compétitives et occupent une place plus importante sur les marchés européens et mondiaux, c'est la mission que l'Etat a confiée à OSEO et qui demeure plus que jamais notre priorité en dépit de la crise économique que nous traversons.

2009 a été pour OSEO une année d'intensité sans précédent avec des taux de croissance très élevés pour les métiers de la garantie et du financement, et fortement marquée par la mission exceptionnelle exercée dans le cadre du plan de relance de l'économie qui est venue s'ajouter à l'activité traditionnelle d'OSEO.

Le rôle d'OSEO a été double : apporter de l'oxygène aux entreprises touchées par la crise en consolidant leur trésorerie et accompagner celles qui ont continué à aller de l'avant, en dépit de la crise.

L'ensemble de notre activité s'est développé dans le cadre d'une politique de risques maîtrisés.

Les équipes d'OSEO sont très fières d'avoir réalisé en 2009, 107 000 interventions au profit de 80 000 entreprises (+ 28 % par rapport à 2008) dont :

- 560 millions € en aides directes à l'innovation (- 23 % par rapport à 2008), soit près de 2 milliards € d'investissements de RDI dans les entreprises soutenues ;
- 12 milliards € de prêts bancaires garantis (+ 77 % par rapport à 2008), dont 3,6 milliards € dans le cadre du Plan de Relance ;
- 5 milliards € de financements mis en place en partenariat avec les banques et les organismes de fonds propres ;
- 7 milliards € de créances financées (+ 4 % par rapport à 2008).

Une étude d'impact effectuée en septembre 2009 auprès d'un échantillon d'entreprises ayant bénéficié d'une garantie pour renforcer leur structure financière entre fin 2008 et juin 2009 révèle que 50 % d'entre elles ont pu être ainsi préservées d'une crise de trésorerie immédiate.

OSEO poursuivra cette activité de soutien en 2010, mais devrait le faire à un rythme moins élevé au fur et à mesure de l'atténuation des tensions de trésorerie et de la reprise progressive de l'activité.

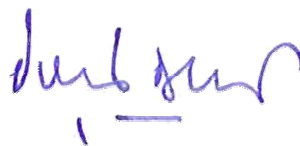
Notre rôle et nos priorités consistent aussi à préparer dès à présent la reprise en alimentant les trois moteurs de croissance que sont l'innovation, l'investissement et l'international. Nous y parviendrons grâce à la confiance renouvelée que nous témoigne l'Etat en nous dotant de moyens d'intervention renforcés en 2010.

Le Président de la République a, en effet, demandé à OSEO d'aller encore plus loin dans sa mission en contribuant à renforcer le haut de bilan des entreprises. C'est ainsi que, dès novembre 2009, était mis en place le Contrat de Développement Participatif. Ce prêt, dont le montant peut aller jusqu'à 3 millions €, d'une durée longue et sans garantie, s'adresse à toutes les entreprises jusqu'à 5 000 salariés. Il vient compléter utilement la gamme des financements « mezzanine » proposés par OSEO.

Les ressources qui seront affectées à OSEO grâce à l'emprunt national vont, en outre, nous mettre en capacité d'aider les entreprises à sortir de la crise par le haut. Au total, 2,8 milliards € seront consacrés au financement de l'innovation et des investissements d'avenir, ainsi qu'à la consolidation du capital d'OSEO à hauteur de 500 millions €. Nos capacités d'interventions et de partage de risques s'en trouveront sensiblement accrues.

Enfin, le transfert à OSEO de la gestion du Fonds Unique Interministériel pour les Pôles de compétitivité décidé à la fin de l'année 2009 va nous permettre d'impliquer davantage de PME dans les Pôles et les projets collaboratifs qu'ils soutiennent, de simplifier la gestion des aides, d'en raccourcir le délai d'octroi et d'être plus proche des entreprises tout en assurant une totale confidentialité des dossiers grâce à un extranet sécurisé.

L'engagement de l'ensemble des équipes d'OSEO sera donc tout aussi fort cette année. Elles auront à cœur de répondre aux attentes des pouvoirs publics comme des entreprises et d'être à la hauteur de la nouvelle et exigeante signature d'OSEO : l'entreprise des entrepreneurs.



François DROUIN
Président Directeur Général d'OSEO

2. Capital, actionnariat et périmètre de consolidation

2.1. Capital et actionnariat

Au 31 décembre 2009, le capital social d'OSEO financement s'élève à 377 230 064 €, divisé en 47 153 758 actions d'un nominal de 8 €.

OSEO financement et ses filiales (OSEO garantie et OSEO bretagne) appartiennent au groupe OSEO. OSEO détient 53,35 % du capital et 53,86 % des droits de vote d'OSEO financement.

OSEO est un Établissement Public Industriel et Commercial créé le 30 juin 2005. Il a le statut de compagnie financière et est donc soumis à la surveillance prudentielle sur base consolidée de la Commission Bancaire.

OSEO garantie, institution financière spécialisée qui intervient en garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres, est détenu à hauteur de 59,92 % par OSEO financement.

Il est rappelé que l'article 6 des statuts d'OSEO financement dispose que « *la majorité du capital doit rester la propriété de l'Etat, d'un Établissement public de l'Etat, d'un organisme public ou d'une entreprise publique* ».

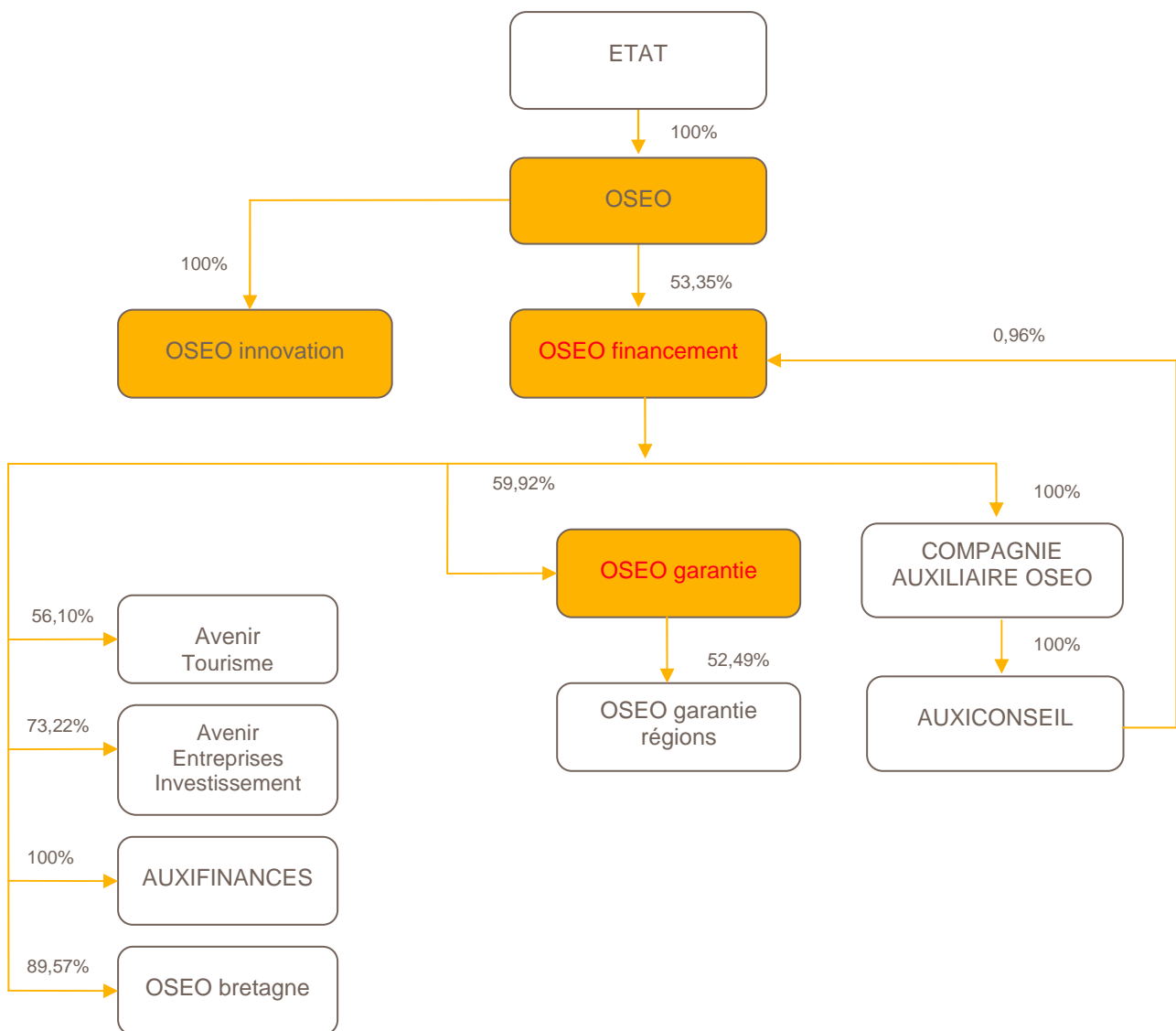
Répartition du capital et des droits de vote d'OSEO financement au 31 décembre 2009

	Nombre	Montant (€)	Répartition du capital	Répartition des droits de vote
OSEO	25 156 735	201 253 880	53,35 %	53,86 %
Caisse des Dépôts	20 188 915	161 511 320	42,82 %	43,23 %
Agence Française de Développement	822 581	6 580 648	1,74 %	1,76 %
Banques et Divers	533 864	4 270 912	1,13 %	1,15 %
Auxi-Conseil (autocontrôle)	451 663	3 613 304	0,96 %	
Total	47 153 758	377 230 064	100 %	100 %

Il n'existe pas d'actions à droit de vote multiple. Les actions sont nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions prévues par la loi. Le capital est entièrement libéré. Il n'existe pas de titres pouvant donner accès à terme au capital.

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Dans les mêmes conditions, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire

2.2 Périmètre de consolidation d'OSEO financement au 31 décembre 2009



(Les pourcentages qui figurent dans cet organigramme sont des pourcentages du capital.)

3. Organes de Direction et de Surveillance

• Conseil de Surveillance au 31 décembre 2009

Président

Jean-François ROUBAUD¹
Président de la Confédération Générale des PME

Vice- Président

Bruno DURIEUX
Représentant l'Etat, Inspecteur Général des Finances

Membres

L'Etat représenté par Etienne OUDOT DE DAINVILLE²
Sous-Directeur "Financement des Entreprises et Marché Financier" à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPE)

L'Etat représenté par Alain SCHMITT³
Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

La Caisse des Dépôts représentée par Philippe BRAIDY
Directeur du Développement territorial et du Réseau

Alain CHILLIET¹
Directeur Inter Régional adjoint en Ile de France à la Caisse des Dépôts

Jean-Luc PETITHUGUENIN¹
Président de PAPREC

Pierre SIMON¹
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris,

Administrateurs salariés⁴

Elisabeth HENRY PEREZ

Edouard LEHER

Véronique MERMET

Jean-Luc MURE

Censeurs

Agence Française de Développement
Représentée par Odile LAPIERRE, Directrice du Département Outre-Mer

¹ Administrateur indépendant

² A compter du 16 septembre 2009 en remplacement d'Astrid MILSAN

³ A compter du 20 mai 2009 en remplacement de Jean-Christophe MARTIN

⁴ Elections du 2 février 2010 (Collège précédent : Édouard LEHER, Jean-Luc MURE, Dominique TELLIER et Jean-Michel VERLEYE)

Gilles COPIN
Délégué Général à la Fondation EM LYON

Nicole MARTIN-SPITTLER
Présidente de PHARMASTER

Commissaire du Gouvernement

Jean-François GUTHMANN
Chef de la mission de contrôle général économique et financier

Commissaires aux Comptes

Mazars
KPMG Audit ¹

● Directoire

Président du Directoire

François DROUIN

Membres du Directoire

Arnaud CAUDOUX

Joël DARNAUD

¹ Nommé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2009

4. Chiffres clés

(En millions)	2007	2008	évolution 2008	2009	évolution 2009
ACTIVITE					
Garanties adossées à des fonds de garantie (1)					
Production nouvelle	2826	3351	18,58%	6009	79,32%
Engagements au 31 décembre	6783	7634	12,55%	10693	40,07%
Cofinancement de l'investissement					
Production nouvelle	1910	2072	8,48%	2581	24,57%
Encours au 31 décembre	7211	7887	9,37%	8927	13,19%
Financement du court terme					
Avances (Crédits)	5015	5003	-0,24%	5126	2,46%
Encours moyen débiteur brut annuel (crédits et cautions)	815	823	0,98%	855	3,89%
CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE	1122	1160	3,39%	1176	
RESULTATS					
Produit net bancaire	326	290	-11,04%	308	6,21%
Charges de l'exercice	-175	-183	4,57%	-195	6,56%
Résultat brut d'exploitation	151	107	-29,14%	113	5,61%
Coût du risque	-34	-57		-64	12,28%
Risques déclarés	-9	-20		-37	80,00%
Provisions collectives et sectorielles	-25	-37		-27	-24,32%
Résultat courant avant impôts	117	50	-57,26%	49	-2,00%
Résultat net, part du groupe	73	20	-72,60%	21	5,00%
Coefficient d'exploitation*	53,70%	63,06%	17,43%	63,31%	
EFFECTIFS (2)	1191	1195	0,34%	1204	0,75%
RATIOS PRUDENTIELS CONSOLIDES					
Ratio de solvabilité	16,48%	12,87%		13,74%	
—dont fonds propres de base	11,77%	9,49%		7,77%	
Total des grands risques	10,71%	12,94%		10,55%	

(1) Les chiffres de l'activité de garantie intègrent l'activité d'OSEO garantie régions et les conventions globales. Changement de périmètre 2009 vs 2008 : Les prêts étudiants ont été intégrés dans les chiffres de 2008 à hauteur de 5M€ en risque et de 7,21 M€ en concours garantis. A compter de 2009 les prêts étudiants ne sont pas pris en compte.

Les engagements hors-bilan sont présentés parce que représentatifs de l'activité, mais ils font l'objet d'un retraitement dans les comptes produits en normes IFRS.

(2) Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein au 31 décembre.

5. Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale du 27 mai 2010

5.1. Les faits marquants de l'année 2009

Projet de fusion des entités opérationnelles du groupe

Les travaux préparatoires de la fusion des entités opérationnelles du groupe OSEO (OSEO financement, OSEO innovation, OSEO garantie et OSEO bretagne) se sont poursuivis tout au long de l'année 2009. Les conditions de cette réalisation au 31 décembre 2009 n'ont pu être réunies à cette échéance, du fait notamment d'un calendrier législatif très serré.

Une nouvelle étape a été néanmoins franchie en fin d'année : l'Etat a précisé le calendrier législatif permettant la réalisation de cette opération en 2010. D'abord inscrites dans le projet de loi sur la modernisation du secteur bancaire, les dispositions législatives relatives à la fusion d'OSEO l'ont été finalement dans la loi sur l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL).

Ce projet de loi devrait être examiné par le Parlement au 1^{er} semestre 2010.

Bilan 2009 du Plan de Relance

Il est rappelé que dans le cadre de la crise, OSEO a été un acteur important de la relance de l'économie lancée par les Pouvoirs Publics dès le dernier trimestre 2008. A ce titre, l'établissement a bénéficié d'une capacité d'intervention totale de 10 milliards € pour aider les entreprises à faire face (4 milliards € au titre de l'investissement et 6 milliards € au titre de la trésorerie).

Concrètement l'intervention d'OSEO s'est traduite par la mise en place de fonds conjoncturels (« Renforcement de Trésorerie » et « Lignes de Crédits Confirmés »), à destination des PME mais aussi des ETI et portant sur des quotités de garantie pouvant atteindre jusqu'à 90 %.

A fin décembre 2009, OSEO a accompagné, dans le cadre du Plan de Relance, 16 000 entreprises ayant bénéficié de 3,6 milliards € de prêts bancaires garantis pour renforcer leur trésorerie.

Une étude d'impact réalisée par OSEO en septembre 2009 révèle que le Plan de Relance a eu un effet direct sur la préservation de l'emploi pour plus de 80 % des entreprises soutenues par OSEO. Une entreprise sur deux déclare avoir été ainsi sauvegardée.

Compte tenu de leur efficacité et des besoins persistants, les principales mesures du plan de relance sont prolongées en 2010.

Emprunt National

Le Président de la République a décidé le lancement d'un emprunt national pour donner à la France les moyens de préparer son avenir. Sur la base du rapport de la Commission de réflexion présidée par les anciens Premiers Ministres Alain JUPPE et Michel ROCARD, il a rendu le 14 décembre 2009 ses arbitrages qui portent sur 5 priorités : l'enseignement supérieur, la santé et les biotechnologies, l'industrie, le développement durable et l'économie numérique.

OSEO est directement concerné par ce dispositif qui va lui permettre de changer d'échelle dans certaines de ses interventions. 2,8 milliards € de moyens supplémentaires sont prévus à cet effet. Les priorités pour OSEO sont de plusieurs ordres :

- 1 milliard € pour financer les investissements liés aux projets de développement, dont une enveloppe de 500 millions € au titre des prêts verts,
- 1 milliard € pour financer l'innovation et la croissance des entreprises, via des Contrats de Développement Participatifs ; l'objectif étant de renforcer les fonds propres des PME et ETI,
- 300 millions € au titre des projets collaboratifs des pôles de compétitivité,
- 500 millions € pour renforcer le capital d'OSEO dans le but d'accroître sa capacité d'intervention et de partage de risque, notamment en faveur des ETI.

Création de la Direction de l'International

Cette nouvelle direction, rattachée au Président, a naturellement vocation à être transversale sur l'ensemble des métiers d'OSEO. Elle exerce à la fois une activité stratégique et une action opérationnelle.

Stratégique, de par les multiples relations institutionnelles qu'elle devra renforcer ou créer, afin de positionner OSEO de la manière la plus visible possible au cœur des différents dispositifs de financement existants en faveur des PME et ETI françaises.

Opérationnelle, dans la mesure où, au final, elle devra rendre des comptes sur son activité d'accompagnement et de soutien aux PME constituant des partenariats européens (voire mondiaux) sur des projets innovants, au moment même aussi où OSEO intègre « l'équipe de France à l'Export ».

Restructuration des fonds de garantie – Mise en place du fonds de réserve

La restructuration des fonds de garantie d'OSEO garantie a été mise en place le 30 juin 2009. Elle consiste principalement en la création d'un fonds de réserve, qui assure le risque d'épuisement de l'ensemble des fonds de garantie dotés par l'Etat.

Désormais OSEO dispose de trois niveaux de couverture successifs pour couvrir ses engagements de garantie : les fonds de garantie, le fonds de réserve et les fonds propres.

Cette opération présente trois principaux avantages :

- La qualité financière des garanties accordées par OSEO aux banques se trouve encore renforcée par la présence de ce fonds qui mutualise les risques de l'ensemble des fonds de garantie,

- Le fonds de réserve constitue une base de capitaux stable,
- L'effet de levier des dotations publiques dans les fonds de garantie pourra, en conséquence, être augmenté.

🔗 Nouveaux produits : PPRH - PPMTR - PRT

En 2009, l'Etat a confié à OSEO plusieurs missions d'intérêt général se caractérisant par la mise en place d'un dispositif de prêts spécifiques à certains secteurs d'activité ou à certaines situations. Il s'agit notamment de la modernisation du secteur de l'hôtellerie avec la mise en oeuvre du Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière (PPRH) réalisé avec le soutien de la CDC. Ce prêt a pour objet de faciliter la réalisation des travaux nécessités par la nouvelle réglementation en matière de classement hôtelier.

Dans le même ordre d'idées, le Prêt Participatif pour la Modernisation et la Transmission de la Restauration (PPMTR), doit contribuer à la modernisation de la restauration dans le cadre du contrat d'avenir signé par les professionnels avec l'Etat en contrepartie de la baisse de la TVA.

Enfin, les bassins d'emplois en difficultés font l'objet d'un dispositif particulier : le Fonds National de Revitalisation Territoriale avec le dispositif Prêts de Revitalisation Territoriale (PRT) confié à OSEO.

🔗 Le Contrat de Développement Participatif : une mission complémentaire de renforcement de haut de bilan

Le Président de la République a annoncé le 5 octobre 2009 un plan de 2 milliards € pour renforcer le haut de bilan des entreprises touchées par la crise et leur permettre de relancer leur activité (soit 1 milliard € sous forme d'obligations convertibles simplifiées porté par le Fonds Stratégique d'Investissement et 1 milliard € sous forme de Contrats de Développement Participatifs confiés à OSEO).

Ces prêts d'une durée de 7 ans sont consentis sans aucune garantie et sont assortis d'un différé de 2 ans. Véritables capitaux « patients », ils viennent utilement compléter la gamme des Contrats de Développement puisque leur montant est compris entre 300 000 € et 3 millions €. Il est attendu un effet de levier important de ces prêts qui doivent être jumelés soit à un concours bancaire dans la proportion de 1 pour 2 soit d'un apport de fonds propres dans la proportion de 1 pour 1.

Un objectif ambitieux de 600 millions € a été fixé pour 2010.

🔗 Nouvelle signature d'OSEO et lancement de la communauté « OSEO excellence »

OSEO s'est doté en 2009 d'une signature : **l'entreprise des entrepreneurs**. Elle signifie qu'OSEO agit en faveur de tous les chefs d'entreprises, notamment ceux qui luttent actuellement contre la crise. Elle indique aussi qu'OSEO accompagne plus particulièrement ceux qui entreprennent, vont de l'avant, prennent des risques pour créer, innover, se développer, ou se lancer à l'international.

Elle incarne ainsi un engagement fort vis-à-vis de l'extérieur et un repère permanent en interne.

Pour illustrer cette nouvelle signature, la **communauté « OSEO excellence »**, qui vise à rassembler 2000 entrepreneurs d'exception dans un réseau social privatif, a été lancée en décembre 2009. L'objectif est d'associer davantage encore l'image d'OSEO à la croissance et aux entrepreneurs qui vont de l'avant en donnant la parole à cette communauté, véritable ambassadrice des entreprises de croissance, à l'aide de sondages mensuels dont les résultats seront largement médiatisés.

Application CLEO

Après la base unique client et la vision globale des engagements, CLEO finalise le programme capital client. CLEO sera à horizon 2010 l'application unique du groupe, permettant la mise à disposition pour tous, en temps réel, des informations clés sur une entreprise, une vision d'ensemble des clients dans une approche transversale par métier.

Ce programme permet désormais à OSEO de bénéficier d'un système d'information intégré, orienté client et qui prend toute sa dimension avec la prochaine fusion juridique des structures opérationnelles du groupe.

5.2. Les interventions d'OSEO financement

• Les interventions en financement

➤ Panorama de l'activité globale de financement à moyen et long terme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution globale et détaillée des principaux segments d'intervention

(en millions €)	Production	
	2008	2009
Ensemble	2 072	2 581
Investissements corporels et incorporels	1 723	2 220
Immobilier et incorporel	1 019	1 479
Énergie et environnement	97	306
Équipement (hors énergie-environnement)	607	435
Investissements immatériels	349	361
Contrats de Développement <i>dont Contrat de Développement Innovation (CDI)</i>	182 110	213 109
Prêt Participatif de Développement (PPD)	18	17
Prêt Participatif d'Amorçage (PPA)	17	20
Autres prêts 'mezzanine'	0	12
Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)	132	99

L'encours du cofinancement s'élève à 8,927 milliards € à fin 2009, par rapport à 7,887 milliards € à fin 2008, soit une progression de 13,2 %.

➤ L'activité de cofinancement en prêt et crédit-bail

Dans un contexte de stabilité des investissements, les accords de financement se sont élevés à 3,9 milliards € en 2009 contre 3,26 milliards € en 2008.

Les financements mis en place par OSEO financement au cours de cet exercice ont représenté un montant de 2,581 milliards € en 2009 pour 2,072 milliard € en 2008, soit une augmentation de 24,6 %.

Investissements corporels et incorporels

- **Immobilier et incorporel**

Les financements des investissements immobiliers et incorporels ont représenté en 2009 un volume de réalisations de 1,479 milliard € dont 862 millions € de Prêts à Long Terme et 177 millions € de Prêts Moyen Terme (contre 1,019 milliard € en 2008, dont 526 millions € de Prêts à Long Terme et 176 millions € de Prêts à Moyen Terme).

Ces prêts ont bénéficié prioritairement aux petites et moyennes entreprises qui emploient moins de 50 salariés. Leur durée moyenne est de 11 ans.

Les opérations de crédit-bail immobilier réalisées par OSEO financement et sa filiale OSEO bretagne ont atteint en 2009 un montant de 436 millions € (contre 315 millions € en 2008) soit une progression de 38 %.

- **Énergie et Environnement**

La participation d'OSEO financement à ces financements sur des investissements de maîtrise d'énergie et de protection de l'environnement a représenté un montant de plus de 300 millions €, dont 68,4 % en prêts et 31,6 % en crédit-bail.

- **Équipement**

Le financement des équipements représente globalement un montant de 435 millions €, contre 606 millions € en 2008, soit une baisse de l'ordre de 28 %, imputable à la forte diminution des investissements matériels.

Investissements immatériels

- **Contrats de développement, Prêts Participatifs et Prêts à la Création d'Entreprise**

Le montant des réalisations à ce titre s'est élevé à 361 millions € en 2009, contre 349 millions € en 2008 (+ 3,4 %).

Cette hausse est liée au Contrat de Développement Transmission qui a enregistré une progression de 44 % (58,5 millions € en 2009 contre 40,6 millions € en 2008), grâce au renforcement des partenariats avec les régions.

- **Le Prêt à la Création d'Entreprise**

En 2009, 19 181 créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un PCE, soit une baisse de 20 % par rapport à 2008. Le montant des financements mis en place s'élève à 99 millions € contre 132 millions € en 2008. Cette diminution résulte notamment du plafonnement des dépenses du programme éligible à 45 000 €, en vigueur depuis mai 2008.

• Le Court terme

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, OSEO finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises titulaires de commandes de grands comptes, publics ou privés.

Les principaux indicateurs de cette activité ont évolué comme suit en 2009 :

(en millions €)	2008	2009
Avances	5 003	5 126
Crédits (encours moyen débiteur brut annuel)	572	599
Cautions (encours moyen débiteur brut annuel)	251	256

• L'activité de garantie d'OSEO garantie

Dans une conjoncture économique et financière particulièrement dégradée, l'activité d'OSEO garantie a connue une progression exceptionnelle en 2009. Les accords de garantie donnés en 2009 ont porté sur 11,3 milliards€ de concours, en hausse de 63 % par rapport à 2008.

Pour 3,8 milliards €, cette progression est liée à la mise en œuvre du Plan de Relance de l'économie, avec les fonds « Renforcement de la Trésorerie », et Garantie de « Lignes de Crédit Confirmées ». Ces fonds ont permis de garantir respectivement des crédits moyen-terme de trésorerie et des lignes de crédit, à destination des PME et des Entreprises de Taille Intermédiaire indépendantes. Leur capacité d'intervention a été exceptionnelle, tant par les niveaux de couverture pratiqués (pouvant aller jusqu'à 90 % du montant du concours garanti) que par les montants de concours couverts eux-mêmes (jusque 15 millions € de risque par contrepartie pour les Entreprises de Taille Intermédiaire).

En dehors des fonds du Plan de Relance la progression de l'activité « classique » d'OSEO garantie reste significative avec 7,5 milliards €, soit une progression de l'ordre de 11 % des concours garantis. La progression s'est principalement faite sur les programmes de financement de développement des entreprises.

En regard de cette hausse sans précédent de l'activité, l'augmentation des frais généraux n'a été que de 11 %. Ceci, assorti à des plus-values financières exceptionnelles a permis de porter le résultat d'exploitation à 36,7 millions €, en hausse de 26 % par rapport à 2008, malgré un contexte de taux particulièrement bas.

Les dotations aux fonds de garantie ont été particulièrement significatives en ce qui concerne les fonds du Plan de Relance, destinés à prendre des risques importants dans une conjoncture économique difficile : 491 millions € leur ont été apportés par l'Etat.

En revanche, à titre exceptionnel, les autres fonds de garantie abondés par l'Etat n'ont pas reçu de nouvelle dotation en 2009. Un équivalent à la dotation nécessaire ayant été dégagé par une opération de restructuration importante des fonds de garantie, qui a permis en particulier la mise en place d'un « fonds de réserve », couvrant les risques d'épuisement de tous les fonds de garantie abondés par l'Etat, auquel ont été apportés 848 millions € (issus des fonds de garantie).

Enfin les mises en jeu de garantie ont été portées de 218 millions € en 2008 à 327 millions €, soit une hausse de 50 %.

Un volume d'activité exceptionnel

11 267 millions € de financements ont bénéficié d'une garantie, pour un montant de risque effectivement pris par OSEO garantie de 5 752 millions €. Ceci représente, respectivement, des hausses de 64 % et 79 % par rapport aux chiffres réalisés en 2008. La hausse plus rapide des montants de risque pris s'explique, en particulier, par le niveau, plus élevé que la moyenne, des quotités de garantie pratiquées au titre du Plan de Relance.

Le nombre d'entreprises bénéficiaires de ces financements est de 81 256 (dont 16 900 au titre du plan de relance), en hausse de 36 % par rapport à 2008. Globalement, le montant moyen de financement accompagné par entreprise est donc en hausse de 20 %, aux alentours de 140 000 € en moyenne, ce qui reflète principalement la présence de montants unitaires importants, pouvant aller jusqu'à 15 millions €, accordés dans le cadre du plan de relance, avec un montant moyen de 231 000 €.

Au total, ce sont 66 700 TPE, 14 000 PME et 550 ETI qui ont bénéficié d'un accord de garantie en 2009.

Une évolution contrastée de l'activité selon les finalités

Avec la mise en œuvre du Plan de Relance, les finalités de **Renforcement de la Structure Financière** des entreprises ont vu leur volume multiplié par presque dix en 2009.

En dehors de cette singularité, c'est de loin la finalité **Développement** « classique » (hors innovation et international) qui connaît la plus forte croissance. Celle-ci a en effet doublé, passant de 1 457 à 3 235 millions € de prêts. Le recours beaucoup plus important à la garantie dans ce domaine reflète les difficultés rencontrées dans le financement des projets d'investissements, dans un contexte de très faible visibilité et de situation financière dégradée pour de nombreuses entreprises.

Malgré ce contexte il faut noter que les finalités de développement à plus fort risque se sont quasiment maintenues, en ce qui concerne les garanties du fonds **Innovation** et même accrues de 10 % en ce qui concerne le fonds **International**, qui a poursuivi son développement.

Les montants de concours garantis **en création** sont en hausse de 13 %.

Tandis que l'activité du Prêt à la Création d'Entreprise, distribué par les établissements bancaires pour le compte d'OSEO financement est en baisse par rapport à 2008 (de 124 à 99 millions €), les garanties accordées aux banques sur leurs prêts à des entreprises en création ont continué d'augmenter durant cette année de crise.

En revanche, après plusieurs années de croissance ininterrompue, l'activité du fonds **transmission** est quasi stable en 2009, ce qui reflète un marché très difficile pour ce segment, où une reprise a néanmoins été observée dès l'automne.

La part des TPE (entreprises de moins de 10 salariés) a, à nouveau, augmenté passant en nombre d'entreprises soutenues de 75 à 78 %.

Montant des concours garantis en fonction de leur finalité

	2009	en %	2008	en %
Création	2 800	25%	2 479	36,10%
Transmission	1 560	14%	1 569	22,90%
Développement	4 333	38%	2 535	36,90%
-dont fonds international	475	4%	432	6,30%
-dont fonds innovation	623	6%	646	9,40%
Renforcement de la structure financière	2 574	23%	278	4,10%
Total	11 267		6 861	

Interventions exceptionnelles dans le domaine du financement court terme

Les interventions en garantie de Lignes de Crédit constitue un évènement exceptionnel pour OSEO garantie, qui d'ordinaire n'intervient sur ce type de financement qu'au bénéfice des entreprises en création. Elles répondent à la demande des Pouvoirs Publics qui ont ainsi voulu permettre aux entreprises de pouvoir consolider leur trésorerie pendant la phase la plus dure de la crise (nos garanties étant conditionnées à une confirmation écrite par l'établissement bancaire de la durée d'ouverture de la ligne concernée). Ces interventions ne seront pas renouvelées, dans la mesure où une même entreprise ne pourra bénéficier qu'une fois d'une garantie de ligne de crédit, confirmée pour une période de 12 à 18 mois.

La baisse apparente de l'activité fonds propres correspond à la correction d'un effet technique observé en 2008 suite à la signature tardive de convention de gestion d'un des fonds de garantie du capital risque. Il s'agit donc globalement d'un maintien de l'activité dans ce secteur, en dépit d'une conjoncture particulièrement difficile pour celui-ci.

Montant des concours garantis par nature d'opération

(en millions €)	2009	2008	Évolution
Financements à moyen et long terme	9 131	6 038	51,23%
Financements à court terme	1 853	492	276,63%
Interventions en fonds propres	283	331	-14,50%
Total	11 267	6 861	64,22%

Multiplication par 2,6 des interventions au bénéfice du secteur de l'industrie

La part du secteur industriel a significativement augmenté dans la production de l'année, passant de 21,4 % en 2008 à 34 % en 2009, principalement au détriment du poids relatif du secteur des services, qui passe 43,9 % à 30,6 %.

En montant de concours, cela représente une multiplication par 2,6 des concours accordés au secteur de l'industrie avec une garantie d'OSEO, qui passent de 1,47 milliard € à 3,83 milliards €.

Cette augmentation du poids du secteur de l'industrie est plus relative en dehors de l'effet du plan de relance : le poids du secteur dans l'activité « classique » de garantie passant de 21,4 % à 27,9 %.

Montant des concours garantis par secteur d'activité (tous fonds confondus)

	2009	2008
Industrie	34,00%	21,40%
BTP	6,20%	6,90%
Commerce	22,50%	18,40%
Services	30,60%	43,90%
Tourisme	6,70%	9,40%

Montant des concours garantis par secteur d'activité (hors plan de relance)

	2009	2008
Industrie	27,90%	21,40%
BTP	5,80%	6,90%
Commerce	20,40%	18,40%
Services	36,30%	43,90%
Tourisme	9,60%	9,40%

Part des TPE dans le nombre d'entreprises accompagnées

	Part des TPE	Nombre total d'entreprises accompagnées
2006	83,3%	NA
2007	87,1%	47 580
2008	87,1%	59 892
2009	82,1%	81 256

🔗 Une présence maintenue auprès des entreprises de croissance

Dans la liste des "Technology Fast 50" publiée par Deloitte en 2009, 38 entreprises (76 %) ont été accompagnées par OSEO, dont 34 en garantie.

🔗 Augmentation de 50 % des entrées en contentieux

Les contentieux déclarés en 2009 s'élèvent à 326,6 millions € contre 217,6 millions € en 2008.

Sur les opérations de crédit la progression est de 57 %, un peu plus marquée, de 173 millions € à 272 millions €.

La hausse des contentieux déclarés est particulièrement rapide sur les fonds Développement (+144 % à 22,4 millions €), Innovation (+192 % à 24,4 millions €) et Court Terme (+285 % à 10,7 millions €). Pour ces trois fonds, il est important de noter que la hausse des contentieux reflète non seulement une dégradation de la conjoncture mais également une hausse significative de l'activité réalisée sur ces dernières années et donc de l'encours porté, et que cette hausse se réalise à partir de chiffres très bas en 2008, ce qui relativise la lecture des pourcentages d'augmentation.

Au total l'augmentation de la sinistralité des fonds de garantie reste maîtrisée au regard de la crise économique connue en 2009. En particulier, à ce niveau elle ne constitue aucunement une menace pour la solvabilité des fonds de garantie, dont le solde comptable s'établit au 31 décembre 2009, hors fonds du plan de relance, à 2,27 milliards €.

Sur l'activité de garantie du capital risque, la progression des contentieux déclarés est de 22 %, moins rapide que l'année précédente, avec 54 millions € déclarés en 2009 contre 44 millions € en 2008.

• **L'activité d'OSEO garantie régions**

L'activité des fonds régionaux a doublé en 2009, passant de 410 millions € de concours garantis à 796 millions €.

Cette croissance a été soutenue par une forte mobilisation de la plupart des Conseils Régionaux qui ont orienté l'intervention de leurs fonds de garantie en renfort des fonds nationaux du Plan de Relance. Ainsi la finalité de renforcement des capitaux permanents, initiée en 2008 avec un montant de concours de 24 millions € représente en 2009 un montant de 266 millions €.

Elle a également été soutenue par une demande importante pour des quotités garantie aussi importantes que possible (la vocation des fonds régionaux est le plus souvent, dans le cadre des priorités régionales, d'intervenir aux côtés des fonds nationaux pour augmenter la quotité garantie), ainsi l'activité sur les finalités habituelles des fonds régionaux (Création, Transmission et Développement) sont passée de 386 millions € en 2008 à 529 millions € en 2009, en hausse de 37 %.

5.3. La structure et la gestion financière d'OSEO financement et d'OSEO garantie

• **Les marchés financiers en 2009**

L'année 2009 restera marquée par l'entrée en récession de la quasi-totalité des économies mondiales, à l'exception de quelques pays asiatiques. La crise financière de 2008 s'est transformée en crise économique, en dépit de mesures de soutien exceptionnelles. Les gouvernements ont en effet engagé des dépenses publiques afin de soutenir leurs économies respectives, dans le cadre de mesures concertées au niveau international. Ces mesures exceptionnelles ont eu pour effet secondaire d'accentuer l'ensemble des déficits publics.

En début d'année, la BCE a poursuivi l'abaissement de ses taux directeurs jusqu'à des niveaux historiquement bas (appels d'offres à 1 %, taux des facilités de dépôts à 0,25 %). Parallèlement, elle a procédé à des injections massives de liquidités tout au long de l'exercice. Le taux de l'Eonia s'est ainsi détendu à 0,30 % (0,70 % en moyenne sur l'année), alors que l'Euribor 3 mois s'est

abaissé à 0,70 % (1,21 % en moyenne sur l'année). Ce niveau des taux courts et la relative stabilité des prix ont limité les mouvements sur les taux de long terme : après avoir connu une hausse de 0,50 % au premier semestre, le taux de l'OAT 10 ans est revenu en fin d'année 2009 à 3,60 %, soit un niveau proche de celui du début d'exercice (3,50 %).

Le soutien concerté des gouvernements et des banques centrales a permis le retour d'une relative confiance chez les investisseurs. Les émetteurs privés ont de nouveau eu accès aux marchés de capitaux puis les spreads de crédit ont nettement reflué après avoir atteint un plus haut historique en mars 2009.

La crise systémique enrayée, les marchés d'actions ont bénéficié d'un relatif retour de la confiance, le CAC 40 clôturant sur une hausse annuelle de 22 % à 3 936 points, après un plus bas de l'année à 2 519 points le 9 mars.

Sur le marché des changes, le cours de l'Euro aura progressé jusqu'en novembre. En décembre, la mise en lumière des dérives dans la gestion des finances publiques au sein de la zone euro, notamment en Grèce, a inversé la tendance. Quant aux matières premières, la reprise de la consommation et le retour de la confiance ont contribué à la remontée des cours, à des niveaux cependant bien moindres que ceux atteints en 2008.

La visibilité pour l'année 2010 semble assez réduite. En zone Euro, par exemple, la croissance du PIB du 4^{ème} trimestre 2009 paraît plus faible qu'au 3^{ème} trimestre. Dans ce contexte, la consommation et l'investissement devront prendre le relais des mesures temporaires de soutien afin de permettre une croissance autonome dans un contexte marqué par une dégradation de l'emploi.

• Le dispositif de gestion financière d'OSEO financement

La gestion financière du groupe a pour objectif de lui assurer, dans la durée, les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de la mission qui lui a été confiée par les pouvoirs publics de faciliter le financement des petites et moyennes entreprises. Cet objectif doit notamment être atteint dans une totale maîtrise des expositions aux risques financiers inhérents aux opérations sur les marchés de capitaux. Afin de notamment minimiser son exposition à ce type de risque qui ne relève pas de son cœur de métier, OSEO n'exerce pas d'activité de trading ou d'intermédiation financière, à l'exception de missions confiées par les pouvoirs publics, de gestion pour compte de ceux-ci. La gestion financière s'inscrit dans un corps de principes et de règles précises.

- Pour OSEO financement, le mémorandum des activités financières consigne, notamment, le dispositif de surveillance et maîtrise des risques, les seuils associés, les règles relatives à l'enregistrement des opérations dans le système d'information et le dispositif de contrôle de celles-ci. Actualisé et complété conformément à la réglementation, il est présenté, chaque année, aux instances sociales de la société. Pour obtenir un adossement en liquidité et en taux des encours de prêts à la clientèle conforme aux règles ainsi fixées, les opérations de refinancement sont complétées par des opérations de couverture en taux effectuées soit par recours aux instruments financiers soit par la constitution de portefeuille d'actifs spécifiquement dédiés à cet effet.
- Pour OSEO garantie, la politique de gestion financière est proposée par le Comité Financier, puis soumise à l'accord du Conseil d'administration.

La gestion des fonds de garantie est fondée sur les principes suivants :

La gestion financière repose sur la constitution de portefeuilles d'actifs financiers dont les flux de trésorerie sont ajustés, selon un pas semestriel, à ceux correspondant à la projection des appels en garantie. Ce portefeuille de titres conservés jusqu'à leur échéance adosse

ainsi les engagements en garantie souscrits par OSEO garantie. Les principes de la gestion actif-passif d'abord appliqués aux principaux fonds depuis 2003 ont été progressivement étendus à l'ensemble des fonds de garantie, dans la mesure où la modélisation des flux futurs le permettait. Cette démarche d'harmonisation technique des modèles utilisés en ALM englobe le calcul des coefficients multiplicateurs de chaque fonds. Le Fonds de Garantie à capital préservé, constitué en 2004, fait exception au principe de fongibilité des actifs représentatifs des différents fonds de garantie : reposant sur un modèle économique différent, un portefeuille d'actifs dédiés (titres d'Etat) est réservé à ce fonds.

La gestion des fonds propres d'OSEO garantie repose sur une démarche associant :

1°) La détention d'un portefeuille de titres obligataires détenus jusqu'à échéance, destiné à assurer une source de rendement régulier. Ce portefeuille est structuré afin d'organiser un renouvellement des titres sur une période de dix ans,

2°) Des placements réalisés sur opportunités de marchés, en titres de natures et durées diversifiées. La recherche de rendement conduit à consacrer une part limitée de ces fonds à l'acquisition de produits structurés assortis d'une garantie du capital à échéance.

3°) Des placements de trésorerie à court terme du marché monétaire.

Le référentiel de règles couvre également la gestion de trésorerie : une convention de cash pooling définit les principes communs et les modalités pratiques de gestion des soldes de trésorerie auxquels chaque entité du groupe doit se conformer, en fonction des caractéristiques propres de sa ligne de métier.

• La structure financière d'OSEO financement

Avec la forte activité enregistrée en 2009, le total du bilan consolidé d'OSEO financement est passé de 16 milliards € au 31 décembre 2008 à 18 milliards € au 31 décembre 2009.

Les concours à la clientèle s'élèvent à 9,2 milliards € au 31 décembre 2009, contre 8,2 milliards € le 31 décembre 2008, soit une progression de 13 %. Les réalisations ont en effet atteint le montant de 2,6 milliards € en 2009, en augmentation de 24 % par rapport au niveau déjà élevé atteint en 2008 (2,1 milliards €). Contrairement aux années précédentes, le développement des encours de crédits d'équipements (+19 %) a été plus important que celui du crédit bail mobilier (+6 %) ou immobilier (+7 %) de telle sorte que les opérations de crédit-bail représentent désormais un peu moins de la moitié des concours à moyen et long terme. Comme en 2008, les autres concours poursuivent une progression importante (+18 %), qui traduit la poursuite de la montée en puissance des prêts mezzanine, alors que l'encours des crédits de trésorerie est resté stable. En raison des difficultés conjoncturelles rencontrées en 2009, les créances douteuses nettes sont en sensible progression (304 millions € au lieu de 225 millions € l'an passé). Dans un tel contexte, les dépréciations collectives ont été renforcées : leur encours est passé de 257 à 284 millions €.

Les engagements hors-bilan en faveur de la clientèle au titre d'accords de financement augmentent de 2,3 milliards € à 2,8 milliards €, au même rythme que l'activité. En raison de la mise en oeuvre du Plan de Relance, les engagements au titre d'accords de garantie enregistrent une croissance exceptionnelle de 41 %, atteignant ainsi 10,7 milliards € au 31 décembre 2009, contre 7,6 milliards € au 31 décembre 2008.

Le montant total des titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2009 s'élève à 7 233 millions €, contre 6 917 millions € au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 316 millions €. Le portefeuille titres d'OSEO garantie a notamment augmenté avec le versement des dotations relatives au Plan de relance ; il s'élève à 4 045 millions € au 31 décembre 2009, soit 56 % du portefeuille total. La croissance du portefeuille d'OSEO financement (2 911 millions € au 31 décembre 2009), est aussi lié au Plan de relance, mais au titre de la gestion financière des refinancements accordés dans ce cadre. Les principaux actifs financiers qui composent ces portefeuilles de titres sont les OAT (41 %), les obligations (34 %) et les titres de créances négociables (21 %). A hauteur de 71 % de leur montant total, les titres ont vocation à être détenus jusqu'à leur échéance et par ailleurs, pour l'essentiel, les titres disponibles à la vente (28 % du montant total) sont de maturité très courte, ce qui, au total, limite fortement la sensibilité des résultats comptables aux variations des taux d'intérêt. Les actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat, qui ne sont pas liés à une activité de marché pour compte propre, continuent de représenter une part très marginale des portefeuilles : 68 millions € au 31 décembre 2009, soit 1 % du portefeuille titres.

Au 31 décembre 2009, les opérations d'échange de taux d'intérêts qui présentent une valorisation positive sont inscrites à l'actif pour 423 millions € alors que celles qui présentent une valorisation négative et les dérivés de couverture sont inscrites au passif pour 442 millions €, soit un montant total comparable.

Au 31 décembre 2009, la répartition du financement à moyen et long terme des concours à la clientèle (7,7 milliards €, hors Plan de Relance de l'Economie) est la suivante :

- 5,6 milliards € sous forme d'emprunts contractuels auprès d'institutions financières disposant de ressources provenant des dépôts LDD, soit 73 % ;
- 1,1 milliard € sous forme de titres émis sur le marché obligataires, soit 14 % ;
- 1 milliard € sous forme d'emprunts bilatéraux auprès d'institutions financières internationales, soit 13 %.

Les ressources adossées à l'activité d'OSEO garantie et d'OSEO garantie régions des fonds de garantie s'établissent à un montant de 4,3 milliards € au 31 décembre 2009, contre 3,8 milliards € au 31 décembre 2008. La progression annuelle globale (14 %) est voisine de celle enregistrée l'année précédente (15 %).

Le montant des dettes subordonnées (56,5 millions €) est stable, aux écarts de change près.

Le résultat net consolidé 2009 (32,8 millions €) est comparable à celui de 2008 (34,8 millions €), ce qui, combiné avec un certain redressement des résultats latents (hausse de 6,8 millions €), contribue notamment à l'augmentation de 22,7 millions € des capitaux propres d'OSEO financement. Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 1 197 millions € au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, le ratio de solvabilité d'OSEO financement est de 13,74 %, dont 7,77 % au titre des seuls fonds propres de base.

• La gestion financière d'OSEO financement

La gestion financière conduite par OSEO financement vise à assurer le maintien des équilibres financiers par un adossement en liquidité et en taux des encours de prêts à la clientèle. Dans ces conditions, l'établissement s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux opérations financières et d'optimisation par rapport aux conditions du marché.

A cet égard, il s'est donné pour règle de disposer en permanence d'une avance en liquidité pour lui permettre de pouvoir faire face à une dégradation temporaire des conditions de marché.

Dans le cadre de son plan de financement à moyen et long terme de l'activité de cofinancement, OSEO financement a procédé aux tirages suivants auprès de la Caisse des Dépôts :

- 250 millions € d'une durée de 10 ans à taux fixe, dans le cadre de la ligne de 1 milliard € utilisable en quatre tranches annuelles de 2006 à 2009,
- 1 milliard €, en deux tranches à taux fixe de 500 millions €, chacune d'une durée de 10 ans, dans le cadre de l'enveloppe de 2 milliards € de ressources provenant des livrets de développement durable mise à la disposition d'OSEO au titre du Plan de Relance de l'Economie.

Avec ces trois opérations, la structure du refinancement à moyen et long terme d'OSEO financement est la suivante : la Caisse des Dépôts représente 63 % des concours, les banques, 26 %, et le marché obligataire, 11 %.

L'encours moyen durant l'année 2009 des refinancements à court terme (titres de créances négociables et ressources bancaires à court terme) s'établit à 1 107 millions €, en hausse de 128 millions € par rapport au niveau enregistré en 2008, année marquée par une contraction du marché interbancaire. Il retrouve ainsi un niveau voisin de celui des années précédentes. Les titres de créances négociables s'élèvent à 583 millions € au 31 décembre 2009, contre 663 millions € au 31 décembre 2008, soit une diminution de 31 %, et les pensions livrées, avec un montant de 609 millions € au 31 décembre 2009 retrouvent un montant plus normal après la forte baisse enregistrée en 2008.

Les fonds confiés à OSEO garantie et OSEO garantie régions en couverture des risques souscrits sont portés au bilan de ces sociétés, alors que leur activité de garantie est décrite au niveau de leurs engagements hors bilan.

- Les portefeuilles de titres « fonds propres » de ces deux sociétés augmentent globalement de 5 % en valeur au bilan (415 millions € au 31 décembre 2009 contre 396 € au 31 décembre 2008). Les achats d'obligations se sont fortement développés (78 millions €, contre 5 millions € l'an dernier). Il s'agit toujours de titres d'Etat destinés à être conservés jusqu'à leur échéance, soit pour une durée moyenne de 8 ans. En conséquence, la part des titres obligataires atteint 81 % au 31 décembre 2009, contre 75 % à la fin de l'exercice précédent alors que la part des certificats de dépôts dans le total des actifs est passée de 24 % à 13 %. Les remplacements effectués sous cette forme en 2009 (507 millions €, contre 719 millions € en 2008) ont porté sur des titres généralement émis sur une durée moyenne de 2 mois.
- Le montant global des portefeuilles « fonds de garantie » d'OSEO garantie et d'OSEO garantie régions s'établit au 31 décembre 2009 à 3 880 millions € en valeur au bilan et à 3 970 millions € en valeur de marché, soit, dans les deux cas, une augmentation de 10 % par rapport à la fin de l'année précédente. Les titres acquis dans le cadre du « fonds de garantie à capital préservé » constituent environ 18 % de ce portefeuille. Les placements à long terme sur ce portefeuille se sont élevés à 789 millions € en 2009, soit un quadruplement par rapport à celui de l'année passée (pour mémoire, 192 millions € en 2008). La maturité moyenne de ces investissements est de 3 ans, soit un peu moins que l'an dernier où l'on se situait sur une durée moyenne de 4 ans. Par ailleurs, le rendement moyen à l'acquisition se situe à 0,50 % au dessus de celui des emprunts d'Etat. Ces placements restent effectués sur des signatures de première qualité : 86 % d'entre eux ont été effectués avec des contreparties notées Aaa avec, dans un souci de diversification, une assez grande variété d'emprunteurs publics. La part des titres obligataires dans le

portefeuille « fonds de garantie » est en augmentation : 66 % du portefeuille, contre 64 % en 2008. OSEO garantie a procédé à des achats de certificats de dépôts pour un montant de 8 409 millions €, sur l'ensemble de l'année 2009, contre 8 345 millions € en 2008. La part des titres de créances négociables est en diminution par rapport à l'année dernière (32 % du portefeuille « fonds de garantie », au lieu de 36 % l'an dernier). L'essentiel des acquisitions effectuées en 2009 (42 %) ont porté sur des titres émis par des émetteurs au moins notés Aa2.

5.4 Les risques

• Les risques de crédit

Exerçant une activité bancaire, OSEO financement est exposé au risque de crédit sur ses opérations de crédit et au risque de contrepartie sur ses activités financières.

➤ Exposition maximale au risque de crédit

Selon les normes IFRS, l'exposition maximale au risque de crédit d'OSEO financement s'élève à 30 533,3 millions € au 31 décembre 2009 contre 25 293,7 millions € au 31 décembre 2008.

Cette exposition maximale au risque de crédit concerne :

- les activités de crédit à hauteur de 22 877,6 millions € à fin 2009 contre 18 031,5 millions € à fin 2008,
- les activités financières à hauteur de 7 655,7 millions € à fin 2009 contre 7 262,2 millions € à fin 2008.

Les contributions au risque de crédit maximal par activité sont les suivantes :

- encours PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme) : 4 846,4 millions € à fin 2009 contre 4 065,2 millions € à fin 2008,
- encours CBI (Crédit bail Immobilier) : 2 185,3 millions € à fin 2009 contre 2 053,3 millions € à fin 2008,
- encours CBM (Crédit bail Mobilier) : 1 306,22 millions € à fin 2009 contre 1 226,7 millions € à fin 2008
- encours FCT (Financement Court Terme) : 547,8 millions € à fin 2009 contre 542,5 millions € à fin 2008, auxquels s'ajoutent 1 744,5 millions € d'engagements donnés

Les garanties octroyées par OSEO garantie et OSEO garantie régions s'élèvent à 10,4 milliards € à fin 2009.

➤ Concentration des risques de crédit

Les risques sur opérations de crédit se concentrent principalement sur les secteurs d'activité, de services, d'industrie et de commerce. Ainsi, à fin 2009, ces secteurs représentent respectivement 39 %, 25 % et 23 % des risques sur opérations de crédit.

Les contreparties d'OSEO financement liées aux opérations générant du risque de crédit et de contrepartie au bilan sont principalement les entreprises (8 788,8 millions € à fin 2009), les établissements de crédit (4 464,1 millions € à fin 2009) et les administrations centrales (3 520,9 millions € à fin 2009).

Qualité du risque de crédit

Les encours de prêts et créances d'OSEO financement (prêts interbancaires, PLMT, FCT, autres, CBI et CBM) sont constitués d'encours sains à hauteur de 9 080,3 millions € à fin 2009 contre 7 904,1 millions € à fin 2008.

Les actifs dépréciés individuellement représentent un encours net de dépréciation de 114,4 millions € à fin 2009 dont 39,2 millions € concernant le secteur d'activité « industrie », 28,2 millions € relatifs aux « services » et 15,5 millions € concernant le tourisme.

Des informations détaillées relatives au risque de crédit sont communiquées dans la note 8 de l'annexe aux comptes.

• Les risques sur l'activité financière

• Le risque de contrepartie sur actifs financiers

Le risque de contrepartie sur actifs financiers recouvre le risque relatif aux opérations interbancaires et aux opérations sur titres réalisées sur les marchés financiers. Les autres opérations sur titres qui ne ressortent pas de ce périmètre (titres de l'activité de portefeuille et titres de participation) sont mentionnées à la Note 8 sur les comptes consolidés.

Risques de contrepartie au 31/12/09						
(en millions €)						
Catégorie de contrepartie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total	Répartition
Administrations centrales	0,0	829,5		2 497,2	3 326,7	44%
Etablissements de crédit	23,5	1 173,0	466,4	2 561,8	4 224,7	56%
Entreprises	2,0	0,3		48,9	51,3	1%
Total des risques de contrepartie	25,5	2 002,8	466,4	5 108,0	7 602,7	
Titre de l'activité de portefeuille	4,3	39,5			43,8	
Titres de participation	37,8	14,8			52,6	
Total des actifs financiers	67,6	2 057,1	466,4	5 108,0	7 699,2	

Compte tenu de leur nature et de leur durée, les opérations financières engagées dans ce cadre par OSEO financement sont quasi-exclusivement effectuées avec des établissements de crédit (55 %) et des administrations publiques (44 %), essentiellement l'Etat français. Les quelques autres contreparties sont des entreprises publiques françaises.

Les parts d'OPCVM représentent un montant de 42 millions € au 31 décembre 2009 mais il s'agit dorénavant exclusivement de titres de participations dans l'activité de capital investissement, qui ne sont pas considérés comme des risques de contrepartie.

En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments dérivés font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

Il résulte de cette politique que 61 % de l'encours est constitué d'opérations avec des contreparties notées AAA et 26 % avec des contreparties notées AA.

(en millions €)

Notation	Risque de contrepartie au 31/12/09				Total
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
AAA	23,4	1 041,9	3,0	3 594,0	4 662,3
AA- à AA+	2,0	768,4	56,6	1 124,4	1 951,4
A- à A+	0,0	192,2	342,5	389,6	924,4
< A-					0,0
non coté	0,0	0,3	64,4	0,0	64,6
Total	25,5	2 002,8	466,4	5 108,0	7 602,7

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés

Les opérations sur instruments dérivés étant systématiquement couvertes par un collatéral, leur risque résiduel est mesuré sur la base d'une fraction du notionnel et non par leur valeur au bilan ; il est ajouté aux risques de contrepartie sur les actifs financiers pour mesurer le risque global par contrepartie.

La gestion du risque global de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées par les agences spécialisées à chaque contrepartie. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles est associée une limite en montant d'engagements, calculée à partir d'un modèle interne, et une limite en durée d'engagement liée à la probabilité de défaut à terme.

Durant l'année 2009, le montant moyen des engagements pondérés sur contreparties d'OSEO financement (social) s'est ainsi élevé 1 309 millions €, il est passé de 1 695 millions € lors de la clôture de l'exercice précédent, à 1 355 millions € au 31 décembre 2009, dont 111 millions € au titre du risque pondéré sur instrument dérivé, soit 8 %. L'exposition d'OSEO garantie aux risques de contrepartie a porté sur un montant moyen de 2 374 millions € en 2009, soit une hausse de 14 % par rapport à l'année précédente qui reflète l'évolution de l'activité ; elle s'élève à 2 442 millions € au 31 décembre 2009, contre 2 267 millions € au 31 décembre 2008.

Les risques de marché

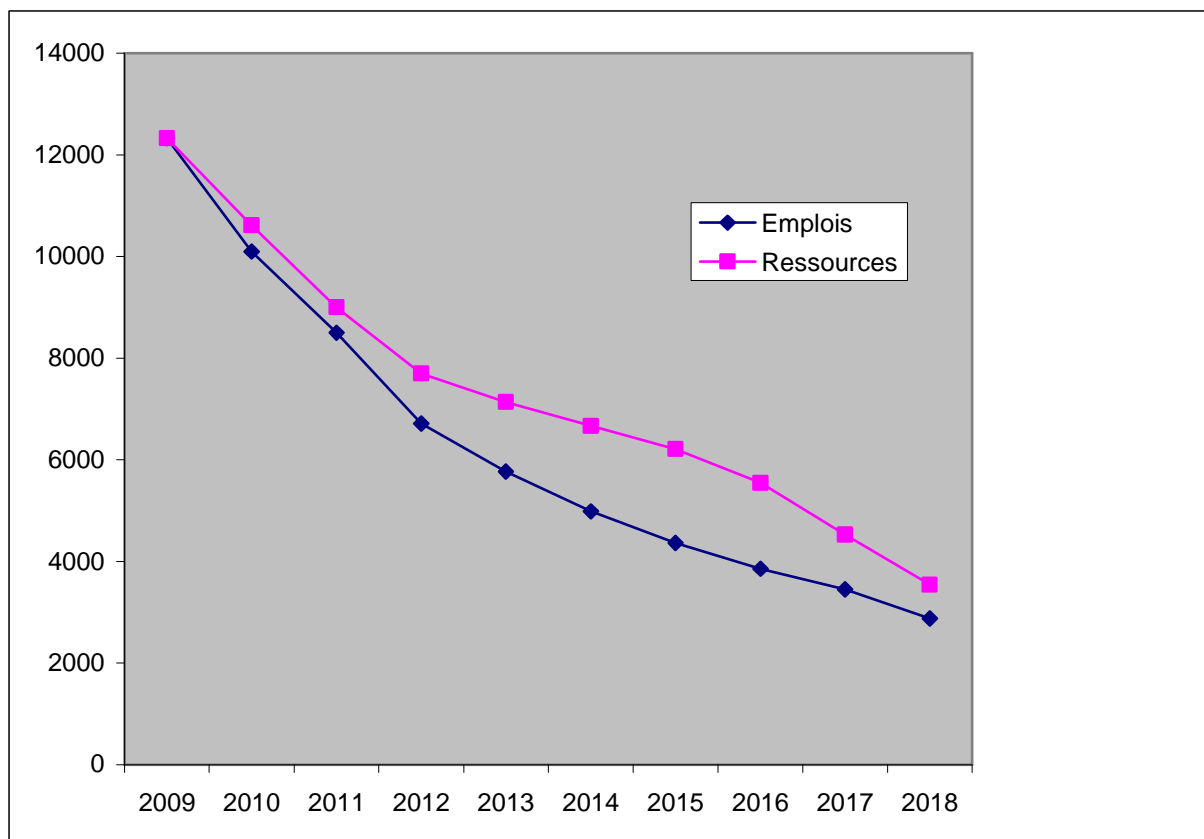
Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité financier. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante, sur la base du maintien d'une avance permanente de liquidité destinée à faire face à d'éventuelles difficultés d'accès à la liquidité de marché. La situation de liquidité du groupe OSEO financement est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance.

Sur ces bases, l'impasse de financement est projetée, laquelle est exprimée en stock et en flux.

Le tableau ci-dessous comporte l'ensemble des ressources recrutées au 31 décembre 2009, y compris les 0,5 milliard € alloués au titre du Plan de Soutien de l'Economie qui n'ont pas encore été versés par la Caisse des Dépôts. Dans ces conditions, l'activité en stock est largement financée.

Couverture en liquidités des actifs installés au 31/12/09



La gestion du risque de taux d'OSEO financement vise à minimiser l'impact des mouvements de taux d'intérêt de marché sur la marge nette d'intérêt, tant en terme d'impact à court terme sur le PNB (risque de revenu) que de valeur actuelle des cash flow futurs (risque de prix).

Géré globalement, au sens du règlement 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'exposition d'OSEO financement au risque de revenu et au risque de prix est, au 31 décembre 2009, inférieure aux limites autorisées :

- Une baisse du taux du marché monétaire de 1 % au cours des 12 prochains mois aurait un impact négatif évalué à 5,7 millions € sur le produit net bancaire de l'établissement,
- Une translation de l'ensemble de la courbe des taux de + 1 % se traduirait par une diminution du résultat latent estimée à 21,4 millions €.

Les opérations en devises conduites par OSEO financement demeurent très peu nombreuses et font l'objet de couvertures réduisant les risques éventuels. Leur impact potentiel sur le compte de résultat est négligeable.

• Assurances et couvertures des risques

Les polices d'assurances souscrites couvrent principalement les risques liés au patrimoine immobilier du groupe OSEO, ainsi que ceux liés à la sécurité de son personnel : dommages aux biens ainsi qu'à leur contenu en tenant compte de leur valeur de remplacement, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile d'exploitation en cas de dommages corporels, matériel ou immatériel causé à des tiers. Le siège social bénéficie d'une couverture complémentaire des risques spécifiques au titre de l'intensité anormale des agents naturels (comme le risque de crue centennale) qui garantit le groupe à hauteur de 7 millions € avec une franchise de 10 % du montant des travaux de remise en état.

Ces couvertures sont complétées, par un contrat tous risques informatique au titre du parc informatique, bureautique et matériel spécifique pour une valeur déclarée de 10,6 millions €. Ce contrat comporte une garantie D.C.F (Différentiel de Charges Financières) d'un montant de 2,3 millions € par sinistre incluant les frais de maintien de l'exploitation informatique et de reconstitution des informations.

• Risques industriels et liés à l'environnement

L'activité de service qu'exerce OSEO et ses filiales a par nature un impact limité sur l'environnement. Le groupe a mis en place des programmes de recyclage des déchets et une politique de rationalisation des consommations de fluides (mise en place d'ampoules basse consommation, gestion des éclairages, installations de détecteur de fuites, optimisation du traitement de l'air, fin de la seconde phase de mise à niveau du système de climatisation, etc.)

• Les fonds propres réglementaires et la solvabilité

Au 31 décembre 2009, le ratio de solvabilité d'OSEO financement s'élève à 13,74 %.

Ratio de solvabilité : fonds propres et risques pondérés

(en millions €)	31/12/2008	31/12/2009
Fonds propres réglementaires	1 800,3	2 366,1
dont fonds propres de base	1 327,5	1 338,6
dont fonds propres complémentaires (1)	472,8	1 027,5
Risques pondérés	13 992,5	17 218,7
Risque de crédit	13 432,4	16 644,3
Éléments de bilan	8 307,5	9 345,7
Éléments de hors-bilan (2)	5 124,9	7 298,6
Risque opérationnel	560,1	574,5
Ratio de solvabilité	12,87%	13,74%
dont fonds propres de base	9,49%	7,77%
(1) dont :		
Fonds de garantie	422,7	545,2
Fonds de réserve	/	433,6
Titres subordonnés à durée indéterminée	40,5	39,3
Titres subordonnés remboursables	0,00	0,00
(2) dont instruments financiers à terme	13,6	18,0

L'évolution du ratio de solvabilité entre 2008 et 2009 résulte :

- d'une augmentation des risques pondérés engendrée par la forte hausse des encours, notamment dans le cadre du plan de relance ;
- compensée à la hausse par la mise en œuvre mi-2009 du fonds de réserve, destiné à couvrir le risque d'épuisement des fonds de garantie abondés par l'Etat.

• La réglementation sur les grands risques

La réglementation sur les grands risques, qui s'applique sur une base consolidée, fait l'objet d'une déclaration à chaque fin de trimestre. Un grand risque est un risque dont le montant est supérieur à 10 % des fonds propres réglementaires. Un grand risque doit rester inférieur à 25 % des fonds propres réglementaires. Le cumul des grands risques doit rester inférieur à l'octuple des fonds propres réglementaires.

Au cours de l'exercice 2009, OSEO financement a respecté la réglementation relative aux grands risques.

Réglementation sur les grands risques (base consolidée)

	31/03/2009	30/06/2009	30/09/2009	31/12/2009
OSEO financement				
Nombre de grands risques	1	1	1	1
Cumul des grands risques (1)	13,48 %	11,89 %	11,98 %	10,55%

(1) En % des fonds propres réglementaires

• Les réglementations prudentielles s'appliquant sur une base sociale

Au cours de l'exercice 2009, le ratio de liquidité d'OSEO financement est resté supérieur à la norme réglementaire de 100 %. Au 31 décembre 2009, le ratio de liquidité d'OSEO financement est de 492 %.

• Information sur les investissements réalisés

Le tableau détaillé des filiales et participations figure dans l'annexe aux comptes. Aucune participation significative susceptible d'y figurer n'a été prise en 2009, d'une part, et OSEO financement n'a pas à déclarer, au titre de l'article L223-6 du Code de Commerce, de franchissement de seuil portant sur au moins 1/20^e du capital d'une société française, d'autre part.

Les seules opérations d'un montant significatif effectuées par OSEO financement au cours de l'exercice 2009 concerne des transferts au sein des compartiments du FCPR AVENIR ENTREPRISE DÉVELOPPEMENT qui a été créé en 2008 pour regrouper les participations d'OSEO financement et de la Caisse des Dépôts dans des structures communes de capital-investissement :

- transferts pour un montant de 11 millions € du compartiment 1 qui a recueilli les participations dans la SCR AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT, vers le compartiment 4, qui est le vecteur des nouvelles opérations,
- transferts pour un montant de 0,2 million € du compartiment 3 qui a recueilli les participations dans le FCPR AVENIR ENTREPRISES 1, vers le compartiment 4, qui est le vecteur des nouvelles opérations.

Au 31 décembre 2009, la part d'OSEO dans l'ensemble du FCPR AVENIR ENTREPRISE DEVELOPPEMENT atteint 45 %.

Par ailleurs, OSEO financement a été appelé à hauteur de 5 millions € pour libérer du capital du FCPR AVENIR ENTREPRISES MEZZANNINE, créé pour financer des entreprises en croissance au moyen d'obligations convertibles, aux cotés de la Caisse des Dépôts et la Banque Européenne d'Investissement

5.5 Les résultats consolidés et sociaux d'OSEO financement

• Les comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe OSEO financement sont établis depuis le 1^{er} janvier 2007 selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

👉 Le compte de résultat

Le Produit Net Bancaire s'élève à 308,2 millions €, en progression de 17,7 millions € par rapport à 2008 soit en hausse de 3% par rapport au budget.

Le résultat de l'activité de cofinancement a bénéficié de la hausse de la marge commerciale sur stock favorisée par un volume d'activité nouvelle de 2,5 milliards € margée à un niveau supérieur à celui prévu et de la hausse des encours moyens qui ont progressé de près de 9 % par rapport à 2008 à 8,3 milliards €. La forte activité en garantie a permis également une croissance des commissions sur l'activité adossée aux fonds du plan de relance.

A contrario, l'activité de Capital Développement n'a pas permis cette année la réalisation de plus-values escomptées et a du faire l'objet de dépréciations sur certaines lignes du portefeuille.

Les dépenses de fonctionnement (frais de personnel et exploitation courante) s'élèvent à 182,3 millions € en progression de 6,2 % par rapport à 2008. Leur niveau est cependant inférieur au budget, sous l'effet notamment du report des dépenses de certains projets informatiques, un recours moins important que prévu à l'intérim et à la non réalisation d'une partie des dépenses prévues pour la préparation de la fusion.

Les dépenses d'investissement (amortissement) s'élèvent à 13,3 millions € par rapport à 11,6 millions € en 2008, mais leur niveau est en ligne avec celui budgété.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 63,5 % pour 2009, quasi stable par rapport à 2008. Il donne la mesure de la marge de manœuvre dont dispose le groupe pour financer sur son exploitation un accroissement du coût du risque.

Le provisionnement collectif sur l'activité de cofinancement comprend notamment des provisions sectorielles couvrant le risque de dégradation de solvabilité de clients intervenant sur des secteurs d'activités particulièrement exposés à la crise économique.

Sur ces bases, le coût net du risque s'élève en 2009 à 63,8 millions €. Il comprend une dotation à la dépréciation collective et sectorielle de 27,3 millions € nette des reprises effectuées pour couvrir les risques avérés de l'exercice. Les risques avérés représentent 36,5 millions €.

Au total, le solde des dépréciations s'élève au 31 décembre 2009 à 488 millions € dont 283,5 millions € de dépréciations collectives.

Le résultat net part du groupe ressort à 21 millions €.

Le bilan

Le total du bilan s'élève à 18 milliards € et les engagements hors bilan à près de 13,5 milliards € dont 10,7 milliards € au titre des activités de garantie et près de 2,8 milliards € au titre d'engagements de financement.

La structure financière s'est consolidée au cours des dernières années. Les capitaux propres part du groupe avant résultat représentent 1,2 milliard €.

Les créances douteuses nettes de dépréciations représentent 3,3% des encours à la clientèle. Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 40,2 %. Le montant total des dépréciations s'établit à 488 millions € et représente 5,3 % des encours totaux.

Le ratio de solvabilité s'établit à 13,74 % dont 7,77% sur fonds propres de base.

Au total, le résultat net d'OSEO financement s'élève en 2009 à 33 millions €.

• Les comptes sociaux

Les comptes individuels sont établis conformément aux dispositions applicables en normes françaises aux établissements de crédit.

A l'inverse des comptes consolidés établis en comptabilité financière, les comptes sociaux privilégient la nature juridique du crédit-bail :

- l'immobilisation est amortie selon les modalités fiscalement admises (amortissement linéaire, dégressif, voire progressif ou spécifique au régime SICOMI selon le cas),
- l'intégralité des loyers et des charges liés à la défaillance du locataire est inscrite en PNB.

Le résultat net ainsi déterminé ressort à 19 millions €.

Les soldes des comptes fournisseurs recensés s'élèvent au total à 8,2 millions € à la fin de l'année 2009.

Ce montant porte sur des factures de frais généraux divers pour 1,4 million € et des factures relatives à des opérations de crédit bail pour 6,8 millions €.

La part non échue du montant de ces factures fournisseurs s'élève à 8 millions € soit 97,42 %, le montant de la part échue étant de 0,2 million € soit 2,58 %.

• Affectation du résultat social

	<i>En euros</i>
Bénéfice de l'exercice à répartir	18 898 683,02
Report à nouveau	61 787 475,65
<i>Soit un solde disponible de</i>	<i>80 687 158,67</i>
Dotations à la réserve légale	944 984,15
Dotations aux autres réserves	11 788 439,50
Distribution d'un dividende de 0,25 € par action (nominal de 8 €)	11 788 439,50
Report à nouveau créditeur	56 165 295,52

Le dividende devra être mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2010 (art. L 232-13 et R 232-18 du Code de Commerce), et sera versé aux actionnaires inscrits à la date de mise en paiement.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'un dividende de 0,25 € par action a été distribué au titre des exercices 2008, 2007, 2006, 2005, 2004 et 2003.

5.6 Les perspectives pour 2010

➤ Garantie

Conformément aux attentes, 2009 a été une année exceptionnelle en garantie, avec plus de 5,3 milliards € d'accords délivrés. À l'activité classique elle-même très forte, s'est ajouté le dispositif du plan de relance. Au total, ce sont plus de 10 milliards € de financements bancaires qui ont été concernés.

Dans la continuité de 2009, les dotations au fonds de garantie permettront un niveau global d'activité, à nouveau exceptionnel, mais en diminution. Il est prévu de mettre en œuvre l'activité classique pour un montant ramené à 2,7 milliards € (-14 %) et le dispositif « relance » pour un montant de 1,3 milliard € (-40 %), celui-ci devant être arrêté fin 2010.

Les priorités 2010 pour l'activité classique s'orientent vers l'investissement, l'innovation et le développement international.

Pour l'activité « relance », la réduction des surgaranties de 90 % à 70 % devrait permettre de satisfaire les demandes exprimées en dépit d'une réduction significative de la production en risques accordés. La priorité sera d'apporter des solutions durables aux entreprises touchées par la crise. L'intervention à l'aide des fonds « Renforcement de la Trésorerie » sera donc privilégiée, dès lors qu'elle pourra être compatible avec la situation de l'entreprise et les attentes des banques demandeuses.

Il est à noter que plus de 550 ETI ont été garanties dans le cadre du dispositif « relance », démontrant le bien-fondé de l'élargissement de l'éligibilité du dispositif aux ETI.

L'activité des fonds régionaux a augmenté de 108 % en 2009, par rapport à 30 % prévus. Outre l'augmentation naturelle, cette hausse a un caractère exceptionnel résultant de l'adhésion de nombreuses régions au Plan de Relance, par co-intervention avec le fonds « Renforcement de la Trésorerie ».

Pour cette raison, l'activité prévisionnelle est maintenue à 250 millions € pour 2010.

Cofinancement

- **Financement à long et moyen terme**

En 2010, la capacité d'intervention s'élève à 3 milliards € en financement, soit une nouvelle augmentation de 300 millions € par rapport à la capacité 2009.

La marge commerciale est prévue à 1,20% sur la part cofinancement d'investissement « classique » et à 2,70 % sur la part financements « mezzanine ».

La priorité concerne cette année, les financements « mezzanine » avec, notamment, un objectif principal de 600 millions €, au titre du nouveau Contrat de Développement Participatif (CDP).

Il est également attendu une performance importante au titre des produits sectoriels : PPRH, PPMTR et territoriaux, PRT. Il est rappelé à ce titre que ces derniers produits peuvent contribuer à bonifier un financement à côté d'un CDP.

En outre, les autres Contrats de Développements ont été simplifiés et harmonisés pour répondre à un, besoin maximum de 300 000 €, plancher du CDP. Il est également prévu la reconduction de 18 000 PCE pour 100 millions €.

L'activité de cofinancement de l'investissement est prévue à un très haut niveau, malgré une conjoncture toujours réservée, en matière d'investissements et une moindre demande de partage de risque présumée en 2010, de la part des banques.

Cette forte capacité d'intervention sera mise au service des PME et ETI, réalisant des programmes structurants, pour lesquelles OSEO contribue à faciliter les interventions bancaires. Le CDP sera un nouvel atout dans ce cadre.

L'activité de CBI, qui a établi un nouveau record en 2009 (plus de 400 millions €), sera également prioritaire, notamment en raison du régime fiscal de faveur des cessions-bail, prenant fin au 31 décembre 2010.

L'activité de cofinancement « Energie – Environnement – Développement Durable » d'OSEO (financement de fermes éoliennes, de centrales photovoltaïques notamment) a pratiquement triplé en 2009 pour atteindre 300 millions €. Il est encore attendu une forte contribution de cette activité en cofinancement en 2010.

- **Financement à Court Terme**

Compte tenu d'un contexte favorable (niveau d'ouvertures important, augmentation nette du nombre des clients en portefeuille, progression du volume des cessions et avances effectuées, réduction de moitié des pertes grâce à l'utilisation d'e-treso et à l'implication des services de gestion des Directions de Réseau), les priorités 2010 sont :

- La poursuite du développement de l'activité avec les grands donneurs d'ordre privés,

- La progression du portefeuille clients et du volume des créances cédées,
- L'utilisation obligatoire d'e-treso.

Interventions en fonds propres

En 2009, l'ensemble des participations d'OSEO communes avec la CDC (Avenir Entreprises Investissement, Avenir Tourisme, Avenir Entreprises Développement et Avenir Entreprises Mezzanine) ont investi 33 millions € répartis sur 50 dossiers. Parallèlement, 16 participations ont été cédées pour 7,3 millions €.

Pour 2010, il est prévu plus de 60 opérations pour environ 36 millions €. Par ailleurs, OSEO a conclu une convention d'apport de dossiers avec Avenir Entreprises pour le nouveau FCPR OC+B géré par cette dernière pour le compte du Fonds Stratégique d'Investissement.

International

La Direction de l'International, créée en 2009, développe des ambitions fortes pour 2010, s'appuyant sur les référents internationaux nommés dans le réseau à cette occasion.

• Garantie

Le succès du fonds de garantie international ne se dément pas. Il doit continuer à être privilégié, d'autant que la récente convention avec COFACE, de par l'addition des garanties, le rend plus attractif encore.

Le produit FASEP est un excellent vecteur d'internationalisation des PME et ETI. Il est unanimement apprécié comme une aide importante aux entreprises. Une production d'au moins 70 est attendue pour 2010.

• Cofinancement

Le développement du PPE, qui correspond parfaitement à la volonté politique d'accroître le nombre d'entreprises exportatrices, doit être la priorité. 400 PME françaises doivent pouvoir en bénéficier en 2010.

5.7 Le contrôle et la gestion des risques

• Le rapport du contrôle interne (CRBF 97-02)

Le rapport sur le contrôle interne, en référence au règlement 97-02 modifié par l'arrêté du 31 mars 2005, a été établi en 2009 sur la base consolidée du sous-groupe OSEO financement en incluant l'ensemble des filiales et sous-filiales.

Ce travail résulte d'un exercice effectué par le contrôle permanent du groupe et coordonné par l'Inspection Générale et Audit. Approuvé par le Comité Exécutif, il a été présenté à l'ensemble des instances de gouvernance puis transmis à la Commission Bancaire.

Il analyse la situation des risques d'engagement, les risques financiers et comptables ainsi que les risques opérationnels en y incluant tout particulièrement ceux relatifs aux systèmes d'information.

• Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'OSEO financement

Le rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance puis est transmis à la Commission Bancaire, selon la procédure prévue par le règlement 97-02 modifié.

• Les risques

Les risques de crédit et de marché constituent deux domaines majeurs dans l'activité du Groupe OSEO, et particulièrement pour OSEO financement.

A ce titre, des outils d'analyse, de suivi et de mesure ont été mis en place :

- La politique de risque de crédit relève, par délégation de la Direction Générale, de la Direction des Financements à laquelle sont rattachées la Direction des Engagements d'une part, et, d'autre part, une unité autonome de gestion des risques de crédit, en charge de la maintenance et de la veille de l'Outil d'Aide à la Décision (OAD).
- L'outil OAD, déployé en 2006 dans le réseau régional, est utilisé pour noter les contreparties et projets de l'ensemble de la gamme de produits.
- La politique de risque de marché est placée sous la responsabilité du pôle financier. Elle est encadrée par un mémorandum des activités financières actualisé annuellement pour chaque type de risque (liquidité, taux et prix), ainsi que par une politique de limites examinées et décidées par les comités concernés (Comité Financier et Comité des Risques de Contreparties). L'identification, l'évaluation et le contrôle des risques sont assurés, dans ce cadre, par une unité dédiée de la Direction de la Gestion Actif - Passif.
- Concernant le dispositif Bâle II, le groupe a estimé que le ratio calculé selon la méthode standard était actuellement le mieux adapté à la spécificité de ses métiers.
- Au chapitre des risques opérationnels, le domaine de la Sécurité des Systèmes d'Information a poursuivi la mise en place des meilleures pratiques avec, en particulier, l'amélioration de l'architecture Internet et des contrôles d'accès au réseau informatique, le renforcement des analyses d'impact 'sécurité' en amont des projets et la construction d'un système unifié de gestion des droits des utilisateurs.

La cartographie des risques mise en place en 2008 sert de point d'appui au plan d'action Sécurité des Systèmes d'Information.

• Le contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent réorganisé en 2007 a fait l'objet d'un renforcement d'effectif pour engager la mise en place d'un système de pilotage des risques et la constitution d'un tableau de bord des principaux risques.

• Le contrôle périodique

Dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions générales, qui ont porté sur l'outil d'aide à la décision ou la gestion de financements, ou consacrées à des processus spécifiques, ainsi qu'une mission de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'un audit antérieur.

• **Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d’OSEO garantie**

🔗 **Les risques**

La surveillance des risques est effectuée à trois niveaux distincts :

- La Direction des Financements définit une politique d'engagement d'octroi de la garantie par l'intermédiaire du réseau. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision attribuées aux échelons régionaux.

L'Outil d'Aide à la Décision attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.

- Le Département Management des Risques et Innovation Produits calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par ces dotations annuelles reçues des Pouvoirs Publics, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que la probabilité d'être en perte au titre de la génération de l'année soit inférieure ou égale à 30%. Le Département suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie, notamment les délégations de décision d'octroi à des organismes partenaires. Il surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie afin d'en assurer la solvabilité. Il simule au moyen de son modèle ALM les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif.

Concernant le modèle de simulation du passif, un audit externe a été conduit en 2008 sur sa conception et sa mise en œuvre.

- Par ailleurs, OSEO garantie effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale OSEO garantie régions en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

🔗 **Le contrôle permanent**

Outre les contrôles relatifs à l'engagement et à la gestion des opérations, le contrôle permanent a mis en place un dispositif de contrôle des opérations réalisées avec les banques dans le cadre des conventions globales (conventions offrant une délégation d'engagement d'OSEO à la banque).

🔗 **Le contrôle périodique**

Dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé une mission qui a concerné le processus de gestion des garanties ainsi que deux missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audits antérieurs.

5.8 Les propositions du Directoire à l'Assemblée Générale du 27 mai 2010

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale des actionnaires de voter favorablement l'ensemble des résolutions qui lui sont soumises.

5.9 Les informations légales

- **Les conventions signées en 2009 au titre des articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce**

Convention relative aux Prêts Participatifs pour la Modernisation et la Transmission de la Restauration (PPMTR) et son avenant

Autorisée par le Conseil de Surveillance et signée le 22 octobre 2009 entre l'Etat, l'EPIC OSEO et OSEO financement, cette convention définit les conditions de mise en œuvre du partenariat entre les parties au titre du Fonds de Modernisation de la Restauration (FMR) résultant du dispositif de PPMTR.

Son avenant qui a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 14 décembre 2009 et signé le 5 janvier 2010 entre l'Etat, OSEO et OSEO financement, a pour objet d'étendre l'accès au PPMTR aux professionnels des Départements d'Outre-Mer.

Avenant n°14 à la Convention relative au dispositif « Prêt à la création d'entreprise (PCE) » entre l'EPIC OSEO, OSEO financement et OSEO garantie

Cet avenant, approuvé par le Conseil de Surveillance du 14 décembre 2009 a été signé en date du 23 décembre 2009. Il a pour objet le versement, à titre exceptionnel, par l'EPIC OSEO d'un montant de 5,83 millions € correspondant à la dotation 2009 à OSEO financement. Cette dotation est destinée à abonder le fonds de garantie PCE, au titre de la couverture du risque de ce dispositif.

Avenant n° 2 à la Convention relative au fonds de garantie du financement des créances professionnelles entre l'Etat, l'EPIC OSEO et OSEO financement

Cet avenant approuvé par le Conseil de Surveillance du 14 décembre 2009 a été signé en date du 23 décembre 2009. Il a pour objet le versement, à titre exceptionnel, par l'EPIC OSEO d'un montant de 3 millions € correspondant à la dotation 2009 à OSEO financement. Cette dotation est destinée à abonder le fonds de garantie « financement des créances professionnelles – AVANCE + », au titre de la couverture du risque de ce dispositif.

Convention d'apport et d'étude de dossiers OC+ entre OSEO financement et AVENIR ENTREPRISES

Dans le cadre de la mise en place d'obligations convertibles OC+, un nouveau Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) a été créé dont la gestion est confiée à AVENIR ENTREPRISES.

Cette convention d'apport et d'étude de dossiers OC+ organise les relations entre les parties signataires (conditions de rémunérations, rôle,...).

La présente convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 14 décembre 2009 et signée le 16 décembre 2009.

• Mandats des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire d'OSEO financement au titre de l'exercice 2009

Président du Conseil

Jean-François ROUBAUD

Président de la Confédération Générale des PME (CGPME) et l'AGEFA PME

Censeur au Conseil d'Administration d'OSEO

Membre du Comité d'Orientation de France Investissement, du Conseil Economique, Social et Environnemental et du Comité d'Orientation du Fonds Stratégique d'Investissement

Administrateur d'ACL PME, de GSC et d'UBIFRANCE

Gérant de SODEP et PME COMMUNICATION

Vice-Président du Conseil

Bruno DURIEUX, représentant l'Etat

Inspecteur Général des Finances

Administrateur de COFACE Services et d'UBIFRANCE

Membre de l'Autorité de la Statistique Publique (ASP)

Président du Conseil d'Administration du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CNCCEF)

Membres

L'ETAT, représenté par **Etienne OUDOT DE DAINVILLE**

Sous-directeur "Financement des Entreprises et Marché Financier" à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPE)

Administrateur représentant de l'Etat d'OSEO et d'OSEO innovation

Membre du Comité d'Audit d'OSEO

Administrateur représentant de l'Etat de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC)

Commissaire du Gouvernement suppléant auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

L'ETAT, représenté par **Alain SCHMITT**

Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Administrateur représentant de l'Etat d'OSEO

Commissaire du Gouvernement au Conseil d'Administration d'OSEO innovation

LA CAISSE DES DÉPÔTS, représentée par **Philippe BRAIDY**

Directeur du Développement territorial et du Réseau à la Caisse des Dépôts

Membre du Comité d'Audit groupe d'OSEO et de la Société Nationale Immobilière

Membre du Comité de Direction Groupe CDC

Président des Représentants Légaux d'EXTERIMMO

Président du Conseil de Surveillance de CDC FAST et de CDC numérique

Membre du Conseil de Surveillance de la Société Nationale Immobilière et d'ASSYSTEM

Administrateur d'ICADE, d'ANRU, de CDC Entreprises, de CDC Entreprises Portefeuille, d'European Carbon Fund, de la Monnaie de Paris et d'Atout France (ex. Odit France, ex.AFIT)

Président du Comité Collégial et Membre du Comité des Investissements d'EXTERIMO

Alain CHILLIET

*Directeur Inter Régional adjoint en Ile de France à la Caisse des Dépôts
Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme Simplifiée Espace Europe, de l'Association Villages Vacances Famille, de la Société Auxiliaire de Financement de l'Energie et de l'Environnement
Représentant de l'actionnaire unique de SAS SERVIMMO
Administrateur d'European Carbon Fund, de Sequano Amenagement (Sodedat 93 SAEM d'Equipement et d'Aménagement du Territoire du Département de la Seine Saint Denis) et de l'eau de Paris
Membre du Conseil de Surveillance de la Société de Gestion et d'Exploitation du Parc Industriel de Bouskoura (Maroc)
Représentant permanent de la CDC à l'Assemblée Générale de SEMMARIS et de la Société Austerlitz Participations*

Jean-Luc PETITHUGUENIN

*Président Directeur Général des sociétés PAPREC et JLPP INVEST
Président des sociétés PAPREC INVEST, PAPREC ILE DE FRANCE, PAPREC RESEAU, PH FINANCE, FONCIERE DES JEROMIS ASSOCIES FJA, RECYDIS, TERRALIA, GROUPE HELIOS*

Pierre SIMON

*Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - Ile de France
Personnalité qualifiée à la Commission de Surveillance de la Caisse des Dépôts
Censeur au Conseil d'Administration d'OSEO
Président du Comité d'Audit d'OSEO
Administrateur de VIPARIS Holding, d'AXWAY et personnalité qualifiée de la Société COFRES Shanghai
Président de CEP Développement*

Administrateurs salariés

Élisabeth HENRY PEREZ

Administrateur salarié d'OSEO

Édouard LEHER

Aucun autre mandat

Véronique MERMET

Aucun autre mandat

Jean-Luc MURE

Aucun autre mandat

Censeurs

L'Agence Française de Développement, représentée par **Odile LAPIERRE**

Directrice du Département Outre-Mer à l'Agence Française de Développement (AFD)

Administrateur d'OSEO garantie représentant l'AFD

Membre du Conseil de Direction d'ALYSE-PARTICIPATIONS

Président Directeur Général et administrateur de la Société de Gestion des Fonds de garantie Outre-Mer (SOGEFOM)

Gilles COPIN

Délégué Général à la Fondation EM LYON (Entrepreneurs pour le monde)

Membre du Directoire d'Edmond de Rothschild Entreprises Patrimoniales (EDREP=)

Administrateur du Groupe LVL et d'EPF SA

Membre du Conseil de Surveillance de Kalray SA

Nicole MARTIN-SPITTLER

Présidente de PHARMASTER

Présidente des associations Réseau Entreprendre Alsace et de Retravailler 67

Commissaire du Gouvernement**Jean-François GUTHMANN**

Chef de la mission de contrôle général économique et financier

Commissaire du Gouvernement d'OSEO

Administrateur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris (ENSMP)

Membre des Conseils de Surveillance des SCPI Pierre 48 et Interpierre (Groupe PAREF)

Président du Directoire**François DROUIN**

Président Directeur Général d'OSEO et d'OSEO innovation

Président du Conseil d'Administration d'OSEO garantie et d'OSEO garantie régions

Directeur Général Délégué d'Ecureuil Participations

Membres du Directoire**Arnaud CAUDOUX**

Directeur Général Délégué d'OSEO et d'OSEO garantie

Directeur Général d'OSEO garantie régions,

Représentant permanent d'OSEO garantie au Conseil d'Administration de l'IFCIC

Représentant permanent d'OSEO garantie au Conseil d'Administration de la SIAGI

Joël DARNAUD

Directeur Général Délégué d'OSEO et d'OSEO innovation

Directeur Général d'OSEO garantie

Président du Conseil de Surveillance d'OSEO Bretagne

Administrateur d'OSEO garantie régions

Président du Conseil d'Administration d'Avenir Tourisme

Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises

Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises Investissement

Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)

Administrateur de l'Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE)

• Rémunérations des mandataires sociaux

(En euros)

Nom	Titre	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération différée	Avantages en nature	TOTAL
<i>François Drouin</i>	Président du directoire	329 996,76	136 550,40			466 547,16
<i>Joël Darnaud</i>	Membre du Directoire	215 293,32	38 400,00		16 724,00	270 417,32
<i>Arnaud Caudoux</i>	Membre du Directoire	186 291,06	25 520,00		5 774,51	217 585,57

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 955 milliers €. Une partie des rémunérations des membres du Directoire est refacturée à OSEO, à OSEO innovation ou à OSEO garantie.

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe.

6. Observations du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale

Le Conseil de Surveillance a été tenu informé tout au long de l'exercice de l'avancement du projet de fusion des entités opérationnelles du groupe (OSEO financement, OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne). En fin d'année, une étape importante a été franchie puisque le projet de régulation bancaire comportant les dispositions relatives à l'opération a été examiné par le Conseil des Ministres.

Il a pris connaissance des mesures exceptionnelles résultant du Plan de Relance de l'économie annoncé le 4 décembre 2008 par le Président de la République pour face à la crise. Pour le groupe, ces mesures ont essentiellement consisté à la mise en place de fonds conjoncturels (fonds « Renforcement de Trésorerie » et fonds « Lignes de Crédit Confirmé ») destinés à renforcer la trésorerie des PME. En mars 2009, elles ont été étendues aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et un dispositif de surgarantie pour ces fonds a été instauré.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs noté la forte évolution de l'activité tant en financement qu'en garantie. A ce titre, il a salué les performances réalisées en cofinancement eu égard à l'objectif très ambitieux qui lui avait été fixé (2,7 milliards €). En garantie, l'activité classique et celle du Plan de Relance comptabilise un total sans précédent de plus de 5,5 milliards €. Au regard de la conjoncture économique, chacune de ses séances a fait l'objet d'une présentation du suivi des risques. En ce sens, les travaux et observations formulés par la Comité d'Audit, dont la fréquence des réunions a été augmentée, lui ont permis d'éclairer ses réflexions en la matière. Malgré la période difficile, le Conseil a salué la bonne maîtrise des risques par l'établissement.

Les prévisions d'activité au titre de l'exercice 2010 lui ont été exposées. La capacité d'intervention en financement est estimée globalement à 3 milliards € et est essentiellement marquée par la hausse des prêts mezzanine en lien avec la commercialisation des Contrats de Développements Participatifs destinés à renforcer les fonds propres des entreprises.

Le Conseil a examiné les éléments de budget de l'année et il a été régulièrement informé par le Directoire de la situation financière et comptable de la banque et de ses filiales. Un point lui a été fait sur des nouveaux produits lancés à la demande des Pouvoirs Publics (notamment le Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière, Prêt Participatif pour la Modernisation et la Transmission de la Restauration).

Il a pris acte du versement projeté à OSEO d'une somme de 1,5 milliards d'euros, au titre de l'emprunt national, annoncé par le Président de la République en date du 14 décembre 2009. Cette somme a pour objet de renforcer l'action d'OSEO notamment dans le domaine de la garantie et du financement sous forme de prêts participatifs (quasi fonds propres).

En 2009, le Conseil de Surveillance s'est réuni à 4 reprises. Il a examiné les comptes de l'exercice 2008. Le 22 mars 2010, il examinera ceux de l'exercice 2009.

Enfin, le Conseil par la voix de son Président a félicité tous les collaborateurs du groupe OSEO et le management pour les résultats exceptionnels obtenus et ce, malgré une conjoncture économique difficile. Il a salué leur travail exceptionnel réalisé avec dynamisme, passion et réactivité et notamment dans le cadre du plan de relance.

Le Conseil de Surveillance invite l'Assemblée Générale d'OSEO financement à approuver l'ensemble des résolutions proposées par le Directoire.

7. Rapport du Président du Conseil de Surveillance

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par OSEO financement.

7.1. Le gouvernement d'entreprise

• Présentation du groupe OSEO

➤ OSEO

OSEO est un Établissement Public Industriel et Commercial au statut de compagnie financière. Il regroupe les attributions, actifs et compétences d'OSEO innovation et d'OSEO financement.

Il a pour objet de promouvoir et de soutenir l'innovation, notamment technologique, de contribuer au transfert de technologies ainsi que de favoriser la création, le développement et le financement des petites et moyennes entreprises.

OSEO peut exercer ses missions de service public ou d'intérêt général soit directement soit par l'intermédiaire de ses filiales. Il contrôle à 53,35 % OSEO financement et à 100 % OSEO innovation.

➤ OSEO financement

OSEO financement est né de l'absorption de la BDPME et des sociétés de crédit-bail du groupe par le CEPME qui a changé de dénomination sociale à cette occasion. Il a été agréé comme Banque par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement le 23 décembre 2004.

Cette opération de simplification juridique des structures du groupe était une étape nécessaire au rapprochement de la BDPME avec l'Anvar.

OSEO financement intervient avec les banques pour cofinancer les programmes de développement des PME. Il finance également la trésorerie des entreprises titulaires de commandes publiques en avançant les paiements qui leur sont dus par les collectivités publiques.

Il dispose de deux filiales opérationnelles, OSEO garantie et OSEO bretagne né de la fusion de Bretagne Développement et des activités de crédit précédemment exercées par la SDR Bretagne.

L'activité de capital-risque est portée par le FCPR Avenir Entreprises Développement géré par la société Avenir Entreprises.

OSEO garantie

OSEO garantie est une filiale à hauteur de 59,92 % d'OSEO financement. Cette institution financière spécialisée intervient en garantie des financements bancaires aux PME et gère à cet effet des fonds de garantie alimentés par des ressources publiques.

Son objet est de permettre aux banques et aux établissements financiers d'aller plus loin en risque aux côtés des PME à des phases critiques de leur vie : création, transmission et développement notamment.

OSEO garantie régions est une filiale à hauteur de 52,49 % d'OSEO garantie. Il gère les fonds régionaux de garantie au service des politiques économiques régionales.

OSEO innovation

OSEO innovation était, jusqu'à son rapprochement avec OSEO financement, un Établissement Public Industriel et Commercial dénommé Anvar. Lors de la création d'OSEO, celui-ci a été transformé en une société anonyme, OSEO anvar, par l'ordonnance 2005-722 du 29 juin 2005.

Il a pour objet de promouvoir et de soutenir le développement industriel et la croissance par l'innovation, notamment technologique, ainsi que de contribuer au transfert de technologies.

En 2007, l'Etat a fait apport à OSEO innovation des droits et obligations de l'Agence de l'Innovation Industrielle. Cette opération fait l'objet d'un traité d'apport qui a été approuvé le 23 novembre 2007 par le Conseil d'Administration d'OSEO innovation, et a été signé entre l'Etat et OSEO innovation le 26 novembre 2007.

L'intégration des activités de l'Agence de l'Innovation Industrielle permet de mutualiser les moyens apportés pour les orienter plus massivement vers les entreprises de taille moyenne.

Les statuts de la banque

Les statuts d'OSEO financement sont ceux d'une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance.

L'objet social de la banque est de faciliter le développement et la pérennité des petites et moyennes entreprises, notamment en facilitant leurs accès à toutes les formes de concours financiers qui leur sont nécessaires. Cette mission d'intérêt général se décline dans plusieurs articles des statuts d'OSEO financement et d'OSEO garantie.

OSEO financement est régi par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, par celles applicables aux sociétés dans lesquelles l'Etat détient directement une partie du capital, dont notamment la Loi 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, ainsi que par ses statuts.

Les statuts d'OSEO garantie sont ceux des sociétés anonymes à Conseil d'Administration.

Le capital de la banque

Le capital de la banque est détenu à hauteur de 53,35 % par OSEO, 42,82 % par la Caisse des Dépôts, 1,74 % par l'Agence Française de Développement, 1,13 %, pour l'essentiel, par des établissements de crédit et 0,96 % par l'autocontrôle de la société (Auxiconseil).

Les organes sociaux

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de douze membres répartis en trois tiers :

- quatre représentants de l'Etat et de l'actionnariat,
- quatre personnalités qualifiées élues par l'Assemblée Générale des actionnaires,
- quatre représentants des salariés élus.

Le mandat des membres du Conseil de Surveillance est, selon les dispositions légales, de cinq ans renouvelable. Les représentants de l'Etat ont été nommés par décret. L'Assemblée Générale du 8 mars 2005 a procédé à la nomination des membres du Conseil. Sa première réunion s'est tenue le 21 mars 2005.

Un collège de quatre censeurs, qui appartient à l'univers de l'entreprise, participe également au Conseil.

Le collège des représentants du personnel a été renouvelé. Les élections se sont tenues le 2 février 2010.

Le Conseil est présidé par le Président de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, Jean-François ROUBAUD.

Par décret en date du 25 mai 2005, Jean-François GUTHMANN a été nommé Commissaire du Gouvernement d'OSEO financement. Il a la faculté de siéger au sein de toutes les instances de la société.

En 2009, le Conseil de Surveillance d'OSEO financement s'est réuni 4 fois. Son Directoire a assisté à toutes les séances du Conseil, et, au cas par cas, les différents responsables du groupe concernés par les points à l'ordre du jour ont été auditionnés.

A chacune des réunions du Conseil un point a été fait sur :

- l'évolution de l'activité et des risques,
- les résultats trimestriels de la banque,
- la situation financière du groupe (l'évolution des principaux risques financiers d'OSEO financement et d'OSEO garantie).

Le rapport sur le contrôle interne (règlement CRBF 97-02) et le plan d'audit recensant les missions d'audit et de contrôle interne menées par l'Inspection Générale au sein des différentes directions et filiales du groupe font l'objet d'une présentation au Conseil une fois par an. Il en est de même pour le mémorandum des activités financières et pour le suivi des grands risques de la banque. A chacune de ses réunions, une présentation de l'évolution des risques de l'activité de financement et de garantie a été faite.

A chaque fois que le Comité d'Audit se réunit, l'avis qu'il a émis est remis aux membres du Conseil de Surveillance.

Le budget et les comptes prévisionnels de l'année, ainsi que le plan d'action commerciale sont examinés par le Conseil de Surveillance en fin d'année.

Un calendrier annuel fixe les dates des Conseils.

Les évolutions stratégiques du groupe et les grandes orientations font l'objet de présentations détaillées et de débats.

Chaque réunion a fait l'objet d'une convocation individuelle comprenant l'ordre du jour de la séance. Un dossier étayé a été adressé à chaque membre du Conseil avant la tenue des réunions.

Un procès-verbal de chaque séance a été rédigé par le Secrétariat du Conseil et soumis pour approbation lors de la réunion suivante.

Le Comité d'Audit

Compte tenu de la taille du groupe OSEO, un Comité d'Audit unique ayant vocation à contrôler l'ensemble des entités du groupe a été mis en place au 1^{er} janvier 2006. Celui-ci s'est substitué à celui existant chez OSEO financement. Afin d'assurer la représentativité au sein du Comité d'Audit groupe de l'ensemble des structures juridiques, celui-ci est composé de 5 Administrateurs issus des Conseils d'Administration et de Surveillance des entités du groupe. Ils sont nommés par le Conseil d'Administration d'OSEO. La durée du mandat des membres du Comité est de cinq ans. A chaque nouvelle mandature du Conseil d'Administration d'OSEO, celui-ci procède à la désignation des membres du Comité d'Audit. Il est composé de :

- Pierre SIMON, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, et Président du Comité d'Audit,
- Etienne OUDOT DE DAINVILLE, Sous-Directeur "Financement des Entreprises et Marché Financier" à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPE)
- Philippe BRAIDY, Directeur du développement territorial - Caisse des Dépôts,
- Rodolphe GINTZ, Chargé de la 3^{ème} Sous-Direction à la Direction du Budget,
- Pierre JACHEZ, Directeur Général du CIC.

Le Directoire, l'Inspecteur Général ainsi que le Contrôleur Permanent ont participé à chaque réunion du Comité d'Audit. Il en a été de même des responsables des directions et filiales concernés par les points à l'ordre du jour, des Commissaires du Gouvernement d'OSEO et d'OSEO innovation, du représentant de la mission de contrôle général économique et financier d'OSEO innovation et des Commissaires aux Comptes.

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Comité d'Audit.

En 2009, compte tenu de la conjoncture, le Comité d'Audit s'est réuni 6 fois. Toutes ses réunions ont ainsi abordé l'évolution des risques de l'activité de garantie et de financement. Il a examiné les comptes du groupe et l'avancement du projet de fusion des entités opérationnelles du groupe. Il a été consulté sur la restructuration des fonds de garantie qui a conduit à la mise en place d'un fonds de réserve et la fixation des limites de déclaration des risques significatifs au regard de la nouvelle réglementation en la matière. Il a été tenu informé de la question des dotations 2009 aux fonds de garantie « PCE » et « Avance + » gérés par OSEO financement et de celle du nouveau fonds « RTPME ». Il a pris connaissance de la revue annuelle des engagements de la banque.

Il a examiné les mises à jour du mémorandum des activités financières avant que ce dernier ne soit soumis au Conseil de Surveillance. Une présentation du rapport sur le contrôle interne régi par le règlement 97-02 et du programme d'audit pour 2010 lui a été faite. Par ailleurs, il a été tenu informé du suivi des recommandations de l'IGA. En outre, il a régulièrement pris connaissance de la situation financière de l'établissement ; un tableau de financement prévisionnel a été présenté à cette occasion. Enfin, le Comité d'Audit a rendu un avis favorable au renouvellement des Commissaires aux comptes de la société.

Chaque réunion a fait l'objet d'une convocation individuelle comprenant l'ordre du jour de la séance. Un dossier étayé a été adressé à chaque membre du Comité quelques jours avant la tenue des réunions.

A chaque fois que le Comité d'Audit s'est réuni, l'avis qu'il a émis a été remis aux membres des Conseils d'Administration et de Surveillance des sociétés du groupe. Un compte-rendu des travaux du Comité d'Audit a été établi et soumis pour approbation à la séance suivante.

Le Directoire

Le Directoire est composé de trois membres élus pour cinq ans par le Conseil de Surveillance dans les conditions de droit commun sur proposition de l'Etat, actionnaire majoritaire.

Présidé par François DROUIN, il est composé de Joël DARNAUD et d'Arnaud CAUDOUX. François DROUIN a été nommé par le Conseil de Surveillance du 23 novembre 2007. Joël DARNAUD a été désigné par le Conseil en date du 21 mars 2005 et Arnaud CAUDOUX par celui du 25 avril 2008.

Les pouvoirs du Directoire sont ceux que lui donne la loi, sans aucune limitation particulière. Chacune des réunions du Directoire fait l'objet d'un compte-rendu.

Il s'est réuni vingt quatre fois en 2009 et chaque réunion a fait l'objet d'un procès-verbal.

7.2. Le dispositif de contrôle interne d'OSEO financement et d'OSEO garantie

En tant que compagnie financière, la holding OSEO ainsi que ses filiales opérationnelles, OSEO financement et OSEO garantie, sont soumises à l'ensemble des dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

• L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne du groupe OSEO

Le dispositif de contrôle interne recouvre d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, du Contrôleur Permanent Groupe (CPG) et des Contrôleurs Permanents, et d'autre part, le dispositif de contrôle périodique assuré par l'Inspection Générale - Audit du Groupe OSEO.

- Le dispositif de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en oeuvre par un établissement de crédit pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois et des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques de toute nature auxquels il est exposé. Il correspond aux dispositifs décrits à l'article 6a) du règlement 97-02 modifié. Il comprend notamment les systèmes décrits aux titres II, III, IV et V du règlement, relatifs au contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et du traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.
- Au titre du contrôle périodique, l'Inspection Générale a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent. Elle ne définit ni ne gère ce dispositif, mais contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule. Cette responsabilité correspond aux dispositions prévues à l'article 6b) du règlement 97-02 modifié.
- Le dispositif global de contrôle interne du Groupe OSEO est régi par une Charte de contrôle interne, qui en décrit globalement les composantes et les objectifs, ainsi que par deux chartes spécifiques, complétées par leurs procédures d'application, qui organisent les travaux du Contrôle Permanent du Groupe, d'une part, et de l'Inspection Générale – Audit, d'autre part. Ces Chartes ont été validées par le Comité Exécutif, approuvées par le Président Directeur Général, présentées au Comité d'Audit puis diffusées le 3 novembre 2008.
- Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit Groupe et deux comités spécifiques : le Comité de Coordination du Contrôle Permanent du Groupe OSEO et le Comité de Contrôle Interne du Groupe.

Le contrôle permanent

Il s'exerce sur deux niveaux.

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des intervenants en charge de tâches opérationnelles et/ou de responsabilités fonctionnelles. Il leur appartient, au premier chef de veiller à la bonne exécution des tâches et à la maîtrise rigoureuse des risques relevant de leur domaine d'activité.

Cela requiert :

- le respect vigilant d'un certain nombre de principes : une organisation claire reposant sur des procédures documentées, sécurisées et vérifiables, l'indépendance des différentes fonctions, d'engagement-ordonnancement, de comptabilisation-paiement et de contrôle, la disposition d'une information pertinente, objective et vérifiable,
- la mise en oeuvre d'outils de suivi et de pilotage permettant de justifier de la bonne maîtrise des activités prises en charge dans le cadre des compétences déléguées.

Le deuxième niveau du contrôle permanent est assuré par des agents exclusivement dédiés à cette fonction pour chaque entité du Groupe. Les contrôles permanents s'exercent en continu.

La fonction de contrôleur permanent est indépendante des métiers opérationnels (il n'effectue aucune opération commerciale, financière ou comptable) et du contrôle périodique. Si la taille d'une unité ou le niveau de ses risques ne justifie pas la création d'un emploi de contrôleur permanent à plein temps, le responsable de cette unité trouve une prestation de contrôle permanent auprès de sa Direction de tutelle ou du Contrôleur Permanent Groupe.

Le contrôle permanent est placé sous la responsabilité du **Contrôleur Permanent Groupe (CPG)**, directement rattaché au Président Directeur Général.

Le Contrôleur Permanent Groupe assure la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent. A ce titre, il coordonne l'activité de l'ensemble des contrôleurs permanents et des correspondants du Groupe. Il contribue à l'homogénéisation de la méthodologie des rapports du contrôle permanent et les inscrit dans le cadre d'un plan annuel. Il assure également pour l'ensemble du groupe la lutte contre le blanchiment et le contrôle de la conformité. Dans le cadre de cette dernière fonction, il veille au respect des réglementations et normes propres aux activités bancaires et financières. Il est notamment chargé de mesurer le risque induit par les nouveaux produits en donnant un avis écrit sur leur conformité réglementaire. Il gère le suivi des dysfonctionnements constatés et des mesures prises pour y remédier. Il définit le plan annuel de contrôle et assure la constitution d'une base documentaire et jurisprudentielle du Groupe OSEO.

- La Charte et les procédures du contrôle permanent

La Charte du contrôle permanent du Groupe OSEO précise les objectifs et la méthodologie des contrôles.

Un plan d'action annuel, déterminé en liaison avec les contrôleurs permanents des unités opérationnelles et en collaboration entre les Directions opérationnelles et le Contrôleur Permanent Groupe, définit le périmètre et la fréquence des contrôles à opérer. Le Contrôleur Permanent Groupe fait valider ce plan par le Comité de Contrôle Interne.

Les contrôles donnent lieu à une note de synthèse, des notes techniques et éventuellement des préconisations à mettre en oeuvre dans un délai fixé entre les parties.

- La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur la mesure et la surveillance des risques est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance. Il est ensuite transmis à la Commission Bancaire, organe de contrôle national de la profession.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de lutte anti-blanchiment et anti-terroriste y est également décrit. Il est régulièrement audité et mis à jour en fonction des directives nationales et européennes pour l'ensemble du Groupe.

Le contrôle périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique du Groupe OSEO, s'appuie sur les principes et processus suivants :

- La Charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par deux procédures qui définissent :
 - les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission,
 - les modes de communication des rapports d'audit aux Commissaires aux Comptes.

- Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui repose sur l'organisation du Groupe et l'organigramme qui la retranscrit, planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités du Groupe dans un délai maximal de quatre ans. Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par son niveau de risque combiné à une fréquence d'audit.

Le plan d'audit est validé par le Président Directeur Général ainsi que par le Comité d'Audit.

- Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en oeuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations.

Les missions sont centrées sur l'évaluation des risques et du dispositif de contrôle permanent du domaine audité, par référence à l'article 6b) du règlement 97-02 modifié.

Un rapport conclut la mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont mises en oeuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare périodiquement à l'IGA, lors des suivis qu'elle réalise, leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation.

Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en oeuvre.

- Au titre de l'année 2009 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé dans le Groupe 16 missions qui ont porté sur des Directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités, ainsi que quatre filiales. Trois campagnes de suivi de la mise en oeuvre des recommandations ont également été effectuées, en février, juin et octobre.

Les perspectives 2010

Le contrôle permanent a élaboré en 2009 à partir des cartographies existantes, un dispositif de pilotage des risques visant à doter le Groupe OSEO d'un outil homogène assurant le recensement des risques de chacun de ses métiers et définissant les indicateurs adaptés à leur suivi.

Pour 2010 ce dispositif, contribuera à la réalisation d'un tableau de bord périodique du suivi des risques du Groupe OSEO conforme aux obligations réglementaires et au développement, sous une forme normalisée, des contrôles de 1^{er} niveau.

Pour le contrôle périodique, le plan d'audit de l'Inspection Générale – Audit prévoit, en 2010, la réalisation de missions qui concerneront soit globalement quelques Directions, soit certaines de leurs activités. Des vérifications porteront également sur plusieurs filiales ainsi que sur les Directions de réseau. Dans le même temps, trois campagnes seront lancées auprès de l'ensemble des Directions, pour mesurer la mise en oeuvre des recommandations, et s'appuieront sur un nouvel outil informatique qui sera mis en place au cours du premier semestre.

7.3. Élaboration et traitement de l'information comptable

• Le cadre général de l'information comptable et financière

Les comptes d'OSEO financement sont établis conformément à la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit.

OSEO financement établit des comptes individuels selon les normes comptables françaises et des comptes consolidés selon le référentiel comptable international IFRS.

• Les comptes publiables

Les bilan, résultat et hors-bilan décrivant les comptes sociaux sont établis mensuellement. Ces documents commentés sont diffusés au Directoire, à la Direction du contrôle de gestion, à la Direction des Activités Financières et à la Direction de la Gestion Actif Passif.

Les comptes consolidés sont arrêtés à fin juin, fin septembre et fin décembre.

Fin mars, une agrégation des comptes des sociétés du groupe est réalisée ; elle permet un suivi global des principaux agrégats de rentabilité sans nécessiter tous les traitements lourds de consolidation.

Les comptes établis fin juin comprennent une annexe simplifiée et sont accompagnés d'un rapport semestriel d'activité. Ces documents font l'objet d'une revue limitée des Commissaires aux Comptes et d'une publication au BALO.

Les comptes arrêtés au 31 décembre comprennent une annexe complète et sont contrôlés par les Commissaires aux Comptes. Ils sont arrêtés par le Directoire, présentés au Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires. Ils sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce et publiés au BALO. Ces comptes servent de base au document de référence soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers.

• Tableaux de bord comptables

Trimestriellement, les comptes consolidés et les comptes individuels donnent lieu à l'établissement de tableaux de bord comptables.

Dans ces tableaux de bord, la structure des bilans, hors-bilan et résultat définie réglementairement est respectée. Certaines rubriques particulièrement significatives sont détaillées de façon à donner un éclairage plus analytique de l'activité.

Les tableaux de bord comptables ainsi que les comptes semestriels sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance. Ils sont complétés par une présentation analytique de la formation du résultat.

• Analyse de la formation du résultat

Cette analyse est réalisée au niveau consolidé par le Contrôle de Gestion. Elle repose sur l'affectation à chaque emploi commercial d'un taux conventionnel de ressources basé sur les taux de marché. Ce système d'analyse permet de connaître la contribution du PNB de chaque activité

commerciale. Trois grandes activités sont suivies : le cofinancement, le financement court terme et l'activité de capital-développement.

Ces travaux sont complétés par une analyse semestrielle du coût du risque au cours de la période écoulée.

Une prévision de résultat annuel est établie selon un cadre identique.

L'ensemble des travaux donne lieu à une présentation au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit les plus proches. La présentation comprend un commentaire sur les principales évolutions et les écarts par rapport aux prévisions.

Autres reporting

Par ailleurs, dans le cadre de la BAFI et des déclarations FINREP, un reporting comptable est adressé à la Commission Bancaire, conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

OSEO financement est consolidé par mise en équivalence dans les comptes de la Caisse des Dépôts. A ce titre, il alimente semestriellement une liasse de consolidation visée par ses Commissaires aux Comptes. De ce fait, OSEO financement se réfère pour l'établissement de ses comptes aux principes comptables développés dans le manuel de procédures comptables de la Caisse des Dépôts.

L'architecture et l'organisation comptable

Organisation au niveau social

La comptabilité d'OSEO financement est organisée de façon décentralisée.

La Direction Comptable OSEO financement

La Direction Comptable comprend un département de production qui est chargé de la comptabilité sociale d'OSEO financement (reporting social, fiscalité, BAFI, frais généraux, immobilisations et comptabilité des fonds de garantie et des engagements de garantie) ainsi qu'un service de mouvements de fonds.

Par sa participation aux Comités financiers et aux Comités des risques de contrepartie, la Direction Comptable est informée de la politique retenue en matière de gestion financière et de gestion des risques de contrepartie.

Les centres comptables responsables

A chaque système de gestion est rattaché un centre comptable responsable qui assume la responsabilité de l'exactitude des écritures comptables déversées dans la comptabilité générale. Les écritures sont générées soit directement dans les systèmes de gestion, soit, cas le plus fréquent, via un interpréteur alimenté par des comptes-rendus d'événements fournis par les systèmes de gestion.

Les principaux centres comptables responsables sont rattachés :

- à la Direction des Activités Financières, qui est en charge notamment de la comptabilisation des opérations de refinancement, des placements et des instruments financiers,
- à la Direction du Cofinancement en charge de la comptabilisation des opérations de prêts à moyen et long terme et des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier,
- à la Direction de l'Activité Court Terme chargée de la comptabilisation des opérations de financement court terme,
- à la Direction des Ressources Humaines.

Tous les centres comptables responsables sont situés au siège social à Maisons-Alfort. Selon les produits concernés, certaines saisies dans les systèmes de gestion peuvent être réalisées dans les Directions Régionales, les contrôles et les traitements comptables restant regroupés au siège.

Une charte définit le partage des responsabilités entre la Direction Comptable et les centres comptables responsables rattachés aux Directions opérationnelles.

Organisation au niveau groupe

La direction comptable OSEO regroupe le service de consolidation, en charge de l'établissement des comptes consolidés du groupe OSEO et du sous-groupe OSEO financement ainsi que le service normes comptables et procédures informatiques qui a notamment une compétence transverse en matière d'harmonisation et de définition des normes comptables et des procédures appliquées.

Le service de contrôle permanent de la direction financière est en charge des contrôles comptables de second niveau.

7.4. Rapport des CAC sur le rapport du Président

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil de surveillance de la société OSEO financement

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société OSEO financement et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

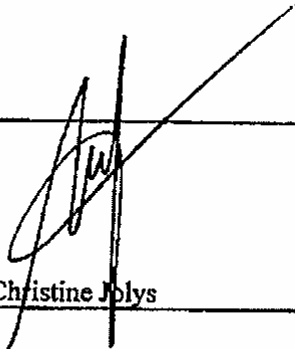
Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.


Fait à Courbevoie et Paris-La Défense , le 4 mai 2010

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT

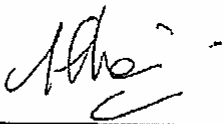


Marie-Christine Joly



Philippe Saint-Pierre

MAZARS



Virginie Chauvin



Guillaume Potel

8. Résolutions votées par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010

➤ Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice qui s'est écoulé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle prend acte du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et des observations du Conseil de Surveillance qui sont annexés à ce rapport.

➤ Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 approuve les comptes sociaux, de l'exercice 2009 tels qu'ils lui sont présentés.

➤ Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance ainsi que du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 approuve les comptes consolidés, de l'exercice 2009 tels qu'ils lui sont présentés.

➤ Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2009 de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	18 898 683,02
Report à nouveau	61 787 475,65
Soit un solde disponible de	80 687 158,67
Dotation à la réserve légale	944 984,15
Dotation aux autres réserves	11 788 439,50
Distribution d'un dividende de 0,25 € par action (nominal de 8 €)	11 788 439,50
Report à nouveau créditeur	56 165 295,52

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, fiscalement domiciliés en France, à un abattement calculé sur la totalité de son montant ou à un prélèvement libératoire

Le dividende devra être mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2010 (art. L 232-13 et R 232-18 du Code de Commerce), et sera versé aux actionnaires inscrits à la date de mise en paiement.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'un dividende de 0,25 € par action a été distribué au titre des exercices 2008, 2007, 2006, 2005, 2004 et 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la convention relative aux Prêts Participatifs pour la Modernisation et la Transmission de la Restauration (PPMTR) signée au cours de l'exercice 2009 avec l'Etat et l'EPIC OSEO et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve l'avenant n°1 à la Convention relative aux Prêts Participatifs pour la Modernisation et la Transmission de la Restauration (PPMTR) précitée, approuvé par le Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2009 avec l'Etat et l'EPIC OSEO et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve l'avenant n° 14 à la convention relative au dispositif « Prêt à la Création d'entreprise (PCE) », signé au cours de l'exercice 2009 avec l'EPIC OSEO et OSEO garantie et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve l'avenant n°2 à la convention relative au Fonds de garantie du financement des créances professionnelles, signé au cours de l'exercice 2009 avec l'Etat et l'EPIC OSEO et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la convention d'apport et d'étude de dossiers OC +, signée au cours de l'exercice 2009 avec AVENIR ENTREPRISES et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet MAZARS, dont le siège social est sis au N°61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis – 92400 Courbevoie, pour une durée de six exercices. Ses fonctions expireront à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Franck BOYER - 61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis – 92400 Courbevoie pour une durée de six exercices. Ses fonctions expireront à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de d'administrateur de la CAISSE DES DEPOTS pour une durée de cinq ans, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de d'administrateur de Jean-François ROUBAUD pour une durée de cinq ans, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de d'administrateur de Alain CHILLIET pour une durée de cinq ans, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de d'administrateur de Pierre SIMON pour une durée de cinq ans, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de d'administrateur de Jean-Luc PETITHUGUENIN pour une durée de cinq ans, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de censeur de l'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) pour une durée de cinq ans, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Dix-neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de censeur de Gilles COPIN pour une durée de cinq ans, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Vingtième résolution

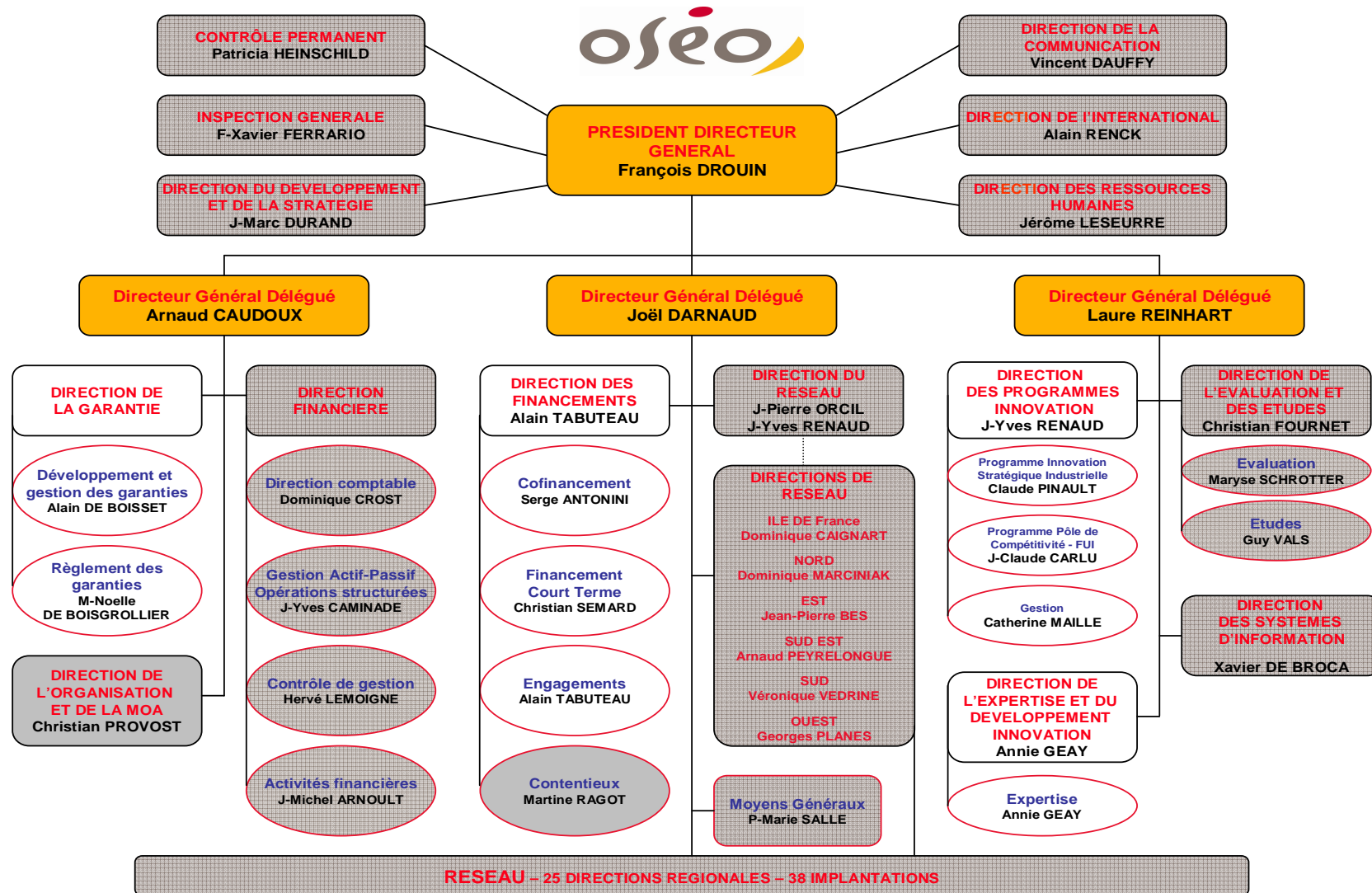
L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de censeur de Nicole MARTIN-SPITTLER en tant que censeur pour une durée de cinq ans, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Vingt-et-unième résolution

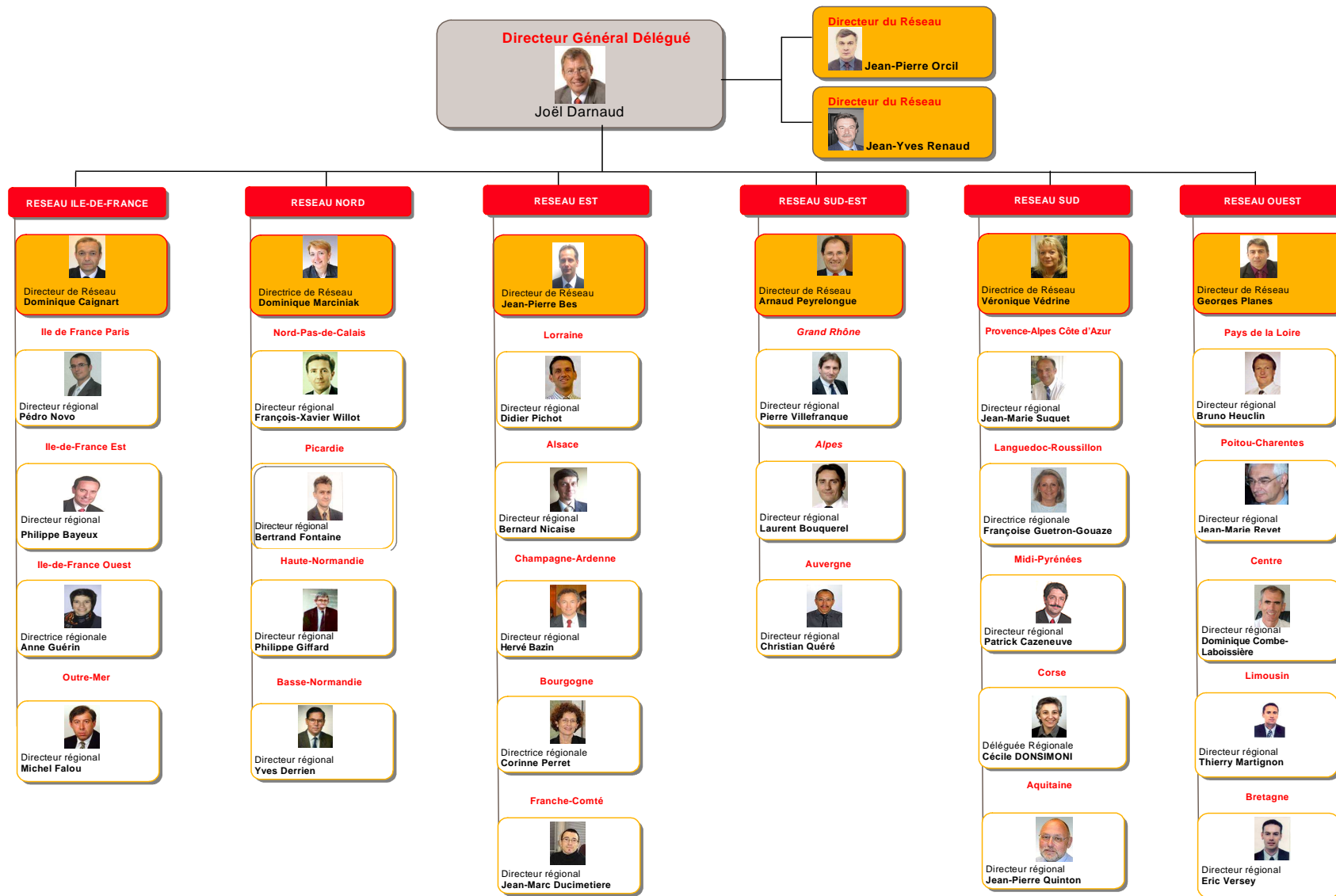
L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

9. Organigrammes du groupe OSEO

9.1. Organigramme fonctionnel du groupe OSEO



9.2. Organigramme du réseau OSEO



10. Résultats financiers des 5 derniers exercices

	2005	2006	2007	2008	2009
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital (en contre-valeur euros)	377 230 064	377 230 064	377 230 064	377 230 064	377 230 064
b) Nombre d'actions émises	47 153 758	47 153 758	47 153 758	47 153 758	47 153 758
II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers €)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 120 438	1 169 798	1 250 644	1 322 085	1 357 437
b) Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	92 648	91 181	46 544	132 608	102 590
c) Impôt sur les bénéfices	14 651	16 251	-1 383	11 608	16 191
d) Participation ou intéressement des salariés dû au titre de l'exercice	4 227	4 270	4 085	4 419	3 917
e) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	13 699	17 636	21 450	41 953	18 899
f) Résultat distribué	11 788	11 788	11 788	11 788	11 788
III - Résultats par action (en €)					
a) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,56	1,50	0,93	2,47	1,75
b) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,29	0,37	0,45	0,89	0,40
c) Dividende attribué à chaque action	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	1 088	1 064	1 074	969	974
b) Montant de la masse salariale (en milliers €)	49 987	52 585	55 703	59 443	59 078
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en milliers €)	25 804	24 274	26 265	23 297	26 768

11. Rapports des Commissaires aux Comptes

11.1 Rapport sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société OSEO Financement S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les nouvelles normes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2009, et en particulier la norme IFRS 7 présentée en note 5.2, et la norme IFRS 8 présentée en note 10.

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de l'application des normes comptables en vigueur au 1^{er} janvier 2009 telles que mentionnées dans la 1^{ère} partie de notre rapport.

Estimations comptables

Dépréciation du risque de crédit

Votre société constitue des dépréciations destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tel que décrit dans la note 5.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle et collective.

Valorisation des instruments financiers

Votre société détient des positions sur instruments financiers. La note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes d'évaluation relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 5.15 et 9.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense le 4 mai 2010

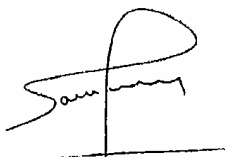
Courbevoie, le 4 mai 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars



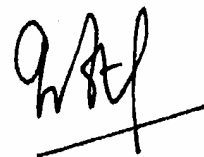
Marie-Christine Jolys
Associé



Philippe Saint-Pierre
Associé



Virginie Chauvin
Associée



Guillaume Potel
Associé

11.2 Rapport sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OSEO Financement S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Provisionnement des risques de crédit

Votre société constitue des dépréciations et des provisions destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tel que décrit dans le paragraphe de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulée « Risque de crédit ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques de contrepartie non affectés.

Valorisation des titres et instruments financiers

Votre société détient des titres et des instruments financiers. Les paragraphes de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulés « Opérations sur instruments financiers » et « Titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme » exposent les méthodes d'évaluation relatives aux titres et aux instruments financiers détenus. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour leur valorisation dans le contexte décrit ci-dessus et avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans le paragraphe de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Engagements en matière de retraite et autres engagements sociaux ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

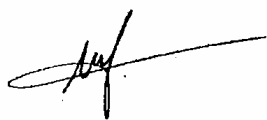
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris La Défense, le 4 mai 2010

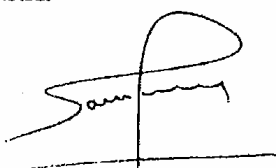
Courbevoie, le 4 mai 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars



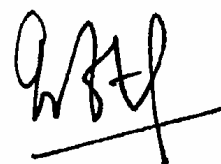
Marie-Christine Jolys
Associée



Philippe Saint-Pierre
Associé



Virginie Chauvin
Associée



Guillaume Potel
Associé

11.2 Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

▪ Convention relative à la mise en œuvre du Fonds de Modernisation de la Restauration, entre l'Etat, OSEO et OSEO financement

Cette convention a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre du partenariat entre l'Etat, l'EPIC OSEO et OSEO financement au titre du fonds de modernisation de la restauration (FMR). Ce fonds, dont la gestion est déléguée à l'EPIC OSEO au titre de sa mission d'intérêt économique général, a pour objet de faciliter la modernisation, la mise aux normes, la transmission ou reprise des établissements de restauration commerciale ainsi que la promotion générale de ce secteur.

Dans le cadre de ce dispositif, il a été convenu entre les parties de créer en faveur d'OSEO financement, un fonds de garantie spécifique (« PPMTR ») afin de couvrir les pertes sur les prêts consentis par OSEO financement aux bénéficiaires éligibles.

L'Etat alimente le FMR par le versement de la totalité des recettes de la contribution annuelle sur les ventes du secteur de la restauration prévue par la loi. Le montant prévisionnel des versements par l'Etat est de 90 millions d'euros, dont 81 millions d'euros destinés à doter le fonds de garantie spécifique PPMTR en faveur d'OSEO financement.

Cette convention, et son avenant qui étend aux professionnels des départements d'Outre-mer l'accès aux PPMTR, ont été autorisés, respectivement, par vos Conseils de Surveillance du 30 septembre 2009 et du 14 décembre 2009.

Personnes concernées :

- François Drouin, Président du Directoire d'OSEO financement et Président Directeur Général d'OSEO,
- Joël Darnaud, membre du Directoire d'OSEO financement et Directeur Général Délégué d'OSEO,
- Arnaud Caudoux, membre du Directoire d'OSEO financement et Directeur Général Délégué d'OSEO,
- Etienne Oudot De Dainville, représentant de l'Etat au Conseil de Surveillance d'OSEO financement et représentant de l'Etat au Conseil d'Administration d'OSEO,
- Alain Schmitt, représentant de l'Etat au Conseil de Surveillance d'OSEO financement et représentant de l'Etat au Conseil d'Administration d'OSEO,
- Pierre Simon, membre du Conseil de Surveillance d'OSEO financement et Censeur au Conseil d'Administration d'OSEO,
- Jean-François Roubaud, Président du Conseil de Directoire d'OSEO financement et Censeur au Conseil d'Administration d'OSEO.

La convention et son avenant, signés respectivement les 22 octobre 2009 et 5 janvier 2010, n'ont généré aucun flux dans les comptes de votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

▪ Avenant n°14 à la Convention relative au dispositif « Prêt à la création d'entreprise (PCE) » entre OSEO, OSEO financement et OSEO garantie

Cet avenant a pour objet le versement par l'EPIC OSEO d'un montant de 5,83 millions d'euros en faveur de votre société au titre du dispositif PCE. Cette dotation à caractère exceptionnel est destinée à abonder le fonds de garantie PCE d'OSEO financement.

Cet avenant, autorisé par votre Conseil de Surveillance du 14 décembre 2009, a été signé le 23 décembre 2009. La somme de 5,83 millions d'euros a été versée en faveur de votre société au cours de l'exercice 2009.

Personnes concernées :

- François Drouin, Président du Directoire d'OSEO financement et Président Directeur Général d'OSEO, Président du Conseil d'Administration d'OSEO garantie,
- Joël Darnaud, membre du Directoire d'OSEO financement, Directeur Général Délégué d'OSEO et Directeur Général d'OSEO garantie,
- Arnaud Caudoux, membre du Directoire d'OSEO financement et Directeur Général Délégué d'OSEO et d'OSEO garantie,
- Odile Lapière, Censeur au Conseil de Surveillance d'OSEO financement et Administrateur d'OSEO garantie représentant l'AFD.
- Etienne Oudot De Dainville, représentant de l'Etat au Conseil de Surveillance d'OSEO financement et représentant de l'Etat au Conseil d'Administration d'OSEO,
- Alain Schmitt, représentant de l'Etat au Conseil de Surveillance d'OSEO financement et représentant de l'Etat au Conseil d'Administration d'OSEO,
- Pierre Simon, membre du Conseil de Surveillance d'OSEO financement et Censeur au Conseil d'Administration d'OSEO,
- Jean-François Roubaud, Président du Conseil de Directoire d'OSEO financement et Censeur au Conseil d'Administration d'OSEO.

▪ Avenant n°2 à la Convention relative au fonds de garantie du financement des créances professionnelles entre OSEO et OSEO financement

Cet avenant a pour objet le versement par l'EPIC OSEO d'un montant de 3 millions d'euros en faveur de votre société au titre de ce dispositif. Cette dotation à caractère exceptionnel est destinée à abonder le fonds de garantie « financement des créances professionnelles – AVANCE + ».

Cet avenant, autorisé par votre Conseil de Surveillance du 14 décembre 2009, a été signé le 23 décembre 2009. La somme de 3 millions d'euros a été versée en faveur de votre société au cours de l'exercice 2009.

Personnes concernées :

- François Drouin, Président du Directoire d'OSEO financement et Président Directeur Général d'OSEO,
- Joël Darnaud, membre du Directoire d'OSEO financement et Directeur Général Délégué d'OSEO,
- Arnaud Caudoux, membre du Directoire d'OSEO financement et Directeur Général Délégué d'OSEO,
- Etienne Oudot De Dainville, représentant de l'Etat au Conseil de Surveillance d'OSEO financement et représentant de l'Etat au Conseil d'Administration d'OSEO,
- Alain Schmitt, représentant de l'Etat au Conseil de Surveillance d'OSEO financement et représentant de l'Etat au Conseil d'Administration d'OSEO,
- Pierre Simon, membre du Conseil de Surveillance d'OSEO financement et Censeur au Conseil d'Administration d'OSEO,
- Jean-François Roubaud, Président du Conseil de Directoire d'OSEO financement et Censeur au Conseil d'Administration d'OSEO.

▪ Convention d'apport et d'étude de dossiers OC+ entre OSEO financement et Avenir Entreprises

Cette convention fixe le cadre des relations d'apporteur d'affaires entre Avenir Entreprises et votre société.

Au titre de cette convention, Avenir Entreprises verse à OSEO financement une commission forfaitaire de 6 000 euros HT par dossier présenté plus un complément de commission à hauteur de 1 % HT des montants investis. Cette convention rentre dans le cadre de la création du nouveau Fonds Commun de Placement à Risques, dont la gestion est confiée à Avenir Entreprises.

Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance du 14 décembre 2009, a été signée le 16 décembre 2009.

Cette convention n'a eu aucun effet financier pour l'exercice 2009.

Personne concernée :

- Joël Darnaud, membre du Directoire d'OSEO financement et Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Description	Date d'autorisation	Montants comptabilisés par OSEO financement en 2009 en euros	
		Charges	Produits
<u>Avec OSEO garantie</u>			
Convention de prestations	11-mars-08	11 095 861	18 170 708
Convention de gestion financière	24-juil-03	Néant	937 405
Convention de garantie CMGM - OSEO garantie - OSEO financement	24-juil-03	Néant	Néant
Convention PCE.	27-sept-00	1 183 273	Néant
Convention de délégation de pouvoirs réciproques (mandat gratuit d'intérêt commun entre les sociétés)	20-févr-97	Néant	Néant
Convention relative au Fonds de Garantie "cofinancement des commandes Publiques" (COFIP-CP)	08-oct-97	Néant	Néant
Convention de détachement temporaire de personnel.	08-oct-97	Néant	Néant

Description	Date d'autorisation	Montants comptabilisés par OSEO financement en 2009 en euros	
		Charges	Produits
<u>Avec OSEO</u>			
Convention de prestations	11-mars-08	Néant	1 534 707
Convention de gestion financière	29-juin-07	Néant	Néant
Convention de compte courant et de "cash pooling"	29-juin-07	293 657	Néant
<u>Avec OSEO innovation</u>			
Convention de prestations	11-mars-08	1 572 438	4 779 862
Convention de gestion financière	30-juin-07	Néant	Néant
Convention de compte courant et de "cash pooling"	29-juin-07	425 063	Néant
<u>Avec Auxifinances</u>			
Mandat de gestion d'Auxifinances	25-mars-98	Néant	312 926
<u>Avec OSEO bretagne</u>			
Convention de prestations	11-mars-08	1 284 663	Néant
Convention d'apport de dossier	30-mars-00	Néant	Néant
<u>Avec Avenir Entreprises</u>			
Convention de coopération concernant le FCPR Avenir Entreprises Mezzanine	21-déc-07	Néant	Néant
Convention de coopération concernant le FCPR Avenir Entreprises Développement	11-mars-08	Néant	Néant

Description	Date d'autorisation	Montants comptabilisés par OSEO financement en 2009 en euros	
		Charges	Produits
Avec Avenir Entreprises Gestion			
Convention d'apport d'affaires avec Avenir Entreprises Gestion	26-mars-99	Néant	Néant
Avec CDC Entreprises Portefeuille			
Convention de rétrocession (carried interest)	11-mars-08	Néant	Néant

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense , le 4 mai 2010

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT

 Marie-Christine Jolys

 Philippe Saint-Pierre

MAZARS

 Virginie Chauvin

 Guillaume Pôtel

12. Comptes consolidés + annexes

BILAN CONSOLIDÉ PUBLIABLE D'OSEO FINANCEMENT

A C T I F (En millions €)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, banques centrales	6.1	292,7	17,2
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	67,6	69,5
Instruments dérivés de couverture	6.3	423,0	344,9
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	2 057,1	2 726,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	466,5	207,3
Prêts et créances sur la clientèle	6.6	5 426,5	4 641,2
Opérations de location financement et assimilées	6.7	3 491,5	3 280,0
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		130,8	96,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.8	5 108,0	4 121,3
Actifs d'impôts courants et différés	6.9	40,4	27,8
Comptes de régularisation et actifs divers	6.10	382,8	344,6
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Immeubles de placement	6.11	13,6	14,1
Immobilisations corporelles	6.12	84,3	85,1
Immobilisations incorporelles	6.12	24,1	19,3
Ecarts d'acquisition	6.13	0,8	0,8
Total de l'actif		18 009,7	15 995,7

BILAN CONSOLIDÉ PUBLIABLE D'OSEO FINANCEMENT

PASSIF (En millions €)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales	6.1	0,0	37,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	36,9	48,6
Instruments dérivés de couverture	6.3	341,5	255,8
Dettes envers les établissements de crédit	6.14	8 452,9	7 022,3
Dettes envers la clientèle	6.15	1 156,7	736,4
Dettes représentées par un titre	6.16	1 653,4	2 217,9
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		100,3	11,5
Passifs d'impôts courants et différés	6.9	11,2	2,1
Comptes de régularisation et passifs divers	6.10	1 303,5	1 231,6
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Provisions	6.17	1 378,5	941,5
Fonds de garantie publics	6.18	2 106,9	2 044,7
Dettes subordonnées	6.19	56,5	57,6
Capitaux propres		1 411,4	1 388,7
Capitaux propres part du Groupe		1 197,1	1 181,0
- Capital et réserves liées		476,0	476,0
- Réserves consolidées		671,4	662,9
- Gains ou pertes latents ou différés		28,7	21,9
- Résultat		21,0	20,2
Intérêts minoritaires		214,3	207,7
- Réserves		202,5	193,1
- Résultat		11,8	14,6
Total du passif		18 009,7	15 995,7

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PUBLIABLE D'OSEO FINANCEMENT

(En millions €)

	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Intérêts et produits assimilés	7.1	1 127,5	1 345,5
Intérêts et charges assimilées	7.1	-839,8	-1 083,9
Commissions (produits)		6,1	5,2
Commissions (charges)		-0,4	-0,1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.2	-4,6	-10,4
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.3	0,1	21,1
Produits des autres activités	7.4	33,2	28,9
Charges des autres activités	7.4	-13,9	-15,8
Produit net bancaire		308,2	290,5
Charges générales d'exploitation	7.5	-182,3	-171,6
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.6	-13,3	-11,6
Résultat brut d'exploitation		112,6	107,3
Coût du risque	7.7	-63,8	-57,5
Résultat d'exploitation		48,8	49,8
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-0,1	0,3
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,0	0,0
Résultat avant impôt		48,7	50,1
Impôts sur les bénéfices	7.8	-15,9	-15,3
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
Résultat net		32,8	34,8
Intérêts minoritaires		11,8	14,6
Résultat net - part du Groupe		21,0	20,2
* Résultat par action (en euros)		0,44	0,43
* Résultat dilué par action (en euros)		0,44	0,43

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES D'OSEO FINANCEMENT

(En millions €)

	31/12/2009	31/12/2008
RESULTAT NET	32,8	34,8
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	6,7	-26,7
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0,0	0,0
Réévaluation des immobilisations	0,0	0,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	0,0	0,0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6,7	-26,7
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	39,5	8,1
* Dont part du groupe	27,8	-3,4
* Dont part des intérêts minoritaires	11,7	11,5

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (part du groupe)

(En millions €)	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
Situation au 31 décembre 2007	476,0	600,0	46,4		1 122,4
Résultat 2007				72,8	72,8
Résultat affecté aux réserves	0,0	61,1	0,0	-61,1	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-23,6	0,0	-23,6
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-16,5</i>	<i>0,0</i>	<i>-16,5</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-7,1</i>	<i>0,0</i>	<i>-7,1</i>
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	-11,7	-11,7
Réduction de capital Avenir Entreprises	0,0	0,9	-0,9	0,0	0,0
Intérêts fonds de réserve	0,0	0,9	0,0	0,0	0,9
Situation au 31 décembre 2008	476,0	662,9	21,9	0,0	1 160,8
Résultat 2008				20,2	20,2
Résultat affecté aux réserves	0,0	8,5	0,0	-8,5	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	6,8	0,0	6,8
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>8,0</i>	<i>0,0</i>	<i>8,0</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-1,2</i>	<i>0,0</i>	<i>-1,2</i>
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	-11,7	-11,7
Intérêts fonds de réserve	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Situation au 31 décembre 2009	476,0	671,4	28,7	0,0	1 176,1
Résultat 2009				21,0	21,0

Variation des intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2007	202,6
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	-0,9
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-3,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,8</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat</i>	<i>-3,9</i>
Intérêts fonds de réserve	0,6
Réduction de capital Avenir Tourisme	-6,1
Quote-part de résultat au 31 décembre 2008	14,6
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2008	207,7
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	-0,9
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-0,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>1,2</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat</i>	<i>-1,3</i>
Variation des pourcentages d'intérêt	-0,2
Réduction de capital Avenir Entreprises	-4,0
Quote-part de résultat au 31 décembre 2009	11,8
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2009	214,3

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe OSEO financement y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(En millions €)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Résultat avant impôts	48,7	50,1
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13,6	12,0
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions	-78,2	-56,5
Perte nette/gain net des activités d'investissement	5,7	0,1
Autres mouvements	382,8	17,5
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	226,9	453,7
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	550,8	426,8
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 419,8	843,2
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-571,7	-664,5
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-316,0	-908,0
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	52,2	34,7
Impôts versés	-23,8	-11,8
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	560,5	-706,4
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	1 160,0	-229,5
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	0,1	9,1
Flux liés aux immeubles de placement	0,2	-0,3
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-17,3	-12,4
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-17,0	-3,6
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-16,6	-26,6
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-565,6	145,7
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-582,2	119,1
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	560,8	-114,0
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	1 160,0	-229,5
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-17,0	-3,6
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-582,2	119,1
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	109,5	223,5
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	-19,7	-77,2
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	129,2	300,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	670,3	109,5
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	292,7	-19,7
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	377,6	129,2
Variation de la trésorerie nette	560,8	-114,0

Annexe Comptable

• Note 1 - Cadre réglementaire.....	88
• Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe OSEO financement....	88
• Note 3 - Faits significatifs et évènements postérieurs à la clôture	90
• Note 4 - Périmètre de consolidation	91
• Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation	91
• Note 6 – Notes relatives au bilan.....	108
• Note 7- Notes relatives au compte de résultat.....	129
• Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques.....	132
• Note 9 - Avantages au personnel et autres rémunérations.....	153
• Note 10 - Information sectorielle.....	156
• Note 11 - Engagements de financement et de garantie.....	157
• Note 12 - Autres informations.....	157

Note 1 - Cadre réglementaire

L'Union européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres de créances sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) à partir de l'exercice 2007.

En application de ce règlement, les comptes consolidés du groupe OSEO financement sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2009.

Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe OSEO financement

2.1. Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés incluent les comptes d'OSEO financement et de toutes les filiales et participations contrôlées ou sous influence notable dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application de ce principe général et des dispositions prévues par les normes IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », IAS 28 « Participations dans les entreprises associées » et IAS 31 « Participations dans les co-entreprises », le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Notion de contrôle

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une entité entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord. Les décisions financières et opérationnelles stratégiques nécessitent l'accord unanime des parties participant au contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. La situation d'influence notable est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote.

Pour apprécier la nature du contrôle exercé par le groupe sur une entité, le périmètre des droits de vote à prendre en considération intègre les droits de vote potentiels, dès lors qu'ils sont à tout

moment exerçables ou convertibles. Ces droits de vote potentiels peuvent résulter, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché, ou de la conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles, ou encore de bons de souscription d'actions attachés à d'autres instruments financiers. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

Cas particulier de l'activité de capital-risque

Les participations minoritaires détenues par les entités de capital-risque du groupe sont exclues du périmètre de consolidation compte tenu du caractère non significatif de ces participations sur les comptes consolidés de l'ensemble.

Elles sont comptabilisées dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente », avec une évaluation à la juste valeur.

2.2. Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes des entreprises que le groupe contrôle conjointement avec un coinvestisseur sont consolidés par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

Toutes les entités du groupe OSEO financement sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

2.3. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2009-R-04 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité relative au format des états de synthèse des établissements de crédit et des entreprises d'investissement sous référentiel comptable international, faisant suite à la révision de la norme IAS 1.

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

2.4. Retraitements et éliminations

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité.

2.5. Ecarts d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

Note 3 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif et aucun événement postérieur à la clôture ne sont à signaler.

Note 4 - Périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement et leur méthode de consolidation.

Liste des sociétés consolidées	2009 % d'intérêt	2009 % de contrôle	2008 % de contrôle
Intégration globale			
> OSEO financement 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> OSEO garantie 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	59,92	59,92	59,87
> OSEO garantie régions 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	31,45	52,49	52,49
> AUXI-CONSEIL 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> AUXI-FINANCES 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT <i>Compartiment n°1 du FCPR AED</i> 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	73,22	73,22	73,22
> AVENIR TOURISME <i>Compartiment n°2 du FCPR AED</i> 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	56,10	56,10	56,10
> OSEO bretagne 6 Place de Bretagne - 35044 RENNES	89,57	89,57	89,57
> COMPAGNIE AUXILIAIRE OSEO 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00

Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1. Normes comptables applicables

Les états financiers consolidés 2009 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2009.

Normes comptables applicables au 31 décembre 2009

Les nouvelles normes et amendements applicables au groupe OSEO de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2009 sont les suivantes :

- IAS 1 révisée, relative à la nouvelle présentation des états de synthèse, avec notamment l'introduction de la notion de résultat global intégrant l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres,

- IFRS 8, « segments opérationnels », relative à l'information sectorielle à présenter dans les notes annexes,
- Amendement IFRS 7, « instruments financiers : informations à fournir », relatif à la juste valeur et à la liquidité.

Conformément aux normes IAS 1 révisée et IFRS 8, le comparatif au 31 décembre 2008 a été retraité.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés.

Le groupe OSEO financement n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

Normes comptables applicables à partir du 1^{er} janvier 2010

L'IASB a publié des normes adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2010. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

- IFRS 3 révisée, « regroupements d'entreprises »,
- IAS27 révisée, « états financiers consolidés et individuels »,
- IFRS 1 révisée, « première adoption des normes internationales d'information financière ».

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés.

5.2. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Les trois niveaux de juste valeur (amendement IFRS 7)

La norme définit trois niveaux de juste valeur selon que l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1), que son évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables (niveau 2) ou s'appuyant sur des données non observables (niveau 3).

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués se basent sur un certain nombre d'hypothèses.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers, principalement l'actualisation des flux futurs estimés.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou des passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

5.3. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le groupe OSEO financement n'a pas utilisé la possibilité offerte par les amendements de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

5.3.1. Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Dépréciation sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les critères retenus pour considérer un encours présentant un risque de crédit avéré correspondent aux situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour le crédit et le crédit-bail mobilier, six mois pour le crédit-bail immobilier),
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciation sur base collective

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi repose sur l'analyse des notations internes associée à l'analyse du modèle historique de suivi du coût du risque. Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison des facteurs économiques à la population analysée. Cette dépréciation couvre notamment le risque de dégradation de solvabilité de clients intervenant sur des secteurs d'activité particulièrement exposés à la crise économique.

Le montant de la dépréciation collective est calculé en fonction des pertes attendues sur les assiettes ainsi déterminées.

5.3.2. Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur sur option

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers que le groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers,
- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le groupe.

5.3.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

5.3.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« Gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes net sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus courus sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

5.3.5. Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances ».

5.3.6. Date de comptabilisation des actifs et passifs financiers

OSEO financement comptabilise, à compter de 2008, les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Les engagements de financement reçus et donnés figurent dans la note 11.

5.4. Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges assimilées » au compte de résultat.

5.5. Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres subordonnés remboursables et à durée indéterminée sont notamment comptabilisés dans cette rubrique.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.6. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe OSEO financement décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistrée dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.7. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de

couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe OSEO financement n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé, et ce à hauteur du risque couvert. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Couverture globale cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe et à taux révisable du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement et rétrospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

5.8. Dépréciations des titres

Les titres, autres que ceux qui sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.

Les indicateurs de dépréciation pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

Cas particulier des « Actifs financiers disponibles à la vente »

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres. La comptabilisation en résultat s'effectue en « Coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur. Pour les instruments de capitaux propres, des dépréciations sont constatées en cas de perte de valeur du titre de plus de 30% ou sur une période de plus de 12 mois. Pour les instruments de dettes, les critères de dépréciations sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

5.9. Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement vis-à-vis de la clientèle ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, une provision de passif est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie.

5.10. Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes.

Fonds de réserve d'OSEO garantie

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires d'OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de leur remboursement sur décision des actionnaires, les fonds de réserve d'OSEO garantie sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

5.11 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût amorti sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

5.12. Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans le poste « Opérations de location financement et assimilées » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont comptabilisées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

5.13. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe OSEO financement applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- logiciels : de 1 à 5 ans,
- immeubles : de 25 à 55 ans,
- agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

5.14. Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les conditions de comptabilisation sont identiques à celles exposées dans le paragraphe relatif aux immobilisations corporelles et incorporelles.

Les plus ou moins values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée « à dire d'expert ».

5.15. Avantages au personnel

Le groupe OSEO financement accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite et les compléments de retraite bancaire.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, ...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture, ...) sont comptabilisés directement en résultat.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement les éléments des écarts actuariels et du coût des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

5.16. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.17. Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe OSEO financement étant exclusivement situées en France.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Situation fiscale

OSEO financement est la société mère du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Auxiconseil, Auxifinances, Compagnie Auxiliaire OSEO et Finac.

Un contrôle fiscal couvrant la période de 2005 à 2007 a été réalisé en 2008 et 2009 chez OSEO financement. La réponse de l'administration fiscale aux observations d'OSEO financement n'entraîne aucune conséquence financière pour l'établissement.

5.18. Produits et charges d'intérêts

Conformément à la recommandation du CNC n° 2004-R-03 du 27 octobre 2004, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle (y compris sur les opérations de location financement et assimilées). Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.19. Commissions

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie et les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci, lorsqu'elles sont jugées significatives. Ces commissions figurent donc en « Intérêts et produits assimilés » et non au poste « Commissions ».

5.20. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option. Il comprend donc essentiellement les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, non affectés à de la couverture. Il en est de même pour les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur, intérêts exclus.

5.21. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres et les pertes de valeur sur titres à revenu variable. Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

5.22. Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

5.23. Coût du risque

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit.

L'ensemble est comptabilisé dans la rubrique « Coût du risque » au compte de résultat. Ce poste incorpore également les pertes de valeur des « Actifs financiers disponibles à la vente » des titres à revenu fixe.

5.24. Activité de garantie

5.24.1. Les engagements de garantie

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié.

L'essentiel des engagements de garantie du groupe sont portés par OSEO garantie et OSEO garantie régions et sont adossés à des fonds de garantie. Les informations sur l'évolution du risque de crédit dont dispose OSEO garantie lui sont principalement fournies par ses partenaires bancaires.

Lorsque OSEO garantie est informée par une banque partenaire d'une échéance impayée, les encours sont classés en douteux. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Lorsque OSEO garantie est informée de la mise en jeu de sa garantie, pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective, les encours sont classés en douteux compromis et une provision est comptabilisée. Celle-ci fait l'objet d'ajustements pour tenir compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques.

Les contrats de garantie financière sont, conformément à la norme IAS 39, évalués initialement à la juste valeur. Puis, conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les contentieux non avérés sont provisionnés. La juste valeur des garanties est évaluée à partir des modèles internes de sinistralité pour les garanties de prêts bancaires ou à partir d'un taux d'indemnisation maximum pour les opérations de garantie de fonds propres. A l'exception des risques sur les opérations de fonds propres, cette évaluation est actualisée afin de tenir compte de l'effet temps.

Il n'est pas fait application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance.

La juste valeur des garanties est comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique « Provisions », au même titre que le risque avéré associé aux encours classés en douteux compromis.

L'impact sur le résultat du groupe OSEO financement est nul tant que les fonds de garanties associés ne sont pas épuisés, les contentieux futurs et non avérés étant imputés sur les fonds de garantie.

5.24.2. Les fonds de garantie

Les fonds de garantie sont assimilés à des éléments de dettes remboursables dont la juste valeur est évaluée par déduction des pertes attendues au titre des garanties délivrées par OSEO garantie. Par ailleurs, la dette représentative du fonds de garantie à capital préservé est évaluée à partir d'un taux de placement équivalent permettant la comptabilisation dans les fonds de garantie de produits financiers futurs destinés à faire face aux contentieux sur les générations de productions à venir.

Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans une rubrique spécifique intitulée « Fonds de garantie publics ».

L'évaluation des fonds de garantie tient également compte :

- de l'évaluation des contentieux futurs et non avérés représentatifs de la juste valeur des garanties, ces derniers étant imputés sur les fonds de garantie jusqu'à leur épuisement,
- de l'actualisation des commissions à recevoir,
- des impacts IFRS sur l'évaluation des titres à revenu fixe adossés aux fonds de garantie. Classés pour l'essentiel en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », l'évaluation au coût amorti de ces titres conduit en effet à des écarts par rapport au référentiel en normes françaises. Cet impact est imputé sur les fonds de garantie, puisque, par convention, 90 % des produits et des charges associés à ces titres reviennent aux fonds de garantie.

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe.

Cas particulier des titres adossés aux fonds de garantie et classés en « Actifs financiers disponibles à la vente »

Par principe, les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur d'un exercice sur l'autre étant comptabilisées en capitaux propres recyclables.

Toutefois, comme 90 % des revenus tirés des titres reviennent par convention aux fonds de garantie, seule 10 % de ces variations de juste valeur est comptabilisée dans les capitaux propres recyclables du groupe, les 90 % restant étant comptabilisés dans une rubrique spécifique du bilan passif, dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

5.25. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse et banques centrales.

5.26. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc.

Les évaluations suivantes nécessitent entre autre la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- la juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux actions non cotées classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » et celle relative aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment),
- les contentieux futurs et non avérés associés aux garanties financières données par OSEO garantie et OSEO garantie régions,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base individuelle qui sont estimées sur base actualisée en fonction d'un certain nombre de paramètres (estimation d'un échéancier de recouvrement par exemple) ou de facteurs économiques,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base collective qui font notamment appel à des estimations de probabilité de défaillance complétées par le modèle interne d'analyse historique du risque de crédit, et généralement au jugement d'expert,
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation

du personnel, d'évolution des salaires. Les taux de rendements des actifs en couverture des engagements sociaux sont également fondés sur des estimations,

- les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

Note 6 – Notes relatives au bilan

Pour certaines catégories comptables du bilan (en particulier sur celles regroupant des instruments financiers), des informations sur les termes contractuels sont communiquées sous les références « Courant » et « Non courant ».

Par référence à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la ventilation entre « Courant » et « Non courant » s'effectue au regard des maturités résiduelles contractuelles ainsi que de l'intention de gestion.

Ainsi un actif ou passif est classé en « Courant » pour les réalisations et les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations ou les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

6.1. Caisse et banques centrales (actif et passif)

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Actif		
Caisse, Banques centrales	292,7	17,2
Total actif	292,7	17,2
Passif		
Banques centrales	0,0	37,0
Total passif	0,0	37,0

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Obligations et autres titres à revenu fixe	27,8	26,1
Actions et autres titres à revenu variable	39,8	30,7
Autres actifs financiers	0,0	0,0
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	67,6	56,8
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	12,7
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	12,7
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	67,6	69,5

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

Ventilation des Actifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Courant	2,3	13,1
Non courant	65,3	56,4
Total	67,6	69,5

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par niveau de juste valeur

<i>(En millions €)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Obligations et autres titres à revenu fixe	23,4		4,4	27,8
Actions et autres titres à revenu variable		2,0	37,8	39,8
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	23,4	2,0	42,2	67,6
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)				
Instruments dérivés de taux d'intérêt				0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	23,4	2,0	42,2	67,6

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Dettes envers les établissements de crédit	0,0	0,0
Dettes envers la clientèle	0,0	0,0
Autres passifs financiers	0,0	0,0
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2,1	1,7
Instruments dérivés de cours de change	34,8	46,9
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	36,9	48,6
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	36,9	48,6

Ventilation des Passifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Courant	35,9	5,0
Non courant	1,0	43,6
Total	36,9	48,6

Risque de crédit associé aux passifs financiers à la juste valeur par résultat

(En millions €)

	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	36,9	0,0	8,8
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	2,1	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	34,8	0,0	8,8
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	36,9	0,0	8,8
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	36,9	0,0	8,8

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par niveau de juste valeur

(En millions €)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		2,1		2,1
Instruments dérivés de cours de change		34,8		34,8
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	36,9	0,0	36,9
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	36,9	0,0	36,9

6.3 Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

Instruments dérivés de couverture actif

(En millions €)	2009	2008
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	423,0	344,9
Instruments dérivés de taux d'intérêt	423,0	344,9
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (actif)	423,0	344,9
Instruments dérivés de couverture	423,0	344,9
Couverture individuelle	0,6	246,9
* dont couverture de juste valeur	0,6	246,9
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	422,4	98,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	423,0	344,9

Instruments dérivés de couverture actif par niveau de juste valeur

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		423,0		423,0
Total instruments dérivés de couverture (actif)	0,0	423,0	0,0	423,0
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	0,0	423,0	0,0	423,0

Instruments dérivés de couverture passif

(En millions €)	2009	2008
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	341,5	255,8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	341,5	255,8
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (passif)	341,5	255,8
Instruments dérivés de couverture	341,5	255,8
Couverture individuelle	0,0	1,1
* dont couverture de juste valeur	0,0	1,1
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	341,5	254,7
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	341,5	255,8

Ventilation de l'inefficacité de la couverture en juste valeur

(En millions €)	2009	2008
Variation de juste valeur de l'élément couvert	2,6	160,5
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	-0,3	-164,8
Total	2,3	-4,3

Instruments dérivés de couverture passif par niveau de juste valeur

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		341,5		341,5
Total instruments dérivés de couverture (passif)	0,0	341,5	0,0	341,5
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	0,0	341,5	0,0	341,5

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(En millions €)	2009	2008
Titres de créances négociables	307,7	1 000,9
Obligations	1 696,1	1 668,1
Obligations d'Etat	816,9	907,1
Autres obligations	879,2	761,0
Titres subordonnés	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable	57,0	54,5
Titres de participation non consolidés	14,9	15,7
Dépréciation sur actifs disponibles à la vente	-18,6	-12,7
Total des actifs financiers disponibles à la vente	2 057,1	2 726,5

Tableau de variation des dépréciations

(En millions €)	2009	2008
Solde au 1^{er} janvier	12,7	13,3
Dépréciation de l'exercice	5,9	-0,6
Charge de dépréciation	6,5	1,2
Reprise de dépréciation	-0,6	-1,8
Solde au 31 décembre	18,6	12,7

Ventilation des Actifs financiers disponibles à la vente entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2009	2008
Courant	1 071,2	1 744,8
Non courant	985,9	981,7
Total	2 057,1	2 726,5

Actifs financiers disponibles à la vente par niveau de juste valeur

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de créances négociables		307,7		307,7
Obligations d'Etat	816,9			816,9
Autres obligations	879,2			879,2
Actions et autres titres à revenu variable			53,3	53,3
Total actifs financiers disponibles à la vente	1 696,1	307,7	53,3	2 057,1

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En millions €)	2009	2008
Comptes ordinaires débiteurs	413,1	133,2
Prêts au jour le jour	0,0	0,0
Prêts à terme	52,8	73,0
Valeurs reçues en pension	0,0	0,0
Prêts participatifs	0,0	0,0
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	0,0
Dépréciations collectives des prêts et créances	0,0	0,0
Créances rattachées	0,6	1,1
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	466,5	207,3
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	470,2	212,6

Ventilation des Prêts et créances sur les établissements de crédit entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2009	2008
Courant	434,5	165,1
Non courant	32,0	42,2
Total	466,5	207,3

6.6. Prêts et créances sur la clientèle

(En millions €)	2009	2008
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	24,1	23,5
Crédits de trésorerie	560,8	557,3
Crédits à moyen et long terme	4 192,3	3 507,3
Valeurs reçues en pension	0,0	0,0
Prêts subordonnés	64,4	43,8
Autres crédits	916,6	786,1
Dépréciations individuelles des prêts et créances	-154,9	-137,0
Dépréciations collectives des prêts et créances	-191,2	-162,0
Créances rattachées	14,4	22,2
Total des prêts et créances sur la clientèle	5 426,5	4 641,2
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	5 548,2	4 719,0

Tableaux de variation des dépréciations individuelles

(En millions €)	2009			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	119,2	16,2	1,6	137,0
Dépréciation de l'exercice	20,2	-1,9	-0,4	17,9
Charge de dépréciation individuelle	27,9	0,9	0,1	28,9
Reprise de dépréciation individuelle	-13,6	-2,7	-0,5	-16,8
Effet de désactualisation	-2,0	0,0	0,0	-2,0
Autres mouvements	7,9	-0,1	0,0	7,8
Solde au 31 décembre	139,4	14,3	1,2	154,9

(1) Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme

(2) Activité de Financement Court Terme

(En millions €)	2008			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	110,3	15,7	1,7	127,7
Dépréciation de l'exercice	8,9	0,5	-0,1	9,3
Charge de dépréciation individuelle	14,9	1,0	0,6	16,5
Reprise de dépréciation individuelle	-15,2	-4,9	-0,7	-20,8
Effet de désactualisation	-3,1	0,0	0,0	-3,1
Autres mouvements	12,3	4,4	0,0	16,7
Solde au 31 décembre	119,2	16,2	1,6	137,0

Tableaux de variation des dépréciations collectives

(En millions €)	2009			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	159,9	2,1	0,0	162,0
Dépréciation de l'exercice	30,5	-1,3	0,0	29,2
Charge de dépréciation collective	54,8	1,1	0,0	55,9
Reprise de dépréciation collective	-24,3	-1,5	0,0	-25,8
Autres mouvements	0,0	-0,9	0,0	-0,9
Solde au 31 décembre	190,4	0,8	0,0	191,2

(En millions €)	2008			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	142,3	3,5	0,0	145,8
Dépréciation de l'exercice	17,6	-1,4	0,0	16,2
Charge de dépréciation collective	30,0	1,2	0,0	31,2
Reprise de dépréciation collective	-12,4	-1,6	0,0	-14,0
Autres mouvements	0,0	-1,0	0,0	-1,0
Solde au 31 décembre	159,9	2,1	0,0	162,0

Ventilation des Prêts et créances sur la clientèle entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2009	2008
Courant	1 392,5	1 288,7
Non courant	4 034,0	3 352,5
Total	5 426,5	4 641,2

6.7. Opérations de location financement et assimilées

(En millions €)	2009	2008
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	2 273,5	2 134,6
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	1 340,3	1 263,6
Créances rattachées	19,7	20,1
Dépréciations individuelles	-49,7	-43,3
Dépréciations collectives	-92,3	-95,0
Total des opérations de location financement et assimilées	3 491,5	3 280,0
Juste valeur des opérations de location financement et assimilées	3 570,3	3 339,3

Tableau de variation des dépréciations individuelles

(En millions €)	2009		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	23,3	20,0	43,3
Dépréciation de l'exercice	1,4	5,0	6,4
Charge de dépréciation individuelle	8,4	13,1	21,5
Reprise de dépréciation individuelle	-5,9	-5,8	-11,7
Autres mouvements	-1,1	-2,3	-3,4
Solde au 31 décembre	24,7	25,0	49,7

(En millions €)	2008		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	25,2	19,6	44,8
Dépréciation de l'exercice	-1,9	0,4	-1,5
Charge de dépréciation individuelle	6,7	7,1	13,8
Reprise de dépréciation individuelle	-2,3	-5,8	-8,1
Autres mouvements	-6,3	-0,9	-7,2
Solde au 31 décembre	23,3	20,0	43,3

Tableau de variation des dépréciations collectives

(En millions €)	2009		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	69,9	25,1	95,0
Dépréciation de l'exercice	5,6	-8,3	-2,7
Charge de dépréciation collective	10,8	1,5	12,3
Reprise de dépréciation collective	-5,2	-9,8	-15,0
Solde au 31 décembre	75,5	16,8	92,3

(En millions €)	2008		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	60,3	14,5	74,8
Dépréciation de l'exercice	9,6	10,6	20,2
Charge de dépréciation collective	17,0	14,1	31,1
Reprise de dépréciation collective	-7,4	-3,5	-10,9
Solde au 31 décembre	69,9	25,1	95,0

Ventilation des Opérations de location financement entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2009	2008
Courant	601,2	660,2
Non courant	2 890,3	2 619,8
Total	3 491,5	3 280,0

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En millions €)	2009	2008
Titres de créances négociables	1 375,1	1 468,6
Obligations	3 732,9	2 652,7
Obligations d'Etat	2 351,0	1 852,3
Autres obligations	1 381,9	800,4
Dépréciations sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 108,0	4 121,3
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 224,2	4 175,8

Ventilation des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2009	2008
Courant	2 012,0	1 605,8
Non courant	3 096,0	2 515,5
Total	5 108,0	4 121,3

6.9. Créances et dettes d'impôts

(En millions €)	2009	2008
Impôts courants	6,8	6,7
Impôts différés	33,6	21,1
Total des actifs d'impôts courants et différés	40,4	27,8
Impôts courants	11,2	2,1
Impôts différés	0,0	0,0
Total des passifs d'impôts courants et différés	11,2	2,1

6.10 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

(En millions €)	2009	2008
Valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (OSEO garantie)	107,2	97,6
Charges constatées d'avance	4,3	6,2
Autres produits à recevoir	8,7	7,6
Prélèvements automatiques en cours	0,3	0,5
Flux à recevoir	0,0	0,1
Autres	26,4	16,6
Total des comptes de régularisation actif	146,9	128,6

Autres actifs

(En millions €)	2009	2008
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,7	0,5
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échanges de taux d'intérêt	109,9	79,9
Avances sur contentieux à payer	1,3	2,3
Fonds de garantie à recevoir	65,1	84,8
Autres débiteurs divers	49,5	41,9
Comptes de stocks et emplois divers	9,4	6,6
Total des autres actifs	235,9	216,0

Comptes de régularisation passif

(En millions €)	2009	2008
90% revenus des titres adossés aux fonds de garantie OSEO garantie (cf note 5.24.3)	0,4	2,9
Autres produits constatés d'avance	34,4	23,4
Autres charges fiscales et sociales à payer	33,4	30,9
Autres charges à payer	6,5	9,1
Autres	22,3	21,8
Total des comptes de régularisation passif	97,0	88,1

Autres passifs

(En millions €)	2009	2008
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	15,0	19,9
Dépôts de garantie reçus	4,3	4,8
Autres garanties reçues	154,0	118,6
Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagements de garantie	462,5	443,6
Fonds publics affectés - Avances du FDES	29,9	31,6
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	42,7	47,4
Fonds de garantie à capital préservé (OSEO garantie)	435,5	423,1
Autres dettes fiscales et sociales	10,3	9,6
Créditeurs divers	52,3	44,9
Total des autres passifs	1 206,5	1 143,5

6.11 Immeubles de placement

(En millions €)	2009	2008
Immeubles de placement		
Valeur brute des terrains et constructions	17,7	19,2
Amortissements et dépréciations	-4,1	-5,1
Total des immeubles de placement	13,6	14,1
Juste valeur des immeubles de placement	16,8	18,0

6.12. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(En millions €)	2009	2008
1 - Immobilisations corporelles		
1.1 - Terrains et constructions	116,3	114,8
Amortissements et dépréciations	-36,5	-33,3
Montant net	79,8	81,5
1.2 - Autres immobilisations corporelles	15,7	16,9
Amortissements et dépréciations	-11,2	-13,3
Montant net	4,5	3,6
Total des immobilisations corporelles	84,3	85,1
2 - Immobilisations incorporelles		
2.1 - Logiciels	63,7	50,9
Amortissements et dépréciations	-39,6	-31,6
Montant net	24,1	19,3
2.2 - Autres immobilisations incorporelles	0,0	0,0
Amortissements et dépréciations	0,0	0,0
Montant net	0,0	0,0
Total des immobilisations incorporelles	24,1	19,3

6.13. Ecarts d'acquisition

(En millions €)	2009			2008
	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Montants nets
OSEO bretagne	0,8	0,0	0,8	0,8
Total des écarts d'acquisitions	0,8	0,0	0,8	0,8

6.14. Dettes envers les établissements de crédit

(En millions €)	2009	2008
Dettes à vue et au jour le jour	35,5	4,1
Dépôts et comptes ordinaires	5,5	4,1
Emprunts et comptes au jour le jour	30,0	0,0
Dettes à terme	8 278,3	6 865,8
Emprunts et comptes à terme	7 669,7	6 640,0
. dont ressources Codevi/Livret à Développement Durable	6 609,4	5 501,4
. dont ressources BEI, KfW et BDCE	993,4	992,4
Titres donnés en pension livrée à terme	608,6	225,8
Dettes rattachées	139,1	152,4
Total des dettes envers les établissements de crédit	8 452,9	7 022,3
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	8 465,0	7 039,9

Ventilation des Dettes envers les établissements de crédit entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2009	2008
Courant	1 701,1	528,9
Non courant	6 751,8	6 493,4
Total	8 452,9	7 022,3

6.15. Dettes envers la clientèle

(En millions €)	2009	2008
Dettes à vue et au jour le jour	490,0	86,0
Dépôts et comptes ordinaires	490,0	86,0
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	664,4	643,9
Emprunts et comptes à terme	511,6	511,6
. dont emprunts OSEO	329,2	354,6
Titres donnés en pension livrée à terme	152,8	132,3
Dettes rattachées	2,3	6,5
Total des dettes envers la clientèle	1 156,7	736,4
Juste valeur des dettes envers la clientèle	1 156,9	736,8

Ventilation des Dettes envers la clientèle entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2009	2008
Courant	775,6	367,1
Non courant	381,1	369,3
Total	1 156,7	736,4

6.16. Dettes représentées par un titre

(En millions €)	2009	2008
Emissions obligataires	1 041,6	1 512,2
4,40 % échéance		
<i>Emprunt décembre 1998</i> 25/04/09	0,0	457,3
4,375% échéance		
<i>Emprunt mai 1999</i> 25/04/11	900,0	900,0
6,70 % échéance		
<i>Emprunt août 1996</i> 19/08/11	61,0	61,0
PIBOR échéance		
<i>Emprunt novembre 1995</i> 20/11/15	61,0	61,0
<i>Réévaluation des emprunts micro-couverts (net des frais d'émission)</i>	19,6	32,9
Titres de créances négociables	582,9	661,6
Dettes rattachées	28,9	44,1
Total des dettes représentées par un titre	1 653,4	2 217,9
Juste valeur des dettes représentées par un titre	1 653,4	2 217,9

Ventilation des Dettes représentées par un titre entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2009	2008
Courant	653,9	1 155,0
Non courant	999,5	1 062,9
Total	1 653,4	2 217,9

6.17. Dépréciations et provisions

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Provisions pour risques de crédit	4,3	5,1
Provisions pour restructuration	6,2	9,4
Provisions pour autres engagements sociaux	11,8	11,5
Juste valeur des garanties données	1 350,8	907,7
Autres	5,4	7,8
Total des provisions	1 378,5	941,5

Tableau de flux des dépréciations et des provisions

(En millions €)

	Dépréciations et Provisions au 31/12/08	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/09	Risques imputés sur les Fonds de garantie	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit - Juste valeur des garanties données	1 350,7	933,8	263,7	140,3	-36,4	1 844,1	607,8	7,5	6,0	-63,8
- Dépréciations pour créances douteuses	180,9	50,7	13,9	14,6	2,4	205,5	0,0	5,2	5,9	-36,1
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	137,0	28,9	3,9	12,9	5,8	154,9	0,0	3,4	4,7	-23,7
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	43,3	21,5	10,0	1,7	-3,4	49,7	0,0	1,8	1,2	-12,1
. Opérations sur titres	0,6	0,3	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	-0,3
. Débiteurs divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit	5,1	371,8	209,0	125,7	-37,9	4,3	164,7	2,3	0,1	-0,3
- Juste valeur des garanties	907,7	443,1	0,0	0,0	0,0	1 350,8	443,1	0,0	0,0	0,0
- Dépréciations collectives	257,0	68,2	40,8	0,0	-0,9	283,5	0,0	0,0	0,0	-27,4
Provisions pour risques et charges divers d'exploitation	7,8	0,1	2,3	0,2	0,0	5,4				
Autres provisions	20,9	4,7	0,1	7,5	0,0	18,0				
- Provisions pour restructuration	9,4	2,4	0,1	5,5	0,0	6,2				
- Provisions pour engagements sociaux	11,5	2,3	0,0	2,0	0,0	11,8				

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

+ Risques imputés sur les fonds de garantie

- Créances irrécupérables

+ Récupérations sur créances amorties

6.18. Fonds de garantie publics

(En millions €)	2009	2008
OSEO financement		
Prêts à la création d'entreprise (PCE)	29,2	28,0
Fonds national revitalisation des territoires	13,0	0,0
Contrats de développement	10,0	9,7
Fonds de garantie rénovation hôtelière	8,0	0,0
Fonds de garantie créances professionnelles	6,0	4,7
Fonds producteurs bananes	2,4	2,2
Autres	1,6	1,7
Total OSEO financement	70,2	46,3
OSEO garantie		
Fonds du noyau dur	1 320,6	1 343,0
Fonds de garantie à capital préservé	181,9	182,1
Fonds spécifiques	298,6	164,1
Fonds DOM	0,0	112,4
Fonds en gestion extinctive	23,6	22,6
Total OSEO garantie	1 824,7	1 824,2
OSEO garantie régions	212,0	174,2
Total des fonds de garantie publics	2 106,9	2 044,7

Fonds de garantie publics d'OSEO garantie

(En millions €)

Fonds de garantie publics au 31/12/2008	1 824,2
Dotations aux fonds de garantie 2009 (solde net)	558,1
Remboursements des fonds de garantie	0,0
Transferts des fonds de garantie DOM à l'AFD	-120,9
Commissions de garantie	54,1
Produits financiers	102,1
Coût du risque	-643,0
Actualisation des provisions (1)	50,1
Fonds de garantie publics au 31/12/2009	1 824,7

(1) En 2009, l'horizon observé d'actualisation des sinistres à payer a été allongé, conduisant à une reprise de la provision associée de 50 millions €.

6.19. Dettes subordonnées

(En millions €)	2009	2008
Dettes subordonnées à durée indéterminée	39,8	41,0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	16,4	16,0
Dettes rattachées	0,3	0,6
Total des dettes subordonnées	56,5	57,6
Juste valeur des dettes subordonnées (1)	56,5	57,6

(1) Les dettes subordonnées à durée indéterminée ont vocation à être remboursées à court terme au pair. Leur juste valeur est ainsi égale à leur valeur en bilan.

Ventilation des Dettes subordonnées entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2009	2008
Courant	15,4	14,0
Non courant	41,1	43,6
Total	56,5	57,6

Les dettes subordonnées d'OSEO financement sont composées de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) qui sont éligibles aux fonds propres complémentaires des capitaux responsables prudentiels tels que définis par les textes réglementaires et internationaux.

Ces titres subordonnés sont assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement, en cas de liquidation de la société, n'interviendrait qu'après désintéressement complet des autres créanciers. L'amortissement anticipé des emprunts subordonnés, par rachat en bourse ou par exercice d'une option définie par le contrat, nécessite l'accord préalable de la Commission Bancaire.

S'agissant des emprunts subordonnés perpétuels, l'émetteur peut décider de différer le paiement des intérêts lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

L'encours en capital de la dette subordonnée à durée indéterminée est de 39,8 millions € au 31 décembre 2009. Le tableau ci-dessous précise les principales caractéristiques de ces emprunts, notamment la prochaine année d'exercice de l'option de remboursement anticipé.

(En millions €)	Dettes subordonnées à durée indéterminée d'OSEO financement			
	Emission	Taux	Option	Montant
TSDI 50 M. USD	1993	Variable	01/04/2010	34,7
TSDI 10 M. DEM	1993	Variable	19/05/2010	5,1
Total				39,8

6.20. Capital

Le capital social d'OSEO financement est composé de 47 153 758 actions nominatives au nominal de 8 €, entièrement libérées.

Aucun changement n'est intervenu sur la structure du capital au cours de l'exercice.

Statutairement, du fait de sa mission d'intérêt général visant à faciliter l'accès au financement des PME, la majorité du capital d'OSEO financement doit être détenu par l'Etat ou des entreprises publiques.

OSEO financement respecte largement ses obligations réglementaires (ratio prudentiel de solvabilité et coefficients de liquidité).

6.21. Contre-valeur en euros des opérations en devises

(En millions €)

	2009	2008
Actif	2,5	6,9
Passif	137,6	164,0

Hors Union Economique et Monétaire

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des instruments financiers négociés de gré à gré (swaps de devises et du change terme).

➤ Note 7- Notes relatives au compte de résultat

7.1. Produits et charges d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

(En millions €)	2009	2008
Opérations avec les établissements de crédit	5,8	17,3
Opérations avec la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	0,3	0,7
Crédits de trésorerie	22,8	40,2
Crédits à moyen et long terme	149,5	193,1
Crédits divers	152,6	130,5
Créances subordonnées	2,2	2,4
Variation des commissions futures actualisées OSEO garantie	9,7	14,1
Sous total opérations avec la clientèle	337,1	381,0
Opérations de location financement		
Loyers	794,1	789,7
Dotations aux amortissements	-574,9	-544,8
Dotations aux dépréciations spéciales (Art. 64 et Art. 57)	-54,6	-53,6
Mouvements nets sur dépréciations des indemnités de résiliation	-11,7	-6,4
Autres produits	102,7	96,2
Sous total opérations de location-financement	255,6	281,1
Opérations sur instruments financiers		
Actifs financiers disponibles à la vente	77,6	114,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	141,9	127,9
Dérivés de couverture	309,5	423,8
Sous total opérations sur instruments financiers	529,0	666,1
Total des intérêts et produits assimilés	1 127,5	1 345,5

Intérêts et charges assimilées

(En millions €)	2009	2008
Opérations avec les établissements de crédit	-257,2	-306,4
Opérations avec la clientèle	-70,3	-71,8
<i>dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie</i>	<i>-57,7</i>	<i>-49,5</i>
Opérations de location financement		
Dotations pour dépréciations (hors Art. 64 et Art. 57)	-0,2	-0,3
Autres charges	-97,3	-97,5
Sous-total opérations de location financement	-97,5	-97,8
Opérations sur instruments financiers		
Dettes représentées par un titre	-58,6	-90,9
Dettes subordonnées	-1,9	-4,2
Dérivés de couverture	-260,1	-417,2
Sous-total opérations sur instruments financiers	-320,6	-512,3
Autres intérêts et charges assimilées	-94,2	-95,6
<i>dont produits financiers affectés aux fonds de garantie</i>	<i>-93,6</i>	<i>-95,0</i>
Total des intérêts et charges assimilées	-839,8	-1 083,9

7.2. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En millions €)	2009	2008
Résultat net sur portefeuille de transaction	0,0	0,0
Résultat net sur portefeuille à la juste valeur sur option	-0,2	-5,2
Résultat net sur instruments dérivés et réévaluation des éléments couverts	-4,7	-5,1
Couverture individuelle (inefficacité)	2,3	-4,3
Couverture globale cantonnée	0,0	0,0
Swaps isolés	-6,3	0,7
Autres	-0,7	-1,5
Résultat net des opérations de change	0,3	-0,1
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-4,6	-10,4

7.3. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(En millions €)	2009	2008
Dividendes	2,1	2,3
Résultats de cession	4,2	20,2
Plus-values de cession	4,3	21,5
Moins-values de cession	-0,7	-1,8
Reprises de dépréciation	0,6	0,5
Pertes de valeur des titres à revenu variable	-6,2	-1,4
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0,1	21,1

7.4. Produits et charges des autres activités

(En millions €)	2009	2008
Produits		
Charges refacturées	9,9	7,3
Immeubles de placement	2,0	2,1
Commissions de recouvrement et intéressement assurance	3,8	2,6
Plus-value de cession sur stocks	1,4	0,2
Autres produits	16,1	16,7
Total des produits des autres activités	33,2	28,9
Charges		
Immeubles de placement	-0,3	-0,4
<i>dont dotations aux amortissements</i>	-0,3	-0,4
Moins-value de cession sur stocks	-4,0	-4,7
Autres charges	-9,6	-10,7
Total des charges des autres activités	-13,9	-15,8

7.5. Charges générales d'exploitation

(En millions €)	2009	2008
Charges de personnel	-114,2	-112,3
Impôts et taxes	-8,2	-6,9
Autres charges d'exploitation	-57,6	-51,9
Coûts liés aux restructurations	-2,3	-0,5
Total des charges générales d'exploitation	-182,3	-171,6

7.6. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(En millions €)	2009	2008
Dotations aux amortissements	-13,3	-11,6
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-13,3	-11,6

7.7. Coût du risque

(En millions €)	2009				2008
	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Autres Passifs	Total	Total
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-36,9	-27,3	1,9	-62,3	-58,2
Pertes non provisionnées	-5,2	0,0	-2,3	-7,5	-5,5
Récupérations des créances amorties	5,9	0,0	0,1	6,0	6,2
Total coût du risque	-36,2	-27,3	-0,3	-63,8	-57,5

7.8. Impôts

(En millions €)	2009	2008
Impôt sur les sociétés	-31,4	-23,8
Impôts différés	15,5	8,5
Total de l'impôt sur les bénéfices	-15,9	-15,3

Analyse de la charge d'impôt

	2009	2008
<i>(en millions d'euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	21,0	20,2
Résultat net part des Minoritaires	11,8	14,6
Charge nette d'impôt comptabilisée	15,9	15,3
Résultat avant impôt (A)	48,7	50,1
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43	34,43
Charge d'impôt théorique totale (C)=(A*B)	16,8	17,2
Eléments en rapprochement :		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés	-0,2	-2,0
Autres différences permanentes	0,1	-0,1
Consommation ou création des déficits reportables	0,0	0,0
Autres éléments	-0,8	0,2
Total des éléments en rapprochement (D)	-0,9	-1,9
Charge nette d'impôt comptabilisée (C) + (D)	15,9	15,3

➤ Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Cette note présente les principaux risques associés aux instruments financiers et la manière dont le groupe OSEO financement les gère.

Les principaux risques inhérents à l'activité bancaire du groupe sont :

- les risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- les risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché,
- les risques de liquidité : risques pour le groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements à leur échéance.

D'une manière générale, les différents départements et filiales du groupe OSEO financement exercent leur activité dans le cadre de procédures qui s'insèrent dans les corpus de règles édictées au niveau du groupe : les référentiels des risques de crédit et le memorandum des activités financières.

La gestion de ces risques est fondée sur une approche différenciée par types de risques.

8.2. Risques de crédit

8.2.1. Cadre d'intervention

Les risques de crédit sont définis comme les risques de défaillance des contreparties ou groupes bénéficiaires. Selon les activités concernées, ces derniers peuvent être appréciés à partir d'un système de notation interne ou externe et/ou des méthodes de suivi des risques adaptés à la spécificité des activités développées.

La Direction des engagements est en charge de la sélection et du suivi des risques de crédit à la clientèle d'OSEO financement.

- Elle propose à la Direction Générale d'OSEO financement les objectifs et les règles qui lui paraissent devoir être retenus en matière de risques de crédit.
- Elle est responsable des outils et supports utilisés par l'établissement en matière d'étude et de décision. Notamment, elle définit les méthodes et les techniques d'analyse financière.
- Elle participe à la conception des systèmes de notation en liaison avec le Département de Gestion des risques de crédit.
- Elle établit, à travers la maîtrise des processus de décision, la jurisprudence de l'établissement en matière d'engagement.
- Elle assiste le réseau dans le traitement des opérations de Prêts à Moyen et Long Terme en recouvrement amiable et prend directement en charge les dossiers présentant les risques les plus conséquents.
- Elle est associée à l'élaboration de nouveaux produits et à la transformation significative de produits existants.
- Elle assure le contrôle permanent des processus d'octroi, de gestion, de recouvrement et d'actualisation des opérations de crédit traitées dans le réseau et dont elle fait rapport au Contrôleur Permanent d'OSEO.

Le Département « Gestion des risques de crédit », rattaché au Directeur des Financements, est chargé notamment :

- de concevoir, en liaison avec la Direction des Engagements, les modèles de notation.
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la validation des systèmes destinés à permettre la mise en production de ces modèles.
- de mettre en œuvre les procédures permettant de s'assurer que les définitions des notes et des lots sont appliqués de façon cohérente dans l'ensemble du Réseau et à la Direction des Engagements.
- d'élaborer et d'analyser des synthèses sur le fonctionnement des systèmes de notation.
- de surveiller, tester et contrôler régulièrement les modèles de notation.

8.2.2 - Gestion et mesure des risques de crédit

Procédures de décisions et de sélection des risques

Une instruction définit annuellement les orientations de la politique de risque par type de crédit en fonction du système de notation en vigueur et des garanties et sûretés associées.

Les décisions d'engagement de crédit d'OSEO financement pour la classe d'actifs "Corporate" se fondent sur un système de notation interne qui tient compte à la fois des caractéristiques de la contrepartie, du projet et de celles relatives à la transaction.

La note de contrepartie est une mesure du risque de crédit « intrinsèque » reposant sur les fondamentaux de l'entreprise.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La mesure du risque de crédit est effectuée sur la base d'une probabilité de défaut à un an.

Les organes de décision d'octroi de crédits et de garanties sont le Directoire, le Comité des engagements, la Direction des engagements et les Directions de Réseau.

Le schéma délégataire fixe des limites de compétences à chaque niveau, en fonction de la finalité du projet étudié, du type de produit, de la note de contrepartie, du montant de la demande et du montant global des engagements du groupe avec la contrepartie concernée.

Ces délégations peuvent faire l'objet de subdélégations de la part des Directeurs du Réseau, après avis conforme du Directeur des Financements et du Directeur du Réseau.

Surveillance et reporting des risques

Les contrôleurs permanents vérifient le respect des procédures et instructions d'octroi et plus généralement le respect des instructions en matière de politique de crédit.

Le département « Gestion des risques de crédit » produit des analyses de risques sur les encours de crédit sur la base des systèmes de notation interne actualisés périodiquement.

Des comités nationaux ou régionaux (selon le montant des engagements contractés) examinent annuellement :

- les « grands engagements », c'est-à-dire la situation de groupes bénéficiaires sains pour lesquels les montants unitaires des engagements sont les plus élevés,
- les « grands engagements sensibles », à savoir les groupes qui ont un engagement ayant un statut de défaut, mais ne faisant pas l'objet d'une procédure contentieuse.

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du Contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction.

S'agissant de la prise en charge, elle intervient soit dans le cadre de process automatiques, soit sur décision d'un Comité du Recouvrement.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les espérances de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les espérances de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité au moins annuelle et qui dépend du montant de l'encours contentieux. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants sont examinés deux fois par an par le Comité Contentieux qui comprend outre le Directeur, le chef de service opérationnel, le responsable des Fonctions Supports et le gestionnaire du dossier.

Un comité de suivi des risques et de leur couverture, regroupant les Directeurs Généraux, l'Inspecteur Général, les Directeurs des Financements, du Contrôle de Gestion, du Contentieux, des Engagements, du Développement, des Etudes et de l'Evaluation, de la Comptabilité, des filières-métiers, se réunit semestriellement.

Il examine les analyses de risques sur les encours de crédit sains, l'évolution de la sinistralité, la couverture des risques et leur impact sur le coût du risque.

8.3. Risque de contrepartie sur activités financières

8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

Origine

L'exposition d'OSEO financement au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- les opérations de placement des fonds de garantie gérés par OSEO garantie,
- les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux d'OSEO financement,
- les opérations de remplacement à court terme de la trésorerie du groupe OSEO.

Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est égal à 0,75 % par année restant à courir du nominal du sous-jacents, après abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

8.3.2. Politique de risque

Compte tenu de la nature et de la durée de ces opérations et dans un souci de diversification des risques, les opérations financières sont quasi-exclusivement effectuées avec des établissements de crédit et des administrations publiques.

En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

8.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées par les agences spécialisées à chaque contrepartie. Les contreparties sont classées en huit catégories et à chacune d'entre elles sont associées :

- 1) Une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :
 - a) d'une allocation théorique de fonds propres d'OSEO financement à la couverture globale de ses risques de contrepartie,
 - b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie,
 - c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature,
 - d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Les risques sont suivis au niveau des contreparties juridiques et consolidés par groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini des limites distinctes pour OSEO financement, OSEO garantie et OSEO.

- 2) Une limite en durée d'engagements calculée par référence à la consommation de fonds propres au titre du ratio de solvabilité pour une contrepartie,

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risques de l'établissement.

8.3.4. Contrôle et comptes-rendus

La Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées établit quotidiennement un compte rendu de la consommation des limites mises à jour, des entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. En cas de dépassement, les responsables de la Direction des Activités Financières, de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées, et les opérateurs de la salle des marchés sont alertés.

Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres du Directoire d'OSEO financement ainsi qu'aux membres du Comité financier.

8.4. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(En millions €)	2009	2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	67,6	69,5
Instruments financiers dérivés de couverture actif	423,0	344,9
Actifs financiers disponibles à la vente	2 057,1	2 726,5
Prêts et créances envers les établissements de crédit	466,5	207,3
Prêts et créances envers la clientèle	5 426,5	4 641,2
Opérations de location financement	3 491,5	3 280,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 108,0	4 121,3
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	10 659,1	7 562,9
Octroi de lignes de crédits irrévocables	2 834,0	2 340,1
Total	30 533,3	25 293,7

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Conformément à la norme IFRS 7, OSEO financement a défini au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IAS 39, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de reporting interne. Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle » correspondent les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit Bail Immobilier),
- CBM (Crédit Bail Mobilier).

Ventilation par nature des crédits

(En millions €)

Nature des prêts et créances envers la clientèle	2009				2008			
	PLMT	FCT	Autres	Total	PLMT	FCT	Autres	Total
Prêts et créances envers la clientèle	4 846,4	547,8	32,3	5 426,5	4 065,2	542,5	33,5	4 641,2
Octroi de lignes de crédits irrévocables	842,9	1 488,9	0,0	2 331,8	636,2	1 220,0	0,2	1 856,4

(En millions €)

Nature des opérations de location financement	2009			2008		
	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total
Opérations de location financement	2 185,3	1 306,2	3 491,5	2 053,3	1 226,7	3 280,0
Octroi de lignes de crédits irrévocables	299,5	202,7	502,2	292,2	191,5	483,7

Concentration des risques par secteur d'activité économique

L'activité du groupe OSEO financement est exclusivement concentrée sur le territoire français.

(En millions €)

Secteurs d'activité économique	2009					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Prêts et créances envers la clientèle	1 528,7	1 063,1	1 826,7	402,0	606,0	5 426,5
PLMT	1 448,9	943,6	1 646,4	210,2	597,3	4 846,4
FCT	79,8	119,4	151,2	191,8	5,6	547,8
Autres	0,0	0,1	29,1	0,0	3,1	32,3
Opérations de location financement	869,9	1 276,2	1 112,7	93,7	139,0	3 491,5
CBI	565,7	810,4	651,8	34,8	122,6	2 185,3
CBM	304,2	465,8	460,9	58,9	16,4	1 306,2
Total	2 398,6	2 339,3	2 939,4	495,7	745,0	8 918,0

(En millions €)	2008					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Prêts et créances envers la clientèle	1 378,1	916,4	1 347,0	405,4	594,3	4 641,2
PLMT	1 296,5	818,3	1 156,9	205,4	588,1	4 065,2
FCT	81,6	98,0	159,7	200,0	3,2	542,5
Autres	0,0	0,1	30,4	0,0	3,0	33,5
Opérations de location financement	752,9	1 228,8	1 053,2	112,9	132,2	3 280,0
CBI	524,6	814,7	562,6	35,0	116,4	2 053,3
CBM	228,3	414,1	490,6	77,9	15,8	1 226,7
Total	2 131,0	2 145,2	2 400,2	518,3	726,5	7 921,2

(En millions €)	2009					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 148,2	2 633,7	4 787,3	830,1	259,8	10 659,1

(En millions €)	2008					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	1 271,8	1 499,5	3 512,1	600,6	678,9	7 562,9

Concentration des risques par type de contrepartie (actifs financiers)

(En millions €)	2009					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Type de contrepartie/émetteur						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	25,5	0,0	42,1	0,0	67,6
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	423,0	0,0	0,0	0,0	423,0
Actifs financiers disponibles à la vente	829,6	1 174,2	0,0	53,3	0,0	2 057,1
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	466,5	0,0	0,0	0,0	466,5
Prêts et créances envers la clientèle	9,8	0,0	0,0	5 150,3	266,4	5 426,5
<i>PLMT</i>	8,6	0,0	0,0	4 579,1	258,7	4 846,4
<i>FCT</i>	0,0	0,0	0,0	547,8	0,0	547,8
<i>Autres</i>	1,2	0,0	0,0	23,4	7,7	32,3
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	3 491,5	0,0	3 491,5
<i>CBI</i>	0,0	0,0	0,0	2 185,3	0,0	2 185,3
<i>CBM</i>	0,0	0,0	0,0	1 306,2	0,0	1 306,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 681,5	2 374,9	0,0	51,6	0,0	5 108,0
Total	3 520,9	4 464,1	0,0	8 788,8	266,4	17 040,2

(En millions €)	2008					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Type de contrepartie/émetteur						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	35,4	0,0	34,1	0,0	69,5
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	344,9	0,0	0,0	0,0	344,9
Actifs financiers disponibles à la vente	907,9	1 620,3	0,0	198,3	0,0	2 726,5
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	207,3	0,0	0,0	0,0	207,3
Prêts et créances envers la clientèle	9,5	0,0	0,0	4 350,4	281,3	4 641,2
<i>PLMT</i>	8,5	0,0	0,0	3 785,3	271,4	4 065,2
<i>FCT</i>	0,0	0,0	0,0	542,5	0,0	542,5
<i>Autres</i>	1,0	0,0	0,0	22,6	9,9	33,5
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	3 280,0	0,0	3 280,0
<i>CBI</i>	0,0	0,0	0,0	2 053,3	0,0	2 053,3
<i>CBM</i>	0,0	0,0	0,0	1 226,7	0,0	1 226,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 000,0	1 876,4	0,0	244,9	0,0	4 121,3
Total	2 917,4	4 084,3	0,0	8 107,7	281,3	15 390,7

(En millions €)	2009					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,1	0,0	257,0	10 402,0	10 659,1

(En millions €)	2008					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,2	0,0	253,0	7 309,7	7 562,9

Informations quantitatives sur les encours sains, les encours en souffrance et les encours dépréciés

Ventilation des prêts et créances par qualité des crédits

(En millions €)	2009				2008			
	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	466,5	0,0	0,0	466,5	207,3	0,0	0,0	207,3
Prêts et créances envers la clientèle	5 286,2	65,4	74,9	5 426,5	4 527,7	67,5	46,0	4 641,2
PLMT	4 732,0	45,7	68,7	4 846,4	3 978,4	49,0	37,8	4 065,2
FCT	524,7	19,6	3,5	547,8	518,5	18,5	5,5	542,5
Autres	29,5	0,1	2,7	32,3	30,8	0,0	2,7	33,5
Opérations de location financement	3 327,6	124,4	39,5	3 491,5	3 169,1	95,1	15,8	3 280,0
CBI	2 087,0	81,7	16,6	2 185,3	1 966,0	83,3	4,0	2 053,3
CBM	1 240,6	42,7	22,9	1 306,2	1 203,1	11,8	11,8	1 226,7
Total	9 080,3	189,8	114,4	9 384,5	7 904,1	162,6	61,8	8 128,5

Ventilation des prêts et créances sains par classes d'instruments financiers (non dépréciés, ni en souffrance)

(En millions €)	2009						
	Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement	
PLMT		FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Risque faible	2 241,9	55,0	0,0	2 296,9	946,3	644,4	1 590,7
Risque moyen	1 595,2	348,6	0,0	1 943,8	651,9	495,4	1 147,3
Risque élevé	146,5	70,0	0,0	216,5	75,9	32,7	108,6
Non noté	748,4	51,1	29,5	829,0	412,9	68,1	481,0
Total des prêts et créances sains	4 732,0	524,7	29,5	5 286,2	2 087,0	1 240,6	3 327,6

(En millions €)	2008							
	Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
		PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Risque faible	1 660,1	60,4	0,0	1 720,5	812,7	620,4	1 433,1	
Risque moyen	1 122,1	326,5	0,0	1 448,6	522,1	434,8	956,9	
Risque élevé	91,3	69,2	0,0	160,5	60,0	21,1	81,1	
Non noté	1 104,9	62,4	30,8	1 198,1	571,2	126,8	698,0	
Total des prêts et créances sains	3 978,4	518,5	30,8	4 527,7	1 966,0	1 203,1	3 169,1	

Ventilation des autres actifs sains par catégories comptables (non dépréciés, ni en souffrance)

(En millions €)	2009					
	Notation Echelle Moody's	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
AAA		23,4	1 042,0	3,0	3 594,0	4 662,4
AA- à AA+		2,0	768,4	56,6	1 124,4	1 951,4
A- à A+		0,0	192,2	342,5	389,6	924,3
En dessous de A-		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés		42,2	46,9	64,4	0,0	153,5
Total des actifs sains		67,6	2 049,5	466,5	5 108,0	7 691,5

(En millions €)	2008					
	Notation Echelle Moody's	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
AAA		21,2	1 048,4	3,0	2 745,3	4 177,9
AA- à AA+		12,7	947,9	76,0	1 253,0	2 289,6
A- à A+		0,0	312,1	86,2	123,0	521,3
En dessous de A-		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés		35,6	53,5	42,1	0,0	131,2
Total des actifs sains		69,5	2 721,9	207,3	4 121,3	7 120,0

Actifs financiers en souffrance non dépréciés par antériorité de défaut

(En millions €)	2009				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	16,7	4,7	8,8	35,2	65,4
<i>PLMT</i>	12,1	2,8	5,4	25,4	45,7
<i>FCT</i>	4,6	1,9	3,3	9,8	19,6
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Opérations de location financement	32,3	19,3	30,5	42,3	124,4
<i>CBI</i>	19,7	9,3	19,9	32,8	81,7
<i>CBM</i>	12,6	10,0	10,6	9,5	42,7
Total	49,0	24,0	39,3	77,5	189,8

(En millions €)	2008				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	20,4	5,6	10,0	31,5	67,5
<i>PLMT</i>	13,2	3,9	8,1	23,8	49,0
<i>FCT</i>	7,2	1,7	1,9	7,7	18,5
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	12,1	13,0	13,7	56,3	95,1
<i>CBI</i>	8,1	6,1	13,3	55,8	83,3
<i>CBM</i>	4,0	6,9	0,4	0,5	11,8
Total	32,5	18,6	23,7	87,8	162,6

Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

		2009															
		Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
				PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
(En millions €)		Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Secteurs d'activité																	
Commerce		0,0	0,0	52,0	17,7	1,5	0,0	0,0	0,0	53,5	17,7	8,9	3,2	10,2	4,2	19,1	7,4
Industrie		0,0	0,0	61,4	19,6	2,6	0,4	0,0	0,0	64,0	20,0	18,0	7,9	23,5	11,3	41,5	19,2
Services		0,0	0,0	52,0	16,8	4,3	0,9	1,9	1,4	58,2	19,1	8,4	3,1	11,3	6,0	19,7	9,1
BTP		0,0	0,0	8,8	3,0	9,3	2,2	0,0	0,0	18,1	5,2	0,5	0,2	2,3	1,0	2,8	1,2
Tourisme		0,0	0,0	33,9	11,6	0,0	0,0	2,0	1,3	35,9	12,9	5,5	2,2	0,6	0,4	6,1	2,6
Total		0,0	0,0	208,1	68,7	17,7	3,5	3,9	2,7	229,7	74,9	41,3	16,6	47,9	22,9	89,2	39,5

		2008															
		Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
				PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
(En millions €)		Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Secteurs d'activité																	
Commerce		0,0	0,0	34,8	8,6	1,9	0,6	0,0	0,0	36,7	9,2	1,9	0,2	2,3	0,6	4,2	0,8
Industrie		0,0	0,0	45,5	10,5	3,6	0,6	0,0	0,0	49,1	11,1	17,5	2,6	16,5	6,1	34,0	8,7
Services		0,0	0,0	35,3	8,3	5,1	0,9	2,2	1,6	42,6	10,8	6,4	0,8	11,7	4,8	18,1	5,6
BTP		0,0	0,0	5,8	1,4	11,0	3,4	0,0	0,0	16,8	4,8	0,7	0,2	1,1	0,3	1,8	0,5
Tourisme		0,0	0,0	35,7	9,0	0,0	0,0	2,1	1,1	37,8	10,1	0,9	0,2	0,2	0,0	1,1	0,2
Total		0,0	0,0	157,1	37,8	21,6	5,5	4,3	2,7	183,0	46,0	27,4	4,0	31,8	11,8	59,2	15,8

Informations sur la juste valeur des garanties détenues sur les actifs en souffrance et déprécié

(En millions €)	2009						
	Prêts et créances envers la clientèle				Location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Actifs en souffrance	45,0	19,6	0,0	64,6	75,6	42,7	118,3
Garanties "risque tiers" (1)	16,0	0,8	0,0	16,8	17,8	0,2	18,0
Sûretés	29,0	0,0	0,0	29,0	57,8	42,5	100,3
Autres garanties (2)	0,0	18,8	0,0	18,8	0,0	0,0	0,0
Actifs dépréciés individuellement	67,4	3,4	0,0	70,8	16,6	18,0	34,6
Garanties "risque tiers" (1)	45,3	1,4	0,0	46,7	0,0	3,1	3,1
Sûretés	22,1	0,0	0,0	22,1	16,6	14,9	31,5
Autres garanties (2)	0,0	2,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0
Total	112,4	23,0	0,0	135,4	92,2	60,7	152,9

(En millions €)	2008						
	Prêts et créances envers la clientèle				Location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Actifs en souffrance	49,0	18,5	0,0	67,5	29,0	11,8	40,8
Garanties "risque tiers" (1)	19,5	0,4	0,0	19,9	11,5	2,9	14,4
Sûretés	29,5	0,0	0,0	29,5	17,5	8,9	26,4
Autres garanties (2)	0,0	18,1	0,0	18,1	0,0	0,0	0,0
Actifs dépréciés individuellement	37,7	5,5	0,0	43,2	4,1	11,9	16,0
Garanties "risque tiers" (1)	20,5	1,7	0,0	22,2	0,9	1,5	2,4
Sûretés	17,2	0,0	0,0	17,2	3,2	10,4	13,6
Autres garanties (2)	0,0	3,8	0,0	3,8	0,0	0,0	0,0
Total	86,7	24,0	0,0	110,7	33,1	23,7	56,8

(1) les garanties "risque tiers" regroupent les contregaranties bancaires, les garanties d'OSEO garantie couvertes par des fonds de garantie, les autres fonds de garanties OSEO financement, et les garanties Etat.

(2) les autres garanties concernent principalement l'activité de FCT (gage espèces et valeur des créances cédées)

8.5. Risques de marché d'OSEO financement

Le risque de marché est défini comme le risque de pertes de valeur économique provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble du bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe OSEO financement sont principalement les taux d'intérêt et les cours de change.

8.5.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de marché

La gestion financière conduite par OSEO financement vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change. Afin d'optimiser l'emploi de ses moyens financiers, la banque s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux marchés financiers, minimisant son exposition aux risques qui ne sont pas dans son cœur de métier, comme les risques de marché, le risque de contrepartie et le risque opérationnel. Ainsi la banque n'a pas de trading book.

8.5.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de marché

Le Président du Directoire et les membres du Directoire prennent des décisions relatives à la gestion du risque de marché dans le cadre des pouvoirs qui leur sont dévolus par le Conseil de surveillance d'OSEO financement. Ils décident également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité financier réunissant le Directoire et les responsables concernés examine les risques de taux d'intérêt et de change et s'assure également du respect des limites fixées. Le responsable du Département des Marchés participe au Comité à titre consultatif.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité financier peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.5.3. Centralisation de la gestion du risque de marché

OSEO financement gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

8.5.4. Mesure des risques et limites

Le risque de taux

OSEO financement gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro couverture au niveau du domaine ALM bancaire de la Direction de la Gestion Actif passif et des Opérations Restructurées. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans un portefeuille de gestion globale et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, marge d'intérêt dans le cas du risque de revenu et valeur actuelle nette des positions dans le cas du risque de prix. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif.

Le risque de revenu est un indicateur de perte instantanée. A chaque arrêté, l'établissement calcule la variation de revenu des douze prochains mois en cas d'évolution immédiate et durable des taux. La mesure s'appuie sur un scénario d'évolution corrélée des taux courts de marché et des taux révisables (taux de base bancaire). En raison de la spécificité de la variation du taux des LDD (ex. Codevi), les positions à taux LDD font l'objet d'un suivi distinct des autres positions.

La mesure du risque de prix comporte deux volets. Le premier, fondé sur le calcul de la valeur actuelle nette du portefeuille d'opérations (flux de capitaux et d'intérêts) à taux fixe, a pour objet de suivre l'évolution de son prix en cas d'évolution des taux. Le second fondé sur la seule valorisation des flux de capitaux de cette position permet d'apprécier le risque de transformation.

Les risques de revenu et de prix sont mesurés dans le cadre de plusieurs scénarii d'évolution des taux d'intérêt. Il est fixé annuellement les limites de risques. Celles-ci s'établissent actuellement à 1,3 % et 5,0 % des fonds propres de base pour les risques de revenu et de prix.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes. Pour rappel, l'analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2008.

<i>(En millions €)</i>	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
31 décembre 2009		
Risque de revenu 2009	5,7	-5,7
Risque de prix 2009	-21,4	22,6
31 décembre 2008		
Risque de revenu 2008	2,0	-2,0
Risque de prix 2008	-25,4	27,0

Le risque de change

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, OSEO financement n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

La limite par devise est égale à 0,15 % des fonds propres de base à la clôture de l'exercice précédent. En termes de position de change, la limite s'établit donc à 0,60 % des fonds propres de base à la clôture de l'exercice précédent.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu pour conséquence une diminution (augmentation) du résultat à hauteur de 0,033 million d'euros. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Une diminution de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

8.6. Risques de liquidité d'OSEO financement

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité financier. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante, sur la base du maintien d'une avance permanente de liquidité destinée à faire face à d'éventuelles difficultés d'accès à la liquidité de marché. La situation de liquidité du groupe OSEO financement est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

8.6.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

L'activité financière d'OSEO financement a pour objet de financer l'activité crédit de la Banque et de ses filiales. Elle consiste à recruter, aux meilleures conditions, les ressources et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation d'OSEO financement et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire français.

Le risque de liquidité de l'établissement est apprécié à travers les ratios réglementaires (principalement le coefficient de liquidité à un mois) et à travers un indicateur interne portant sur le montant de la trésorerie disponible.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance.

Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée, laquelle est exprimée en stock et en flux.

Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle au titre des deux prochaines années, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon.

Les limites portent sur les coefficients de liquidité prévisionnels, la couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources à moyen et long terme et sur la trésorerie disponible.

Les coefficients de liquidité prévisionnels à court terme doivent être supérieurs à 120 %. Cette exigence interne supérieure à la contrainte réglementaire fixée à 100 % s'explique par le fait qu'OSEO financement n'a pas de ressources de dépôt et qu'il est prêteur sur des durées longues.

8.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Président du Directoire et les membres du Directoire prennent des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui leur sont dévolus par le Conseil de surveillance d'OSEO financement. Ils décident également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ses dépassements.

Le Comité financier réunissant le Directoire et les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce Comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par le domaine ALM bancaire de la Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité financier peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité

L'établissement mesure globalement, sur un rythme mensuel, les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.

L'organisation du pôle financier est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de planification, de contrôle et de reporting puisque :

- les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Activités Financières d'OSEO financement, via le département des Marchés, seul habilité à intervenir sur les marchés de capitaux pour le compte de l'ensemble du groupe OSEO financement ;
- les fonctions de planification, de contrôle et de reporting sont exercées par la Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées qui évalue les stratégies envisagées. Elle rend également compte des risques encourus, des conditions dans lesquelles les décisions sont exécutées et du respect des limites de risque.

8.6.4. Sources de refinancement

OSEO financement gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

OSEO financement intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. OSEO financement dispose également d'un accès aux ressources LDD centralisées à la Caisse des Dépôts. Le groupe a par ailleurs recruté des ressources auprès des Caisses d'Épargne, de la Banque Postale, de la BEI et de KfW. OSEO financement nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux.

La couverture du risque de liquidité à court terme repose sur une avance globale de financement à moyen et long terme, qui permet à l'établissement, sans recours aux marchés, de pouvoir financer ses activités de prêts et celles de ses filiales pendant une durée de six mois.

8.7. Risques de marché et de liquidité d'OSEO garantie

8.7.1. Objectifs de la gestion financière d'OSEO garantie

La gestion financière d'OSEO garantie porte d'une part sur la gestion des fonds de garantie et d'autre part sur la gestion des fonds propres de l'établissement.

La gestion Actif Passif est déclinée en cinq blocs ALM indépendants :

- Le fonds développement « à capital préservé » dont le mode de fonctionnement (adossé aux produits financiers d'une dette envers l'Etat) est spécifique. Il suit une stratégie de placement déterminée au lancement du fonds.
- Les fonds qui ont en commun une très difficile modélisation des flux futurs (Capital risque, Biotech, PPA, FASEP, Court Terme et l'ensemble des fonds du plan de relance) restent investis à court terme (trésorerie et certificats de dépôts) au sein du bloc « fonds spécifiques ».
- Les fonds gérés par OSEO garantie régions (abondés par les Régions) font l'objet d'une gestion dédiée avec des politiques de placement dédiés. Au final, les fonds sont investis à court et moyen terme.
- Les fonds dits « du noyau dur » (Création, Transmission, Développement, RSF, PCE, Innovation) font l'objet d'une gestion actif-passif selon un principe d'adossement des maturités d'investissement de l'actif à celles des décaissements attendus sur les engagements de garantie au passif. Ainsi, à chaque horizon de temps, les actifs investis arrivant à échéance doivent permettre de couvrir les décaissements attendus du stock d'encours de risques porté, augmenté d'une année de production nouvelle, simulés dans un scénario à 99%.
- Le fond de réserve a été créé dans le cadre d'une restructuration des fonds de garantie dont l'actif est entièrement constitué de titres transférés du bloc « noyau dur » et investis à court, moyen et long terme.

La gestion financière des fonds propres d'OSEO garantie consiste à placer les fonds selon une politique de risque validée par le Comité Financier et le Conseil d'Administration d'OSEO garantie.

8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière d'OSEO garantie

Le Comité Financier

Le Comité Financier rapporte au Conseil d'Administration. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration d'OSEO garantie et composé d'administrateurs et de mandataires sociaux. Son rôle est de valider les orientations générales et les modalités de gestion des actifs en matière de placement des fonds de garantie et des fonds propres.

Le Comité de Gestion Financière

Sur la base des orientations prises par le Comité Financier, le Comité de Gestion Financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de gestion des fonds de garantie et des fonds propres. Le Comité de Gestion Financière réunit les mandataires sociaux d'OSEO garantie, d'OSEO financement, l'inspection générale ainsi que les représentants des Directions opérationnelles en charge du suivi des risques, de la gestion Actif Passif et des affaires financières.

8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière d'OSEO garantie

La gestion financière d'OSEO garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie et des fonds propres, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

L'évolution des portefeuilles

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La liquidité

Les fonds de garantie sont répartis en cinq blocs (noyau dur, fonds spécifiques, Fonds DOM, Fonds de Garantie à Capital Préservé, OSEO garantie régions) en fonction de leur modalité et de l'origine de leurs dotations. A chaque bloc est associé un profil de décaissements du passif. L'analyse de la liquidité consiste alors à rapprocher l'écoulement de l'actif (capital et intérêt des titres) à celui du passif simulé.

Les performances comptables et financières

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, monétaire, autres).

Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie et des fonds propres est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

- Le risque de prix : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1%,
- La sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.

8.8. Flux de trésorerie payables par le groupe OSEO financement relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

	2009						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Flux annuels (En millions €)							
Remboursement des emprunts à terme	9 391	-10 433	-19	-892	-266	-4 519	-4 737
Livret de Développement Durable	7 058	-8 035		-880	-125	-2 695	-4 335
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	1 092	-1 112		0	-44	-1 006	-61
TSDI	40	-56			-1	-5	-50
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	1 145	-1 172		-8	-91	-801	-272
Emprunts et comptes à terme clientèle	56	-58	-19	-5	-5	-11	-18
Remboursement des refinancements court terme	1 871	-1 872	-526	-992	-348	-6	0
Comptes ordinaires	496	-496	-496				
Emprunts JJ	30	-30	-30				
Certificats de dépôts et BMTN	583	-584		-386	-192	-6	
Titres donnés en pension livrée	762	-762		-606	-157		
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		1		1	0,2	0,3	0,2
Dérivés hors couverture: flux entrants							
Dérivés de couverture: flux sortants							
Dérivés de couverture: flux entrants	341	251		46	25	79	102

	2008						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Flux annuels (En millions €)							
Remboursement des emprunts à terme	8 817	-10 130	-20	-175	-855	-5 174	-3 906
Livret de Développement Durable	5 950	-7 004		-145	-258	-3 385	-3 215
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	1 567	-1 643		-1	-522	-1 055	-65
TSDI	42	-73			-2	-9	-61
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	1 172	-1 317		-24	-41	-709	-543
Emprunts et comptes à terme clientèle	86	-94	-20	-5	-32	-15	-22
Remboursement des refinancements court terme	1 114	-1 116	-90	-1 016	-1	-9	0
Comptes ordinaires	90	-90	-90				
Emprunts JJ							
Certificats de dépôts et BMTN	664	-665		-655	-1	-9	
Titres donnés en pension livrée	360	-361		-361			
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		4		1	1	2	1
Dérivés hors couverture: flux entrants							
Dérivés de couverture: flux sortants							
Dérivés de couverture: flux entrants	256	213		42	8	105	58

Les engagements de financement donnés de 2,8 milliards € à fin 2009 contre 2,3 milliards € à fin 2008 n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (10,7 milliards € à fin 2009 contre 7,6 milliards € à fin 2008) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.

Face à ces passifs financiers, le groupe OSEO financement dispose d'un encours de titres mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables. En outre, OSEO financement bénéficie en 2010 d'un droit de tirages d'emprunts de 650 millions € à fin 2009 contre 1 650 millions € à fin 2008.

Note 9 - Avantages au personnel et autres rémunérations

9.1. Charges de personnel

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Salaires et traitements	-70,8	-70,4
Autres charges sociales	-24,7	-21,2
Charges fiscales	-6,4	-6,2
Charges de retraite à cotisations définies	-7,2	-7,2
Charges de retraite à prestations définies	0,0	0,0
Intéressement et participation	-4,7	-5,1
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	-0,4	-2,2
Total des charges de personnel	-114,2	-112,3

9.2. Effectif moyen

L'effectif moyen payé CDI, exprimé en équivalent temps plein, s'établit à 1 204 agents en 2009 (contre 1 195 agents en 2008), dont 76 % de cadres.

Le solde des droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élève à 20.117 jours à fin décembre 2009.

9.3. Engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à la norme IAS 19 : « avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Les taux d'actualisation retenus de 4 % et 2 %, proches du taux des obligations de première catégorie, ont été déterminés en fonction de la durée de portage des engagements concernés. Une variation des taux de + 0,5% conduirait à une diminution de l'engagement d'1 million €.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements contractés au titre de l'ancienneté acquise par le personnel sont couverts par un contrat d'assurance Groupe. Ils ont été estimés à partir :

- des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière,
- d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Le groupe OSEO financement s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2008 et 2009. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés du groupe OSEO financement se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail.

Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 1^{er} février 2002.

Frais de santé des retraités

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 relatif à la prévoyance santé au sein de l'UES groupe OSEO financement.

Autres engagements sociaux

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel d'OSEO financement.

Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

Accords de départs anticipés

Au titre d'accords de départs anticipés, le groupe OSEO financement est engagé vis-à-vis de son personnel au versement de pensions. Les engagements contractés sont provisionnés.

Variation des engagements

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2008	20,4	3,4	2,5	26,3
Coût des services rendus de l'année	0,7	0,2	0,0	0,9
Coût de l'actualisation	0,9	0,2	0,1	1,2
Prestations versées	-3,4	-0,3	-0,2	-4,0
Ecart actuariels	0,4	0,0	0,1	0,4
- Ecart actuariels de la période liés à l'expérience	-0,4	-0,1	0,0	-0,6
- Ecart actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses	0,9	0,1	0,1	1,1
Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2009	19,0	3,4	2,4	24,8

Évolution des fonds constitués en couverture des engagements

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur de marché au 31 décembre 2008	17,8	0,0	0,0	17,8
Dotations de l'exercice	2,6	0,0	0,0	2,6
Rendement attendu des actifs de couverture	0,6	0,0	0,0	0,6
Prestations versées	-3,4	0,0	0,0	-3,4
Gains et (pertes) actuariels	0,7	0,0	0,0	0,7
Valeur de marché au 31 décembre 2009	18,3	0,0	0,0	18,3

Coût net de l'exercice 2008 comptabilisé en résultat

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Coût des services rendus de l'année	0,7	0,2	0,0	0,9
Coût de l'actualisation	0,9	0,2	0,1	1,2
Rendement attendu des actifs de couverture	-0,6	0,0	0,0	-0,6
Amortissement des écarts actuariels et du coût des services passés	-0,3	0,0	0,1	-0,3
Coût net de l'exercice 2009	0,6	0,3	0,2	1,1

Variation des provisions et charges à payer

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Provision au 31 décembre 2008	2,6	3,4	2,5	8,5
Coût net de l'exercice 2009	0,7	0,3	0,2	1,2
Prestations versées	-2,6	-0,3	-0,2	-3,1
Provisions au 31 décembre 2009	0,7	3,4	2,4	6,5

Les stocks d'écarts actuariels et du coût des services passés non comptabilisés au 31 décembre 2009 sont nuls.

9.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et de surveillance

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 955 milliers €. Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres des organes de Surveillance.

Note 10- Information sectorielle

L'activité du groupe se décompose en deux métiers principaux, base du reporting interne à la Direction :

- le financement des entreprises : il s'agit
 - de financements directs à long et moyen terme sous forme de prêts, d'opérations de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière (opérations portées par OSEO financement et OSEO bretagne),
 - de financement court terme qui regroupe les opérations réalisées par OSEO financement qui participent au financement des créances publiques en métropole et dans les DOM-TOM, soit directement, soit par signature.
- les interventions en garantie réalisées par les sociétés OSEO garantie et OSEO garantie régions.

Dans la rubrique "Autres" figurent notamment les activités de capital-investissement réalisées par l'intermédiaire des Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine) et les produits des participations. Par convention, les produits de placement des fonds propres sont imputés dans cette rubrique.

(En millions €)

2009	Financement	Garantie	Autres	Total
PNB	223,2	79,9	5,1	308,2
Frais généraux	-152,9	-41,5	-1,2	-195,6
Coût du risque	-64,3	0,3	0,2	-63,8
Résultat d'exploitation	6,0	38,7	4,1	48,8

2008	Financement	Garantie	Autres	Total
PNB	205,4	62,9	22,2	290,5
Frais généraux	-145,8	-36,6	-0,8	-183,2
Coût du risque	-58,3	1,1	-0,3	-57,5
Résultat d'exploitation	1,3	27,4	21,1	49,8

(En millions €)

Encours bruts	2009	2008
Cofinancement	8 809,7	7 762,6
Financement court terme	562,9	560,8
Garanties données	10 659,1	7 562,9

Pour mémoire : Les fonds de garanties s'élèvent à 2 106,9 millions € en 2009 contre 2 044,7 millions € en 2008.

➤ Note 11 - Engagements de financement et de garantie

(En millions €)	2009	2008
Engagements donnés	13 493,1	9 903,0
Engagements de financement	2 834,0	2 340,1
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	2 834,0	2 340,1
Engagements de garantie	10 659,1	7 562,9
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	10 659,1	7 562,9
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	1 667,2	2 556,7
Engagements de financement reçus des établissements de crédit *	789,2	1 811,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	828,0	745,7
Engagements sur titres (titres à recevoir)	50,0	0,0

* Les engagements reçus comprennent en 2009 notamment 500 millions € contre 1,5 milliard € en 2008 de refinancement à recevoir de la Caisse des Dépôts et Consignations.

➤ Note 12 - Autres informations

12.1. Parties liées

Les parties liées au groupe OSEO financement sont les sociétés exerçant un contrôle ou une influence notable sur le groupe conformément aux normes IAS 27, 28 et 31, les sociétés dites « sœurs » eu égard à sa société mère, les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 4, ainsi que les participations non consolidées.

Informations relatives aux sociétés liées

La société mère du groupe OSEO financement est la société OSEO qui la détient à plus de 53 %. Les transactions du groupe OSEO financement avec OSEO sont reprises dans la colonne « société mère ».

Filiales à 100 % d'OSEO, OSEO innovation n'a aucun lien de capital avec OSEO financement. Cependant, compte tenu de leur proximité, les transactions entre OSEO financement et OSEO innovation sont reprises dans la colonne « Sociétés contrôlées par la même société mère ».

La Caisse des Dépôts détenant 43 % du capital d'OSEO financement exerce une influence notable sur le groupe au regard de la norme IAS 28. Ainsi, les transactions communes sont reprises dans la colonne « sociétés avec influence notable ».

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation d'OSEO financement sont toutes consolidées par intégration globale et les transactions communes se trouvent ainsi éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées (participations de plus de 20 %) sont reprises dans la colonne « Parties liées ».

31 décembre 2009

Bilan

	Société mère	Sociétés avec influence notable	Sociétés contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
<i>(En millions €)</i>					
Actif					
Prêts et avances	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	0,0	43,4	43,4
Autres créances	0,0	0,0	0,3	0,2	0,5
Total des actifs	0,0	0,0	0,3	43,7	44,0
Passif					
Dépôts	345,1	0,0	91,7	0,2	437,0
Emprunts à terme	331,3	5 570,1	0,0	0,0	5 901,4
Autres passifs	0,0	0,0	6,6	15,0	21,6
Total des passifs	676,4	5 570,1	98,3	15,2	6 360,0
Informations diverses					
Garanties émises par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	11,8	0,0	11,8
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Compte de résultat

	Société mère	Sociétés avec influence notable	Sociétés contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
<i>(En millions €)</i>					
Total des charges dont :	8,2	202,2	2,5	2,7	215,6
Charges d'intérêts	8,2	202,2	0,4	0,0	210,8
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,5	0,0	0,5
Prestations de services reçues	0,0	0,0	1,6	0,0	1,6
Autres	0,0	0,0	0,0	2,7	2,7
Total des produits dont :	1,6	0,0	6,8	0,3	8,7
Produits d'intérêts	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	1,6	0,0	6,8	0,1	8,5
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres informations					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

31 décembre 2008

Bilan

(En millions €)	Société mère	Sociétés avec influence notable	Sociétés contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actif					
Prêts et avances	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	0,0	34,6	34,6
Autres créances	0,0	0,0	0,2	0,1	0,3
Total des actifs	0,0	0,0	0,2	34,8	35,0
Passif					
Dépôts	8,0	0,0	21,9	0,2	30,1
Emprunts à terme	360,3	4 460,9	0,0	0,0	4 821,2
Autres passifs	0,0	0,0	4,6	19,9	24,5
Total des passifs	368,3	4 460,9	26,5	20,1	4 875,8
Informations diverses					
Garanties émises par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	8,2	0,0	8,2
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1

Compte de résultat

(En millions €)	Société mère	Sociétés avec influence notable	Sociétés contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	15,5	178,6	3,4	1,5	199,0
Charges d'intérêts	15,5	178,6	1,5	0,0	195,6
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3
Prestations de services reçues	0,0	0,0	1,4	0,0	1,4
Autres	0,0	0,0	0,2	1,5	1,7
Total des produits dont :	1,6	0,8	6,4	0,2	9,0
Produits d'intérêts	0,0	0,8	0,0	0,1	0,9
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	1,5	0,0	4,6	0,1	6,2
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,1	0,0	1,8	0,0	1,9
Autres informations					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

12.2 Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes et aux membres de leurs réseaux

	Mazars				Picarle - Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers Audit				KPMG Audit			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<i>(En milliers €)</i>																
AUDIT																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
- OSEO financement	252	243	59%	58%	-	240	0%	63%	-	-	0%	0%	252	-	100%	N/A
- Filiales intégrées globalement	157	151	37%	36%	51	53	61%	14%	87	82	100%	100%	-	-	0%	N/A
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																
- OSEO financement	6	7	1%	2%	-	76	0%	20%	-	-	0%	0%	-	-	0%	N/A
- Filiales intégrées globalement	11	16	3%	4%	32	15	39%	4%	-	-	0%	0%	-	-	0%	N/A
S/ TOTAL AUDIT	426	416	100%	100%	83	384	100%	100%	87	82	100%	100%	252	-	100%	N/A
AUTRES PRESTATIONS																
Juridique, fiscal, social																
- OSEO financement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	N/A
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	N/A
Autres																
- OSEO financement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	N/A
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	N/A
S/TOTAL AUTRES PRESTATIONS	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	N/A
TOTAL	426	416	100%	100%	83	384	100%	100%	87	82	100%	100%	252	-	100%	N/A

13. Comptes sociaux + annexes

BILAN PUBLIABLE D'OSEO FINANCEMENT

A C T I F (En millions €)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, banques centrales		292,7	17,2
Effets publics et valeurs assimilées	5	1 608,4	1 187,9
Créances sur les établissements de crédit	2	339,7	285,7
- A vue		52,1	27,6
- A terme		287,6	258,1
Opérations avec la clientèle	3	5 572,8	4 764,3
- Autres concours à la clientèle		5 553,6	4 744,7
- Comptes ordinaires débiteurs		19,2	19,6
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	1 165,8	1 587,9
Actions et autres titres à revenu variable	5	0,0	0,0
Participations et autres titres détenus à long terme	6	49,0	40,5
Parts dans les entreprises liées	6	262,0	272,7
Crédit-bail et location avec option d'achat	4	3 234,4	3 041,2
Location simple	4	258,6	230,6
Immobilisations incorporelles	7	22,2	17,3
Immobilisations corporelles	7	9,2	9,3
Capital souscrit non versé		0,0	0,0
Actions propres		0,0	0,0
Autres actifs	8	164,4	121,6
Comptes de régularisation	9	211,2	174,5
TOTAL DE L'ACTIF		13 190,4	11 750,7

BILAN PUBLIABLE D'OSEO FINANCEMENT

P A S S I F (En millions €)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales		0,0	37,0
Dettes envers les établissements de crédit	10	8 353,8	6 859,4
. A vue		62,8	15,8
. A terme		8 291,0	6 843,6
Opérations avec la clientèle	11	1 212,3	796,3
- Autres dettes		1 212,3	796,3
. A vue		545,6	145,9
. A terme		666,7	650,4
Dettes représentées par un titre	12	1 675,7	2 222,9
- Titres du marché interbanc. & titres de créances négociables		625,3	701,2
- Emprunts obligataires		1 050,4	1 521,7
Autres passifs	13	448,7	412,4
Comptes de régularisation	14	245,4	222,2
Provisions	15	294,2	273,5
Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel	16	56,6	57,6
Fonds de garantie publics		70,2	46,3
Fonds pour risques bancaires généraux		177,8	177,8
Capitaux propres hors FRBG	17	655,7	645,3
- Capital souscrit		377,2	377,2
- Primes d'émission		40,9	40,9
- Primes de fusion		57,9	57,9
- Réserves		82,9	69,1
- Provisions réglementées, subventions d'investissement		16,1	12,7
- Report à nouveau		61,8	45,5
- Résultat de l'exercice		18,9	42,0
TOTAL DU PASSIF		13 190,4	11 750,7

HORS-BILAN PUBLIABLE D'OSEO FINANCEMENT

<i>(En millions €)</i>	Note	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS DONNES	20		
- <i>Engagements de financement</i>			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		0,0	0,0
. Engagements en faveur de la clientèle		2 815,0	2 312,5
- <i>Engagements de garantie</i>			
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		0,0	0,0
. Engagements d'ordre de la clientèle		257,1	253,4
- <i>Engagements sur titres</i>			
. Titres achetés avec faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements donnés		0,0	0,0
ENGAGEMENTS RECUS	20		
- <i>Engagements de financement</i>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		754,5	1 774,4
. Engagements reçus de la clientèle		0,0	0,0
- <i>Engagements de garantie</i>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		1 684,3	1 485,2
- <i>Engagements sur titres</i>			
. Titres vendus avec la faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements reçus		0,0	0,0

COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIABLE D'OSEO FINANCEMENT

<i>(En millions €)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	22	450,8	450,7
Intérêts et charges assimilées	23	-394,6	-430,3
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	736,3	735,2
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	25	-594,6	-574,0
Produits sur opérations de location simple	24	84,9	77,4
Charges sur opérations de location simple	25	-76,8	-67,6
Revenus des titres à revenu variable	26	2,4	3,1
Commissions (produits)		5,5	4,6
Commissions (charges)		-0,4	-0,1
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	0,1	0,0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	28	9,5	-5,9
Autres produits d'exploitation bancaire	29	45,1	41,7
Autres charges d'exploitation bancaire	30	-3,2	-5,4
PRODUIT NET BANCAIRE		265,0	229,4
Charges générales d'exploitation	31	-164,1	-156,9
Dotations aux amortis. et aux dépréc. sur immob. incorporelles et corporelles		-9,1	-7,6
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		91,8	64,9
Coût du risque	32	-50,8	-52,2
RESULTAT D'EXPLOITATION		41,0	12,7
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	33	-2,4	43,1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		38,6	55,8
. <i>Résultat exceptionnel</i>		0,0	0,0
. <i>Impôt sur les bénéfices</i>	36	-16,2	-11,6
. <i>Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées</i>		-3,5	-2,2
RESULTAT NET		18,9	42,0

Annexe Comptable

• Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation	166
• Note 2 - Créances sur les établissements de crédit.....	176
• Note 3 - Opérations avec la clientèle.....	177
• Note 4 - Opérations de crédit-bail et location simple	179
• Note 5 - Portefeuille-titres.....	179
• Note 6 - Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées ...	181
• Note 7 - Immobilisations incorporelles et corporelles.....	184
• Note 8 - Autres actifs.....	184
• Note 9 - Comptes de régularisation - Actif.....	185
• Note 10 - Dettes envers les établissements de crédit.....	185
• Note 11 - Opérations avec la clientèle - Passif	186
• Note 12 - Dettes représentées par un titre.....	186
• Note 13 - Autres passifs.....	187
• Note 14 - Comptes de régularisation - Passif	187
• Note 15 - Provisions.....	188
• Note 16 - Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel	188
• Note 17 - Variation des capitaux propres	189
• Note 18 - Contre-valeur en euros des opérations en devises	190
• Note 19 - Tableau de flux des dépréciations et des provisions	191
• Note 20 - Engagements de hors-bilan	192
• Note 21 - Opérations en devises et instruments financiers à terme	193
• Note 22 - Intérêts et produits assimilés	195
• Note 23 - Intérêts et charges assimilés	195
• Note 24 - Produits sur opérations de crédit-bail et location simple	196
• Note 25 - Charges sur opérations de crédit-bail et location simple	196
• Note 26 - Revenus des titres à revenu variable	196
• Note 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	197
• Note 28 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	197
• Note 29 - Autres produits d'exploitation bancaire	197
• Note 30 - Autres charges d'exploitation bancaire	198
• Note 31 - Charges générales d'exploitation.....	198
• Note 32 - Coût du risque	199
• Note 33 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	200
• Note 34 - Passage entre le résultat social et le résultat financier.....	200
• Note 35 - Principaux soldes intermédiaires de gestion financiers	201
• Note 36 - Situation fiscale	201
• Note 37 - Information sectorielle.....	202
• Note 38 - Effectifs.....	202
• Note 39 - Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction.....	202

👉 Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) n°91-01 modifié par les règlements n° 99-04 et n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

1.1 Présentation des comptes

• Bilan

- Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.
- Le portefeuille titres est ventilé en fonction de la nature des titres qui le composent : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable. Sa ventilation par finalité économique (transaction, placement, investissement) fait l'objet de la note 5.2.
- Les créances subordonnées sont portées, selon leur nature, soit dans les créances sur les établissements de crédit, soit dans les créances sur la clientèle, soit dans le poste « Obligations et autres titres à revenu fixe ».
- Les créances douteuses sont inscrites selon leur nature dans les postes d'actif auxquels elles se rattachent pour leur montant net de dépréciations.
- Au passif, les dépôts de garantie à caractère mutuel sont intégrés au poste « Dettes subordonnées ».
- La rubrique « Capitaux propres hors FRBG » regroupe les postes « capital souscrit », « primes d'émission », « primes de fusion », « réserves », « provisions réglementées et subventions d'investissement », « report à nouveau » et « résultat de l'exercice ».
- Les subventions d'équipement perçues au titre des opérations de crédit-bail figurent dans la rubrique "Autres passifs".

• Compte de résultat

Conformément au règlement CRC n° 2000-03, la présentation du compte de résultat s'appuie sur 5 soldes intermédiaires de gestion assortis d'une définition très précise : le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

Les composantes significatives du compte de résultat sont décrites dans les notes 22 à 35.

1.2 Principes et méthodes comptables

• Risque de crédit

Les opérations génératrices d'un risque de crédit sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement CRC n°2002-03 modifié.

Il est procédé à une distinction entre les encours sains, les encours restructurés, les encours douteux et douteux compromis.

Le classement des opérations de crédit s'appuie sur la notion de risque de crédit avéré. Le risque étant avéré dès lors qu'il est probable qu'une partie des sommes dues par une contrepartie ne sera pas perçue et que cette probabilité de perte est associée à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis 3 mois au moins, (trois mois pour le crédit et le crédit-bail mobilier et six mois pour le crédit-bail immobilier),
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Encours sains

Les opérations de crédit non génératrices d'un risque avéré sont a contrario reconnues comme des encours sains.

Encours restructurés

Les créances dites restructurées sont définies comme étant des créances détenues sur des contreparties qui ont connu des difficultés financières telles que l'établissement a été amené à revoir les caractéristiques initiales de la créance.

Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et intérêts au taux d'intérêt effectif (TIE) fait l'objet d'une décote. Cette décote est enregistrée en coût du risque. Elle est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Afin de couvrir le risque de non recouvrement subsistant suite à la restructuration, une dépréciation peut être constituée, en complément de la décote.

Encours douteux

Les opérations de crédit génératrices d'un risque avéré sont des encours douteux. Pour une même contrepartie la totalité des opérations de crédit sera classée par "contagion" en encours douteux.

Les opérations de crédit deviennent compromises si les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et si le passage en perte à terme est envisagé.

Les événements qui conduisent au reclassement en encours douteux compromis sont notamment :

- la déchéance du terme,
- la résiliation du contrat,
- la clôture des relations avec le client.

Un an après la classification en encours douteux, l'encours de crédit est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. L'existence de garanties est prise en compte pour la qualification des encours compromis.

Lorsque le caractère irrécouvrable des encours est confirmé, ces actifs sont passés en perte.

Les encours douteux compromis sont identifiés au sein des encours douteux.

Segmentation des encours

La nature de l'activité de l'établissement conduit à segmenter les encours par :

- durée résiduelle
- secteur d'activité
- grands types de contreparties.

Dans le cadre d'une politique de sélection et de contrôle des risques et d'une politique commerciale, un système de notation interne est utilisé par OSEO financement.

Dépréciations affectées à des créances douteuses

Les dépréciations affectées à des créances douteuses sont portées en déduction des postes d'actif correspondants.

Les dépréciations qu' OSEO financement a estimées nécessaires à la couverture de risques potentiels relatifs à certains secteurs d'activité et celles qui sont affectées à des engagements de hors bilan sont inscrites au passif du bilan.

Le montant des dépréciations sur crédits à moyen et long terme et autres créances adossés ou non à des fonds de garantie, est déterminé au fil de l'eau, créance par créance, après analyse de la perte estimée à partir des récupérations probables, garanties incluses, actualisées au taux d'origine du crédit.

A l'arrêté, l'encours net de dépréciation est égal au plus bas entre le coût historique et la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie attendus au titre des intérêts, du remboursement du capital et de la valeur des garanties.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps est inscrite dans la marge d'intérêt.

Provisionnement collectif

En 2000, un mode de provisionnement dynamique des crédits à la production a été mis en place par le groupe.

En 2007, en liaison avec le passage aux normes IFRS des comptes consolidés, OSEO financement a revu sa méthodologie d'estimation du provisionnement collectif.

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi repose sur l'analyse des notations internes associée à l'analyse du modèle historique de suivi du coût du risque. Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison des facteurs économiques à la population analysée. Cette provision couvre notamment le risque de dégradation de solvabilité de clients intervenant sur des secteurs d'activité particulièrement exposés à la crise économique.

Le montant de la provision collective est calculé en fonction des pertes attendues sur les assiettes ainsi déterminées.

La démarche proposée est évolutive et pragmatique, sachant que les lois statistiques ne peuvent en aucune manière déboucher sur des certitudes.

La provision collective est comptabilisée au passif du bilan ; à mesure que les risques surviennent, des dépréciations pour créances douteuses sont comptabilisées et portées en déduction des encours compromis, la provision collective étant reprise corrélativement.

- **Remboursements anticipés et renégociations des prêts accordés à la clientèle**

Lorsque les ressources adossées à des prêts faisant l'objet d'une demande de renégociation ou d'un remboursement anticipé ne donnent pas lieu elles-mêmes à un remboursement accéléré, les indemnités de renégociation ou de résiliation perçues sont étalées au prorata des intérêts courus sur la durée résiduelle des prêts concernés.

- **Opérations de crédit-bail et assimilées**

OSEO financement exerce une activité de crédit-bail mobilier, de location financière et de crédit-bail immobilier dont une partie résiduelle est soumise au régime SICOMI et une autre partie au régime de SOFERGIE.

Dans les comptes sociaux, ces opérations apparaissent au bilan dans les rubriques « crédit-bail et location avec option d'achat » et « location simple » et au compte de résultat dans les rubriques « produits sur opérations de crédit-bail et assimilées », « charges sur opérations de crédit-bail et assimilées » et « produits sur opérations de location simple », « charges sur opérations de location simple ».

Les immobilisations données en crédit-bail ou en location sont portées au bilan social pour leur valeur d'achat, laquelle, pour le crédit-bail immobilier, comprend les frais d'acquisition, le coût de la construction et le prix d'achat du terrain.

L'amortissement comptable, lequel s'inscrit dans la double limite de l'amortissement fiscalement autorisé et de la dotation linéaire minimale, est calculé élément par élément, à l'exception des terrains qui ne font pas l'objet d'amortissement.

Lors du passage en douteux d'un contrat, si la valeur estimée des récupérations probables est inférieure à la valeur comptable de l'immobilisation, la différence fait l'objet d'une dépréciation inscrite dans le Produit Net Bancaire.

Les indemnités de résiliation contractuelles sont comptabilisées en «produits sur opérations de crédit bail et assimilées». Les dépréciations destinées à couvrir les indemnités dues sont également enregistrées dans ce poste.

A cette présentation sociale est associée une présentation financière, laquelle traduit la substance économique des opérations. Les loyers sont ventilés, d'une part en intérêts et d'autre part, en amortissements du capital appelés amortissements financiers.

Au bilan financier apparaît l'encours financier égal à la valeur brute des immobilisations diminuée des amortissements financiers et des dépréciations financières.

Au compte de résultat financier apparaissent, dans le Produit Net Bancaire, les intérêts inclus dans les loyers courus de l'exercice et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers sains, et dans le coût du risque, les variations des dépréciations financières et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers douteux.

Les données financières sont retracées dans les notes 4, 34 et 35.

• Opérations sur instruments financiers

Opérations de bilan

Les opérations portant sur les titres sont comptabilisées conformément au règlement CRBF n°90-01 modifié.

Le portefeuille est composé de valeurs mobilières, de bons du Trésor, d'autres titres de créances négociables et d'instruments du marché interbancaire.

En fonction de la finalité économique recherchée et des risques qui leur sont attachés, les titres sont classés en trois portefeuilles qui font l'objet de règles de comptabilisation spécifiques :

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme,
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché,
- soit acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille,
- soit l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Ils sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'achat frais exclus, intérêts courus inclus. A chaque date d'arrêté comptable, ils sont réévalués au prix du marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé dans le Produit Net Bancaire.

Titres de placement

Ce portefeuille est composé de titres qui ne peuvent être inscrits, ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêté des comptes, ils sont évalués à leur prix de marché s'ils sont cotés et sur la base de la quote-part de situation nette s'ils ne sont pas cotés. Si ce prix est inférieur à leur valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe destinés à être détenus durablement, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont financés par des ressources affectées ou sont couverts en taux. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus. L'écart constaté entre ce prix et la valeur de remboursement est étalé actuariellement sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. A la date d'arrêté comptable, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées sauf éventuel risque de contrepartie.

Au cas où certains de ces titres viendraient à être cédés avant leur échéance pour un montant significatif, l'ensemble du portefeuille serait déclassé en titres de placement pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants.

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les titres acquis de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion. L'activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant à l'établissement une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées. Entrent dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque ; ces titres sont comptabilisés, selon leur nature, dans les rubriques « Obligations et autres titres à revenu fixe » et « Actions et autres titres à revenu variable ».

Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Ils font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation qui affecte le Produit Net Bancaire.

Opérations de pension

Les opérations portant sur les titres en pension livrée sont enregistrées conformément au règlement n° 89-07 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement n° 94-05 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et par le règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les titres reçus en pension livrée sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en Produit Net Bancaire.

Les titres donnés en pension livrée génèrent une dette inscrite au passif ; ils sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent d'être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille.

Opérations de hors bilan

Ces opérations sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02, n° 89-01 et n° 90-15 modifiés du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et des règlements n° 2002-01 et n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Elles sont recensées sur la base du montant notionnel et de la valeur de marché des contrats et sont distinguées selon leur finalité économique (cf. note 21).

Les résultats afférents à ces opérations sont constatés dans le Produit Net Bancaire.

Les opérations de couverture constituent l'essentiel des opérations négociées :

- les produits et les charges relatifs aux instruments financiers à terme destinés à couvrir, de manière identifiée dès l'origine, un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (micro couverture¹) sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges constatés sur les éléments couverts,
- les produits et les charges liés aux instruments permettant d'ajuster les caractéristiques des ressources aux besoins définis dans le cadre de la gestion globale des positions de taux d'intérêt ou de devises (macro couverture²) sont comptabilisés prorata temporis.

En cas d'annulation de contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises conclus au titre de la gestion globale des positions de taux, les soultes reçues ou versées sont étalées sur la durée de vie résiduelle du contrat annulé.

En ce qui concerne les opérations constitutives de positions ouvertes isolées :

- les opérations négociées sur un marché organisé ou assimilé sont évaluées à chaque date d'arrêté comptable ; les gains ou pertes correspondants affectent directement le Produit Net Bancaire.
 - les résultats des opérations négociées sur un marché de gré à gré sont enregistrés selon la nature des instruments, soit au dénouement des contrats, soit prorata temporis. Les pertes latentes constatées à la date d'arrêté affectent le Produit Net Bancaire.
- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme**

¹ En micro couverture sont recensés les contrats d'échange de taux d'intérêt négociés dans le cadre de la couverture d'opérations de refinancement de l'activité commerciale ou dans le cadre de la couverture du portefeuille de titres de placement et les opérations réalisées sur des marchés à terme organisés destinées à couvrir le risque de taux de ce portefeuille ainsi que les opérations en devises (change à terme, contrats d'échange de devises).

² En macro couverture sont recensés les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises mis en place dans le cadre de la gestion globale des positions d'OSEO financement au sens de l'article 2.1c du règlement CRBF n° 90-15 modifié. Sont aussi recensées sous cette rubrique les opérations réalisées sur des marchés à terme organisés dans le cadre de la gestion globale du risque de taux d'intérêt.

Ces titres sont inscrits au prix d'acquisition, frais exclus.

Participations, parts dans les entreprises liées

Les dispositions relatives à ces catégories de titres sont précisées par les règlements n° 2000-02 et n°2005-01 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont des valeurs donnant des droits dans le capital d'une entreprise ; leur possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise qui les détient, soit parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société émettrice, soit parce qu'elle est l'expression d'une relation de partenariat.

Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Celle-ci peut notamment être déterminée en fonction de la valeur de marché, de la valeur d'actif net, des perspectives d'activité de la société émettrice, des perspectives de réalisation, de la conjoncture économique. Si cette valeur est inférieure à leur valeur comptable, les titres font l'objet d'une dépréciation constatée à la ligne « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence sur la gestion de celle-ci en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont évalués selon la méthode retenue pour les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont enregistrées conformément au règlement n° 2002-10 modifié du Comité de la Réglementation Comptable.

Les immobilisations sont des actifs amortissables ou non amortissables desquels l'entreprise attend des avantages économiques futurs.

L'amortissement d'une immobilisation est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.

La dotation aux amortissements se trouve dans le poste "Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles" du compte de résultat.

Les amortissements dérogatoires résultant de l'application du Code Général des Impôts sont enregistrés dans la rubrique "Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées" du compte de résultat.

- **Fonds pour risques bancaires généraux**

En application du règlement n° 90-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, le fonds pour risques bancaires généraux est doté à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des charges et à des risques de nature exceptionnelle relevant de l'activité bancaire.

- **Opérations en devises**

Les opérations réalisées en devises sont traitées conformément aux dispositions du règlement n°89-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de change sont constatées dans le Produit Net Bancaire.

- **Intérêts et Commissions**

Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.

- **Charges d'emprunts**

Les frais d'émission et les primes de remboursement ou d'émission sont répartis sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus ; la charge en résultant est constatée dans le Produit Net Bancaire.

La charge annuelle d'intérêts des emprunts à taux progressif ou à coupon unique est comptabilisée sur la base du taux de revient actuariel de l'emprunt.

- **Situation fiscale**

OSEO financement est la société mère du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés suivantes : AUXICONSEIL, AUXIFINANCES, Compagnie Auxiliaire OSEO et FINAC.

- **Engagements en matière de retraite et autres engagements sociaux**

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel d'OSEO financement.

Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les engagements.

Autres engagements sociaux

Les engagements sociaux ont été évalués au 31 décembre 2009 selon une méthode actuarielle qui tient compte de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2003-R.01 du 1^{er} avril 2003.

Les taux d'actualisation retenus de 4 % et 2 % ont été déterminés en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements contractés au titre de l'ancienneté acquise par le personnel sont couverts par un contrat d'assurance Groupe. Ils ont été estimés à partir :

- des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière,
- d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

OSEO financement s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005, de la loi du 25 juin 2008 de modernisation du marché du travail et des lois de Financement de la Sécurité Sociale pour 2008 et 2009. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail.

Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 1er février 2002.

Accords de départs anticipés

Au titre d'accords de départs anticipés, OSEO financement est engagé vis-à-vis de son personnel au versement de pensions. Les engagements contractés sont provisionnés.

📌 Note 2 - Créances sur les établissements de crédit

(En millions €)	2009	2008
Comptes à vue et prêts au jour le jour	52,1	27,6
Comptes et prêts à terme (*)	278,0	248,1
Prêts subordonnés	9,0	9,0
Créances douteuses		
. Montant brut	0,0	0,0
. Dépréciations	0,0	0,0
Montant net	0,0	0,0
Créances rattachées	0,6	1,0
Total	339,7	285,7
(*) Dont prêts de refinancement aux autres filiales	239,7	192,2

Ventilation des encours sains (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2009 :

(En millions €)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	62,5	32,5	131,9	112,2
	339,1			

📌 Note 3 - Opérations avec la clientèle

Cette note décrit les opérations de prêt et de financement des créances court terme.

(En millions €)	2009	2008
Comptes ordinaires débiteurs	19,2	19,4
Crédits de trésorerie	523,4	517,1
Crédits à moyen et long terme (1)	3 889,5	3 239,1
<i>dont crédits restructurés à des conditions hors marché</i>	1,1	2,7
Autres crédits et prêts subordonnés	951,4	824,4
Créances douteuses		
. <i>Montant brut (2)</i>	289,2	246,7
. <i>Dépréciations (3)</i>	-107,9	-96,7
. <i>Fonds de garantie affectés appelables</i>	-6,0	-7,5
Montant net	175,3	142,5
Créances rattachées	14,0	21,8
Total (4)	5 572,8	4 764,3
(1) - Dont créances cédées à la Banque Européenne d'Investissement venant en garantie à hauteur de 120 % au moins des emprunts contractés auprès de celle-ci. La gestion de ces créances reste assurée par OSEO financement.	116,5	157,2
- Dont créances cédées à la Banque de développement du Conseil de l'Europe	83,2	102,9
(2) Avant déduction des garanties éventuelles		
(3) Compte non tenu de la provision collective figurant au passif du bilan		
(4) Dont créances éligibles au refinancement par la Banque de France ou le Système européen de banque centrale	61,5	79,0

Sans modifier le montant global des créances douteuses, le règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable conduit à les ventiler comme suit :

(En millions €)	Encours douteux	Encours douteux compromis	Total
Encours	64,1	225,1	289,2
Dépréciations	0,0	-107,9	-107,9
Fonds de garantie affectés appelables	0,0	-6,0	-6,0
Montant net	64,1	111,2	175,3

Ventilation des encours (hors créances rattachées) au 31 décembre 2009

- Selon la durée restant à courir

(En millions €)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours sains	287,8	977,1	2 315,0	1 803,6
5 383,5				

- Par secteurs d'activité économique

(En millions €)	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Encours sains	1 522,4	1 024,9	1 858,8	390,0	587,4	5 383,5
Encours douteux	62,1	78,8	76,5	25,4	46,4	289,2
Dépréciations	-24,7	-31,1	-27,6	-9,1	-15,4	-107,9

- Par grands types de contrepartie

(En millions €)	Administrations centrales	Ets de crédit	Institutions non Ets de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Encours sains	0,0	0,0	0,0	5 121,8	261,7	5 383,5
Encours douteux	0,0	0,0	0,0	284,9	4,3	289,2
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	-107,5	-0,4	-107,9

Note 4 - Opérations de crédit-bail et location simple

Flux enregistrés au cours de l'exercice 2009

(En millions €)	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobiliers	Total
Montant brut des immobilisations au 31/12/2008	3 888,6	2 064,7	5 953,3
Entrées	446,2	457,6	903,8
Sorties	-308,3	-275,8	-584,1
Montant brut des immobilisations au 31/12/2009	4 026,5	2 246,5	6 273,0
Amortissements cumulés au 31/12/2009	-1 451,3	-1 003,6	-2 454,9
Dépréciations cumulées au 31/12/2009 (*)	-352,9	-5,9	-358,8
Montant net des immobilisations au 31/12/2009	2 222,3	1 237,0	3 459,3
Créances nettes	17,1	16,6	33,7
Sous Total	2 239,4	1 253,6	3 493,0
Réserve latente	17,1	136,0	153,1
Encours financier net au 31/12/2009	2 256,5	1 389,6	3 646,1
(*) Dont - Provisions Art. 64 du Régime Sicomi et Sofergie	124,2	0,0	124,2
- Provisions Art. 57	215,6	0,0	215,6

Note 5 – Portefeuille titres

5.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2009

(En millions €)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2008	1 187,9	1 598,1	0,0
Entrées et autres mouvements (1)	611,7	3 038,3	0,0
Sorties	-197,4	-3 466,8	0,0
Variation des créances rattachées	6,2	-3,1	0,0
Montant brut au 31/12/2009	1 608,4	1 166,5	0,0
Dépréciations cumulées au 31/12/2009 (2)	0,0	-0,7	0,0
Montant net au 31/12/2009	1 608,4	1 165,8	0,0

(1) Amortissement des surcotes/décotes, variations de change

(2) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses

Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2009

(En millions €)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées	13,3	0,0	880,0	697,4	17,7	1 608,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	369,7	690,7	100,0	0,0	5,4	1 165,8
	383,0	690,7	980,0	697,4	23,1	2 774,2
	2 751,1					

5.2 Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses)

(En millions €)	2009					Total	2008	Total
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable				
		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés			
Placement	13,4	872,6	293,2	0,0	0,0	1 179,2	1 623,6	
Investissement	1 595,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 595,0	1 152,2	
Total	1 608,4	1 165,8	(*)	0,0	0,0	2 774,2	2 775,8	

(*) Dont : - Titres émis par l'Etat ou des collectivités locales : 0,0
 - Titres émis par d'autres émetteurs : 1165,8

Les titres détenus en emploi des fonds de garantie inscrits au passif du bilan sont inclus dans le portefeuille de placement.

Les titres ont été donnés en pension livrée à hauteur de 698,0 millions € fin 2009 contre 307,6 millions € à fin 2008 (montants exprimés en valeur nette comptable).

La valeur nette des titres de placement comprend une dépréciation couvrant le risque de contrepartie de 0,6 million €.

5.3 Transferts entre portefeuilles

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert de titres entre portefeuilles.

5.4 Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses)

(En millions €)	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	1 179,2	1 181,8	2,6	-0,1	2,7
Titres d'investissement (*)	1 595,0	1 691,4	96,4		

(*) Les titres du portefeuille d'investissement, principalement des OAT, participent à la gestion globale des positions de liquidité et de taux d'intérêt de l'Etablissement avec un objectif général de couverture des risques.

Ils permettent notamment de satisfaire les besoins de titres résultant du processus de sécurisation des opérations interbancaires et des systèmes d'échange.

➤ Note 6 - Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées

6.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2009

(En millions €)	Autres titres détenus à long terme	Participations	Parts dans les entreprises liées
Montant brut au 31/12/2008	43,3	0,0	272,8
Entrées et autres mouvements	11,3	0,0	0,4
Sorties et autres mouvements	-0,2	0,0	-11,2
Variation des créances rattachées	0,0	0,0	0,0
Montant brut au 31/12/2009	54,4	0,0	262,0
Dépréciations cumulées au 31/12/2009	-5,4	0,0	0,0
Montant net au 31/12/2009 (*)	49,0	0,0	262,0
(*) Dont :			
- Titres cotés	0,0	0,0	0,0
- Titres non cotés	49,0	0,0	262,0

6.2 Participations et filiales

(En milliers €)													
Raison sociale	Immatriculation au registre du commerce	% de capital détenu		Valeur des titres détenus par la Sté		Capital social	Total des capitaux propres avt résultat	Résultat courant avt impôts	Résultat net	CA HT exercice 2 009	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
		Directement	Indirectement	Brute	Nette								
I- SOCIETE LIEES (1) (Article L. 233-1 du Code de commerce)													
Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation :													
<i>Garantie</i>													
OSEO garantie	Créteil B 999 990 468	59,92%	-	126 926	126 926	72 060	331 014	37 199	24 777	89 383			1 348
OSEO garantie régions	Créteil B 319 997 466	-	31,45%			4 800	8 614	2 001	1 327	2 726			
<i>Intervention en fonds propres :</i>													
FCPR AED C1		73,22%	-	29 925	29 925	40 870	43 449	-11	-11				
FCPR AED C2		58,19%	-	26 614	26 614	45 733	55 204	-11	-11				
<i>Activité de contrepartie</i>													
Compagnie Auxiliaire OSEO	Créteil B 562 007 963	100,00%	-	3 199	3 199	2 592	7 467	33	33	1 231			149
<i>Activité de crédit</i>													
OSEO Bretagne Immobilier	Rennes B 403 028 806	89,56%	-	17 850	17 850	10 652	18 342	816	349	8 066	248 736	177	30
AUXI-FINANCES	Créteil B 352 780 605	100,00%	-	57 168	57 168	57 188	64 185	2 023	1 127	7 963	29 100		500
<i>Autres</i>													
AUXI-CONSEIL	Créteil B 352 792 667		100,00%	2 896	2 896	2 850	3 195	105	70	113			
Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :													
SCI TOPOR MONTAUBAN	Créteil B 340 905 389	100,00%		270	225	1	1	53	53	102			
II - PARTICIPATIONS (2) (Article L. 233-2 du Code de commerce)													
Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :													
<i>Intervention en fonds propres :</i>													
AVENIR ENTREPRISE (ex A.E.G.) 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	Paris B 401 749 502	39,32%	-	633	633	835	1 854	1 153	650	6 602			
FCPR AED C3 - 137 rue de l'Université - 75007 PARIS		24,56%		4 282	3 755	17 436	13 156	-4	-4				
FCPR AED C4 - 137 rue de l'Université - 75007 PARIS				21 849	18 745	80 760	46 774	-2 516	-2 516				
FCPR AVENIR ENT. MEZ - 137 rue de l'Université - 75007 PARIS		33,26%	-	20 040	19 052	60 240	19 867	-999	-999				
EUREFI - Maison de la Formation, Centre Jean Monnet -54414 LONGWY	Briey B 382 532 554	13,11%	-	2 919	2 897	22 265	[4] 22 432	[4] 164	[4] -333				
INCOM - 62 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	Paris B 335 040 838	10,62%	-	956	330	2 922	[4] 3 218	[4] -102	[4] -102				
III - AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS (3)													
Sociétés françaises				3 850	3 641								399
Sociétés étrangères				13	13								

[1] Valeur nette comptable supérieure à 50 000 euros et pourcentage de détention supérieur à 50 %.

[2] Valeur nette comptable supérieure à 50 000 euros et pourcentage de détention supérieur à 10 %.

[3] Pourcentage de détention inférieur à 10%

[4] Comptes au 31.12.2008

6.3 Encours des opérations avec des entreprises liées ou ayant un lien de participation

(En millions €)

CREANCES		-	-
Etablissements de crédit			252,4 (1)
Clientèle			29,4 (2)
Obligations et autres titres à revenu fixe			0,0
Autres actifs et comptes de régularisation			10,9
DETTES		-	-
Etablissements de crédit			5611,4 (3)
Clientèle			829,4 (4)
Dettes représentées par un titre			0,0
Dettes subordonnées			0,0
Autres passifs et comptes de régularisation			5,9
ENGAGEMENTS DONNÉS		-	-
<i>Engagements de financement</i>			
- Etablissements de crédit			0,0
- Clientèle			0,0
<i>Engagements de garantie</i>			
- Etablissements de crédit			0,0
- Clientèle			0,2
<i>Engagements sur titres</i>			
- Etablissements de crédit			0,0
- Clientèle			0,0

(1) - Dont OSEO bretagne Prêts : 239,7
OSEO bretagne Prêt subordonné : 9,0

(2) - Dont AUXIFINANCES : 29,1

(3) - Dont Caisse des Dépôts : 5583,5

(4) - Dont OSEO : 676,4
AUXIFINANCES : 5,9
OSEO innovation : 97,4

Note 7 - Immobilisations incorporelles et corporelles

(En millions €)	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles		
		Terrains et Constructions		Autres
		d'exploitation	hors exploitation	
Montant brut au 31/12/2008	40,3	9,7	3,3	15,3
Acquisitions	12,9	0,3	0,0	1,7
Sorties	-1,5	0,0	-0,2	-3,4
Montant brut au 31/12/2009	51,7	10,0	3,1	13,6
Amortissements cumulés au 31/12/2009	-29,5	-5,8	-2,0	-9,7
Montant net au 31/12/2009	22,2	4,2	1,1	3,9
Total	22,2	9,2		

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement annuel calculé selon le mode linéaire pour les immeubles et le mobilier et dégressif pour le matériel informatique en fonction de leur durée de vie, soit :

- Logiciels : de 1 à 5 ans
- Immeubles : de 25 à 55 ans
- Agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans
- Matériel informatique : 4 ans

Le montant des amortissements dérogatoires s'élève à 16 millions € au 31 décembre 2009.

Note 8 - Autres actifs

(En millions €)	2009	2008
Instruments conditionnels achetés	0,5	0,3
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,6	0,4
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	109,9	79,9
Fonds de garantie à recevoir	4,2	1,0
Subventions à recevoir sur opérations de crédit-bail	7,6	9,1
Autres débiteurs divers	41,4	30,7
Comptes de stocks et emplois divers	0,2	0,2
Total	164,4	121,6

Note 9 - Comptes de régularisation - Actif

(En millions €)	2009	2008
Valeurs à l'encaissement	4,1	4,2
Frais d'émission sur emprunts à répartir	1,6	2,9
Charges diverses constatées d'avance	2,0	2,5
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme (*)	168,0	139,6
Produits à recevoir sur opérations de crédit-bail	5,8	4,4
Prélèvements en route crédits moyen et long terme	0,3	0,5
Autres	29,4	20,4
Total	211,2	174,5

(*) Ces produits représentent essentiellement le cumul du différentiel positif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt

Note 10 - Dettes envers les établissements de crédit

(En millions €)	2009	2008
Comptes ordinaires créditeurs	30,6	13,3
Emprunts au jour le jour	30,0	0,0
Emprunts à terme	7 561,0	6 480,1
. dont ressources Livret Développement Durable (LDD)	6 455,9	5 368,4
. dont emprunts BEI, KfW et BDCE	993,4	992,4
Titres donnés en pension livrée (*)	591,2	211,6
Autres sommes dues	2,2	2,5
Dettes rattachées	138,8	151,9
Total	8 353,8	6 859,4
(*) Dont - Effets publics	591,2	211,6
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0

Ventilation des dettes (hors dettes rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2009

(En millions €)			
D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
1 610,8	87,3	2 793,3	3 862,3
8 353,8			

Note 11 - Opérations avec la clientèle - Passif

(En millions €)	2009	2008
Emprunt auprès d'OSEO	329,2	354,6
Dépôts de garantie	154,9	125,1
Comptes ordinaires créditeurs	545,6	145,9
Comptes créditeurs à terme	8,4	11,6
Titres donnés en pension livrée (*)	152,8	132,3
Fonds reçus en instance d'affectation		
. Financement court terme	1,7	0,8
. Crédits à moyen et à long terme	14,3	16,4
Autres sommes dues	5,4	9,6
Total	1 212,3	796,3
(*) Dont - Effets publics	152,8	132,3
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle selon la durée restant à courir au 31 décembre 2009

(En millions €)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
	759,4	71,8	37,8	343,3
	1 212,3			

Note 12 - Dettes représentées par un titre

Ventilation des encours selon la durée restant à courir au 31 décembre 2009

(En millions €)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	Total
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	427,9	191,0	6,0	0,0	0,4	625,3
Obligations	0,0	0,0	961,0	61,0	28,4	1 050,4
Emprunt mai 1999 4,375% échéance 25/04/11			900,0		26,8	
Emprunt août 1996 6,70% échéance 19/08/11			61,0		1,5	
Emprunt novembre 1995 PIBOR échéance 20/11/15				61,0	0,1	
Total	427,9	191,0	967,0	61,0	28,8	1 675,7

L'emprunt émis en décembre 1998 pour un montant de 457,4 millions € et rémunéré au taux de 4,40 % est arrivé à échéance le 25 avril 2009.

Note 13 - Autres passifs

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Versements à effectuer sur titres non libérés	15,0	19,9
Dettes fiscales et sociales	16,9	10,4
Marges de garantie reçues sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	154,0	118,7
Avances preneurs	97,0	84,1
Subventions d'équipement sur opérations de crédit-bail	67,9	74,7
Fournisseurs de crédit-bail	40,9	45,8
Autres créditeurs divers opérations de crédit-bail	24,0	27,2
Autres créditeurs divers	8,7	7,2
Avances diverses	24,3	24,4
Total	448,7	412,4

Note 14 - Comptes de régularisation - Passif

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Plus-value sur titres de couverture à étaler	0,6	0,9
Comptes d'ajustement d'opérations de hors-bilan en devises (1)	34,3	46,5
Soulttes liées à des opérations de résiliation de contrats d'échange de taux d'intérêt	1,7	2,5
Indemnités de renégociation et de résiliation des prêts	5,7	7,5
Autres produits constatés d'avance	5,6	4,9
Charges à payer sur instruments financiers à terme (2)	94,0	51,8
Provisions pour congés payés	12,1	10,6
Loyers de crédit-bail comptabilisés d'avance	45,2	47,5
Divers	46,2	50,0
Total	245,4	222,2

(1) Dans ce poste sont enregistrés les écarts de réévaluation des opérations de hors-bilan mises en place à des fins de couverture des opérations de bilan

(2) Ces charges représentent essentiellement le cumul du différentiel négatif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt.

Note 15 - Provisions

(En millions €)	2009	2008
Provisions pour risques de crédit (1)	276,5	251,5
Provisions pour plan de départs anticipés des salariés	5,2	9,3
Provisions pour autres engagements sociaux (2)	11,0	10,8
Autres	1,5	1,9
Total	294,2	273,5
(1) Dont - Provision collective sur encours des prêts à moyen et long terme et opérations de crédit bail (Cf. Note 1)	275,7	249,0
- Provision sectorielle de garantie des financements des créances court terme	0,8	2,1

(2) Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat d'assurance dont l'actif s'élève au 31/12/2009 à 17,6 millions €

Note 16 - Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel

(En millions €)	2009	2008
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	39,8	41,0
Dettes rattachées	0,4	0,6
Dépôts de garantie à caractère mutuel	16,4	16,0
Total	56,6	57,6

Les dettes subordonnées d'OSEO financement comprennent des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) qui sont éligibles aux fonds propres complémentaires des capitaux responsables prudentiels tels que définis par les textes réglementaires et internationaux.

Ces titres subordonnés sont assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement, en cas de liquidation de la société, n'interviendrait qu'après désintéressement complet des autres créanciers. L'amortissement anticipé des emprunts subordonnés, par rachat en bourse ou par exercice d'une option définie par le contrat, nécessite l'accord préalable de la Commission Bancaire.

S'agissant des emprunts subordonnés perpétuels, l'émetteur peut décider de différer le paiement des intérêts lorsque l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

L'encours en capital de la dette subordonnée à durée indéterminée est de 39,8 millions € au 31 décembre 2009. Le tableau ci-dessous précise les principales caractéristiques de ces emprunts, notamment la prochaine année d'exercice de l'option de remboursement anticipé.

(En millions €)	Dettes subordonnées à durée indéterminée			
	Emission	Taux	Option	Montant
TSDI 50 M. USD	1993	Variable	01/04/2010	34,7
TSDI 10 M. DEM	1993	Variable	19/05/2010	5,1
Total				39,8

➤ Note 17 - Variation des capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat ont évolué comme suit :

(En millions €)	2008	Affectation du résultat 2008	Autres mouvements	2009
Capital	377,2	0,0	0,0	377,2
Primes d'émission	40,9	0,0	0,0	40,9
Primes de fusion	57,9	0,0	0,0	57,9
Réserve légale	15,5	2,1	0,0	17,5
Autres réserves	53,6	11,8	0,0	65,4
Provisions réglementées, subventions				
d'investissement	12,7	0,0	3,5 (1)	16,1
Report à nouveau	45,5	16,3	0,0	61,8
Résultat de l'exercice	42,0	-42,0	18,9 (2)	18,9
Total	645,3	-11,8 (3)	22,4	655,7

(1) Dotation aux amortissements dérogatoires des logiciels

(2) Résultat 2009

(3) Des dividendes ont été distribués au titre du résultat de l'exercice 2008 à hauteur de 11,8 millions €

Le capital social est composé de 47 153 758 actions nominatives de 8 euros, entièrement libérées.

La majorité du capital doit rester la propriété de l'Etat, d'un établissement public de l'Etat, d'un organisme public ou d'une entreprise publique.

 **Note 18 - Contre-valeur en euros des opérations en devises**

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Actif	2,5	7,3
Passif	137,6	164,0

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des opérations de hors-bilan.

Note 19 - Tableau de flux des dépréciations et des provisions

(En millions €)	Dépréciations et Provisions au 31/12/08	Dotations aux dépréciations et provisions	Reprises des dépréciations et provisions disponibles	Reprises des dépréciations et provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/09	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	IMPACT SUR LE RESULTAT (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit	348,8	95,5	44,1	12,7	-2,1	385,4	3,0	3,6	50,8
- Dépréciations pour créances douteuses	97,3	28,4	3,4	12,7	-1,1	108,5	3,0	3,6	24,4
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	96,7	28,4	3,4	12,7	-1,1	107,9	3,0	3,6	24,4
. Opérations sur titres et divers	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit	251,1	67,0	40,6	0,0	-1,0	276,5			26,4
- Autres provisions	0,4	0,1	0,1	0,0	0,0	0,4			0,0
Autres provisions d'exploitation	12,6	2,2	0,6	2,1	0,0	12,1			
Fonds pour risques bancaires généraux	177,8	0,0	0,0	0,0	0,0	177,8			
Provisions à caractère exceptionnel	9,4	1,5	0,2	5,5	0,0	5,2			
- Provisions pour restructuration	9,4	1,5	0,2	5,5	0,0	5,2			

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- Créances irrécupérables
- + Récupérations sur créances amorties

Note 20 - Engagements de hors-bilan

Engagements donnés

Les engagements de financement correspondent principalement à des accords de crédit confirmé délivrés par OSEO financement.

Les engagements de garantie enregistrent les garanties de remboursement de crédits distribués par d'autres établissements.

Engagements reçus

Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit incluent à hauteur de 1 087,9 millions € des garanties reçues d'OSEO garantie (contre 973,5 millions € au 31 décembre 2008).

Les engagements reçus comprennent notamment au 31 décembre 2009, 500 millions € de refinancement à recevoir de la Caisse des Dépôts et Consignations (contre 1,5 milliard € au 31 décembre 2008).

🔗 Note 21 - Opérations en devises et instruments financiers à terme

	2009								2008	
	Couverture				Gestion de positions (*)		TOTAL		TOTAL	
	Micro		Macro		nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché
nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché							
<i>(en millions d'euros)</i>										
<u>Opérations effectuées de gré à gré</u>										
- Contrats d'échange de devises	130,9	-8,1	173,1	-26,4	0,0	0,0	304,0	-34,5	374,9	-46,8
. Contrats d'échange de taux	4 691,8	271,1	6 110,4	-190,1	0,0	0,0	10 802,2	81,0	9 440,8	102,2
. Achats de contrats de taux plafond et plancher	0,0	0,0	69,4	0,6	0,0	0,0	69,4	0,6	76,8	0,3
<u>Opérations effectuées sur marchés organisés</u>										
- Contrats de taux vendus ferme	0,0	0,0	1,9	0,0	0,0	0,0	1,9	0,0	1,0	0,0
. Contrats de taux achetés ferme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	4 822,7	263,0	6 354,8	-215,9	0,0	0,0	11 177,5	47,1	9 893,5	55,7

(*) Positions ouvertes isolées.

Aucun provisionnement pour risque de crédit n'a été effectué sur les instruments financiers à terme.

Ventilation selon la durée restant à courir au 31 décembre 2009

(En millions €)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Opérations effectuées de gré à gré	1 778,9	5 746,7	3 650,0
Opérations effectuées sur marchés organisés	1,9	0,0	0,0

Le montant notionnel des contrats recensés ci-dessus ne fournit qu'une indication de volume d'activité ; le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par OSEO financement est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens au 31 décembre. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date ainsi que des garanties reçues. Il s'analyse comme suit :

(En millions €)	2009	2008
Coût de remplacement positif (1)	424,8	366,4
Risques sur les administrations centrales et assimilés	0,0	0,0
Risques sur les établissements de crédit de la zone A (3)	423,4	365,3
Risques sur la clientèle	1,4	1,1
Risque de crédit potentiel (2)	86,4	78,8
Exposition totale (1)+(2)	511,2	445,2
Incidence des accords de compensation	-303,3	-262,0
Incidence des garanties reçues	-116,1	-114,4
Total après effet des accords de compensation et des garanties reçues	91,8	68,8
Equivalent risque de crédit pondéré (4)	19,6	14,7
(1) Correspond aux plus-values nettes latentes positives , avant application des taux de pondération liés à la nature de la contrepartie: - instruments de taux d'intérêts - instruments de taux de change	423,7 1,1	366,2 0,2

(2) Le risque de crédit potentiel est calculé sur la base du nominal total multiplié par des facteurs de majoration dépendant de la durée résiduelle des opérations et de la nature des contrats, avant affectation des taux de pondération.

C'est le montant estimatif représentant la modification potentielle du coût de remplacement jusqu'à l'échéance du contrat.

(3) La zone A comprend : les Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, les autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), les pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI.

(4) L'exposition après effet des accords de compensation et garanties reçues est pondérée en fonction de la nature de la contrepartie.

📌 Note 22 - Intérêts et produits assimilés

(En millions €)	2009	2008
Opérations avec les établissements de crédit	65,8	24,2
Opérations avec la clientèle (*)	230,9	291,4
- Comptes ordinaires débiteurs	0,2	1,1
- Crédits de trésorerie	22,6	39,8
- Crédits à moyen et long terme	144,5	188,0
- Crédits divers et créances subordonnées	45,2	46,0
- Opérations de hors-bilan	18,4	16,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	153,3	124,6
Instruments financiers de couverture	0,8	10,5
Total	450,8	450,7
(*) Dont reprise de dépréciation pour créances douteuses du fait du passage du temps (cf note 1.2)	2,0	3,1

📌 Note 23 - Intérêts et charges assimilées

(En millions €)	2009	2008
Opérations avec les établissements de crédit	-253,9	-300,7
Opérations avec la clientèle	-13,0	-24,7
Obligations et autres titres à revenu fixe	-60,9	-102,6
. Obligations	-52,2	-68,2
. Titres de créances négociables	-6,7	-23,0
. Titres subordonnés	-1,9	-4,2
. Résultat des micro couvertures	-0,1	-7,2
Instruments financiers de macro couverture	-66,8	-2,3
Total	-394,6	-430,3

👉 Note 24 - Produits sur opérations de crédit-bail et location simple

(En millions €)	2009	2008
Produits		
Loyers	769,5	754,0
Autres produits	62,3	59,7
Plus-values	12,2	14,0
Coût du risque	-22,8	-15,1
Total	821,2	812,6

👉 Note 25 - Charges sur opérations de crédit-bail et location simple

(En millions €)	2009	2008
Dotation aux amortissements (*)	-517,6	-495,7
Dotation aux provisions spéciales	-49,1	-46,9
Moins-values	-42,5	-41,9
Autres charges	-62,2	-57,1
Total	-671,4	-641,6
(*) Dont amortissements exceptionnels sur un an de biens destinés à l'économie d'énergie	-18,8	-1,3

👉 Note 26 - Revenus des titres à revenu variable

(En millions €)	2009	2008
Autres titres détenus à long terme	0,4	1,0
Participations	0,0	0,0
Parts dans les entreprises liées	2,0	2,1
Total	2,4	3,1

➤ **Note 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Titres de transaction	0,0	0,0
Opérations de change	0,1	0,0
Opérations sur instruments financiers	0,0	0,0
Total	0,1	0,0

➤ **Note 28 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	9,5	-5,9
Moins-values de cession	0,0	0,0
Plus-values de cession	0,0	0,0
Total	9,5	-5,9

➤ **Note 29 - Autres produits d'exploitation bancaire**

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Produits facturés à des sociétés du Groupe	33,1	30,3
Autres charges refacturées	0,6	0,6
Commissions recouvrement et produits sur assurance	3,8	2,6
Reprise de provisions disponibles	0,4	0,2
Quote-part de subventions d'investissement	2,5	2,3
Autres produits	4,7	5,7
Total	45,1	41,7

➤ Note 30 - Autres charges d'exploitation bancaire

(En millions €)	2009	2008
Dotations aux amortissements pour immobilisations incorporelles et corporelles hors exploitation	-0,1	-0,1
Dotations aux provisions pour litiges en responsabilité et exploitation bancaire	0,0	-0,3
Produits de placement rétrocédés aux fonds de garantie à caractère mutuel	-0,9	-2,5
Rétrocession de produits de subventions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	-1,3	-1,6
Autres charges diverses d'exploitation bancaire	-0,9	-0,9
Total	-3,2	-5,4

➤ Note 31 - Charges générales d'exploitation

(En millions €)	2009	2008
Frais de personnel		
- Salaires et traitements	-57,0	-55,6
- Intéressement	-3,9	-4,4
- Charges de retraites	-6,4	-5,9
- Autres charges sociales	-19,8	-17,3
- Charges fiscales	-5,0	-4,8
- Provision et cotisation d'assurance pour salaires et traitements différés	-4,1	-7,1
Sous-total	-96,2	-95,1
Impôts et taxes	-5,1	-4,6
Autres frais administratifs	-62,8	-57,2
Total	-164,1	-156,9

🔗 Note 32 - Coût du risque

(En millions €)	2009			
	Actif soustractif	Provision collective *	Autres passifs	Total
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-25,0	-26,4	0,0	-51,4
Pertes non provisionnées	-3,0	0,0	0,0	-3,0
Récupérations sur créances amorties	3,6	0,0	0,0	3,6
Solde	-24,4	-26,4	0,0	-50,8

(En millions €)	2008			
	Actif soustractif	Provision collective *	Autres passifs	Total
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	13,5	-37,1	-0,1	-50,7
Pertes non provisionnées	-4,4	0,0	0,0	-4,4
Récupérations sur créances amorties	2,9	0,0	0,0	2,9
Solde	-15,0	-37,1	-0,1	-52,2

* La provision collective comprend notamment des provisions sectorielles complémentaires couvrant le risque de dégradation de la clientèle sur des secteurs particulièrement exposés du fait de la crise actuelle (Cf. Note 1.2).

➤ Note 33 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	2009				2008
	Titres d'investissement	Immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation	Participations et autres titres détenus à long terme Parts dans les entreprises liées	TOTAL	TOTAL
<i>(En millions €)</i>					
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0	-2,7	-2,7	-2,1
Reprises de dépréciations	0,0	0,0	0,1	0,1	1,4
Moins-values de cession	0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1
Plus-values de cession	0,3	0,0	0,1	0,4	43,9*
Solde	0,3	-0,1	-2,6	-2,4	43,1

* Dont 42,4 millions € de plus-values d'apport sur les sociétés de capital risque

➤ Note 34 - Passage entre le résultat social et le résultat financier

	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobiliers	TOTAL
<i>(En millions €)</i>			
Dotations aux amortissements comptables	-198,0	-319,6	-517,6
Plus/moins-values comptables	-7,0	-23,3	-30,3
Total	-205,0	-342,9	-547,9
Dotations aux amortissements financiers	-198,4	-350,7	-549,1
Plus/moins-values financières	-7,0	0,9	-6,1
Dépréciation financière sur éléments d'actif	1,0	-6,9	-5,9
Total	-204,4	-356,7	-561,1
Variation de la réserve latente	0,6	-13,8	-13,2

➤ Note 35 - Principaux soldes intermédiaires de gestion financiers

(En millions €)	31/12/2009	31/12/2008
PRODUIT NET BANCAIRE	266,7	234,1
Charges générales d'exploitation	-164,1	-156,9
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-9,1	-7,6
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	93,5	69,6
Coût du risque	-65,7	-63,1
RESULTAT D'EXPLOITATION	27,8	6,5
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-2,4	43,1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	25,4	49,6
Résultat exceptionnel	0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	-16,2	-11,6
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-3,5	-2,2
Résultat Net	5,7	35,8

➤ Note 36 - Situation fiscale

La comptabilisation de l'impôt sur les sociétés s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal de l'exercice 2009 (provisoire) au taux de droit commun est bénéficiaire de l'ordre de 49,3 millions €, compte tenu des principales réintégrations ou déductions nettes suivantes :

(En millions €)	
Résultat comptable avant impôt de l'exercice	35,1
Dotation nette de la provision collective	25,5
Provision plan social et d'adaptation des effectifs	-6,1
Produits d'indemnités nets de remboursement anticipé et réaménagement de taux étalés	-2,1
Imposition titres et dividendes	0,5
Autres éléments retraités	-3,6
Résultat fiscal	49,3

Ce résultat fiscal au taux de droit commun génère une charge d'impôt de 16,2 millions € comprenant une régularisation de l'IS 2008 de 0,8 million €.

Le résultat fiscal de l'exercice 2009 aux taux réduits ne génère pas de charge d'impôt.

Un contrôle fiscal couvrant la période de 2005 à 2007 a été réalisé en 2008 et 2009. La réponse de l'Administration fiscale aux observations d'OSEO financement n'entraîne aucune conséquence financière pour l'établissement.

Note 37 - Information sectorielle

OSEO financement exerce principalement les deux métiers suivants :

- le cofinancement : il s'agit de financements directs à long et moyen terme sous forme de prêts directs ou de crédit-bail,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement de créances publiques en Métropole et dans les DOM-TOM, soit directement, soit par signature.

Dans la rubrique « AUTRES » figurent notamment les commissions perçues au titre des garanties données et de la gestion des participations. Par convention, les produits de placement des fonds propres sont imputés dans cette rubrique.

(En millions €)

Activité	Produit net bancaire financier	Encours moyen
Cofinancement	178,7	8 076,2
<i>dont crédit-bail</i>	49,4	3 654,9
Financement court terme	40,0	855,1
Autres	48,0	0,0

Note 38 - Effectifs

L'effectif moyen payé, y compris les agents rattachés, exprimé en équivalent temps plein, s'établit à 974 agents en 2009, dont 79 % de cadres.

Le volume de jours de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élève à fin décembre 2009 à 16 543 jours.

Note 39 - Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 955 milliers €.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres des organes de Surveillance.

14. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

14.1 Historique et évolution de la société

Constitué en 1980 par le regroupement de la plupart des activités de la Caisse Centrale du Crédit Hôtelier Commercial et Industriel (CCCHCI), de la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat (CNME) et du Groupement Interprofessionnel de la Petite et Moyenne Entreprise (GIPME), le Crédit d'Équipement des PME (CEPME) a été investi d'une mission d'intérêt général en faveur des petites et moyennes entreprises : contribuer au financement de l'investissement par des prêts à moyen et long terme, bonifiés jusqu'en 1986, et satisfaire les besoins de trésorerie liés à l'exécution des commandes publiques. Dans ce but, le CEPME a progressivement diversifié ses modes d'intervention en élargissant la gamme des produits qu'il propose à sa clientèle et en créant des filiales spécialisées, notamment en matière de crédit-bail et d'interventions en fonds propres.

Les décisions prises par les pouvoirs publics, en juillet 1996, ont fixé les conditions du rapprochement du CEPME et de la Sofaris au sein de la Banque du Développement des PME (BDPME) ainsi que les principes d'intervention du nouvel ensemble. En conséquence, depuis le début 1997, l'activité de la BDPME, établissement de place, s'est exercée exclusivement en partenariat avec les banques et les sociétés de capital-investissement, sous forme de cofinancements mis en place par le CEPME et ses filiales spécialisées et sous forme de garanties accordée par Sofaris.

En 2004, les pouvoirs publics ont décidé le rapprochement de la BDPME avec l'Anvar sous l'égide d'OSEO, établissement public à caractère industriel et commercial et compagnie financière soumise à la surveillance prudentielle sur base consolidée de la Commission Bancaire. Ainsi, pour renforcer la lisibilité extérieure, le nouveau nom du groupe a-t-il été décliné pour l'ensemble des structures qui le composent. La BDPME est donc devenue OSEO bdpme suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 2005.

Après une période de transition de près de deux années, il est apparu souhaitable, en termes de simplicité et de visibilité des interventions du groupe de centrer la communication sur la marque unique OSEO. Dans cette logique, la marque OSEO a été déclinée avec les noms des métiers et des régions au lieu et place des anciennes dénominations des sociétés du groupe. OSEO bdpme a par conséquent changé sa dénomination sociale en OSEO financement par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2006.

A l'été 2007, le groupe prend un nouveau tournant. Dans le cadre de la politique qui est menée par le Gouvernement pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, la priorité est donnée au soutien de l'innovation dans les entreprises de taille moyenne.

Pour réaliser cette ambition, le Gouvernement a décidé de rapprocher l'Agence de l'Innovation Industrielle (All) avec OSEO tous deux investis d'une mission d'intérêt général : financer et accompagner les entreprises dans les phases les plus décisives de leur vie. Au 31 décembre 2007, c'est chose faite. Après dissolution de l'Agence de l'Innovation Industrielle, l'activité d'« Innovation Stratégique Industrielle » est transférée par l'Etat à OSEO innovation. A cet effet, l'Assemblée Générale Mixte d'OSEO innovation qui s'est réunie le 12 décembre 2007 a approuvé l'ensemble des opérations relatives à l'apport des activités de l'Agence de l'Innovation Industrielle à OSEO innovation.

14.2 Raison sociale, immatriculation, date de constitution et durée de vie, siège social

OSEO financement est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489 RCS Créteil (code APE 6492 Z).

OSEO financement a été créé le 22 décembre 1980 sous le nom de Crédit d'Équipement des PME. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 14 novembre 1980.

Le siège social est situé au 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort cedex, téléphone : 01.41.79.80.00.

14.3 Forme juridique, textes réglementaires, législation applicable

Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- pour l'exercice 2008, le document de référence de l'exercice 2008 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 29 mai 2009, sous le numéro de dépôt D.09-0459. Les comptes consolidés figurent pages 86 à 166 et le rapport d'audit correspondant figure page 74 du même document. L'attestation des responsables du contrôle des comptes figure page 214.
- pour l'exercice 2007, le document de référence de l'exercice 2007 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 29 avril 2008, sous le numéro de dépôt D.08-0325. Les comptes consolidés figurent pages 103 à 194 et le rapport d'audit correspondant figure page 86 du même document. L'attestation des responsables du contrôle figure page 239.

Informations sur les tendances

OSEO financement atteste qu'aucune détérioration significative n'a affecté ses perspectives depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

Procédures judiciaires et d'arbitrage

OSEO financement atteste qu'au cours de ces douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont il a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, ne peut avoir ou n'a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

OSEO financement atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière du groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance d'OSEO financement, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Documents accessibles au public

OSEO financement atteste que :

- des copies de l'acte constitutif et des statuts de l'émetteur peuvent être consultées au siège social, 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex,
- le rapport annuel 2009 d'OSEO financement est accessible sur le site d'OSEO : oseo.fr,
- les rapports annuels 2008 et 2007, qui font office de documents de référence, sont disponibles sur le site internet, oseo.fr.

15. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

15.1 Personnes responsables

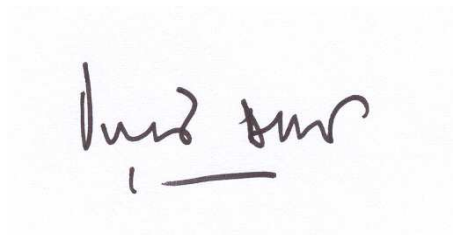
Le Président du Directoire d'OSEO financement, Monsieur François DROUIN, est responsable des informations contenues dans le présent document, à l'exception des informations contenues dans le rapport visé à l'article L. 225-68 du Code de Commerce dont le responsable est le Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Jean-François ROUBAUD.

Attestation du Président du Directoire

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux pour les comptes consolidés figurant en pages 67 à 69 et contenant une observation.

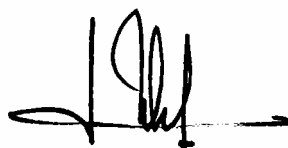


Le Président du Directoire
François DROUIN

➤ **Attestation du Président du Conseil de Surveillance** pour les informations contenues dans le rapport visé à l'article L. 225-68 du Code de Commerce relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le rapport visé à l'article L. 225-68 du code de commerce sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les informations présentées dans le rapport visées à l'article L. 255-68 du Code de Commerce ont fait l'objet du rapport des contrôleurs légaux établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, figurant en pages 58 et 59 dudit document. Aucune observation n'a été formulée par les Commissaires aux Comptes.



Le Président du Conseil de Surveillance
Jean-François ROUBAUD

15.2 Contrôleurs légaux des comptes

• Titulaires

Mazars, membre de la Compagnie Régionale de Paris, Exaltis – 61 rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex – nommé pour la première fois en 1996 et dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, représenté par Virginie CHAUVIN et Guillaume POTEL.

Les comptes individuels et consolidés des exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 ont été audités et certifiés par Charles de BOISRIOU et Guillaume POTEL.

KPMG, membre de la Compagnie Régionale de Paris – 3 cours du Triangle – Immeuble Le Palatin – 92 939 Paris la Défense - nommé pour la première fois en 2009 et dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 – représenté par Marie-Christine FERRON-JOLYS et Philippe SAINT-PIERRE.

Les comptes individuels et consolidés des exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 ont été audités et certifiés par Denis PICARLE et Marc CHARLES du Cabinet Picarle & Associés.

• Suppléants

Monsieur Franck BOYER

61 rue Henri Regnault - 92075 La Défense Cedex

Nommé par l'Assemblée Générale du 18 mai 2004 pour un mandat de 6 ans

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

L'expiration du mandat pour OSEO financement est en 2010.

Monsieur Jean-Marc LABORIE

3 cours du Triangle – Immeuble Le Palatin – 92 939 Paris la Défense

Nommé par L'Assemblée Générale du 28 mai 2009 pour un mandat de 6 ans

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

L'expiration du mandat pour OSEO financement est en 2015.

16. Table de correspondance

Rubriques de l'annexe XI du règlement (CE) n°809/2 004 du 29 avril 2004
(schéma propre aux banques)

1. Personnes responsables	206, 207
2. Contrôleurs légaux des comptes	207, 208
3. Facteurs de risque	26 à 33
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1. Histoire et évolution de la société	203
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	15 à 21
5.2. Principaux marchés	15 à 21
6. Organigramme	7, 64, 65
7. Information sur les tendances	204
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	Sans objet
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1. Membres des organes de direction et de surveillance	8 et 9
9.2. Conflits d'intérêts	205
10. Principaux actionnaires	6 et 7
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1. Informations financières historiques	80 à 86
11.2. États financiers	80 à 202
11.3. Rapports des Commissaires aux Comptes	67 à 79
11.4. Date des dernières informations financières	80
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	Sans objet
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	204
11.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	205
12. Contrats importants	Sans objet
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Sans objet
14. Documents accessibles au public	205
Informations incluses par références	204

OSEO financement

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 377.230.064 euros
320 252 489 RCS Créteil - Code APE 6492 Z
N° TVA FR 27 320 252 489

Siège social :

27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 – Fax : 01 41 79 80 01

